



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE



Programme Social
du Gouvernement 2019-2020

Le social au cœur de l'action gouvernementale

BILAN 2019

JANVIER 2020



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE



Bilan 2019

Janvier 2020



L'un des enjeux majeurs de l'action publique, dans nos Etats en pleine croissance, est de faire en sorte que cette embellie économique ait un impact sur les conditions de vie des populations, en particulier les plus défavorisées.

Dans ce cadre d'importants progrès ont été enregistrés entre 2011 et 2018. Cependant, il nous fallait renforcer davantage l'action gouvernementale dans le domaine du social, pour un impact encore plus visible pour nos concitoyens.

En demandant au Gouvernement, en août 2018, d'intensifier l'action sociale, notre objectif était de rendre la croissance économique encore plus inclusive pour nos concitoyens, sur l'ensemble du territoire national.



*Je félicite le
Premier Ministre
et l'ensemble des
membres du
Gouvernement
pour les résultats
remarquables
obtenus au terme
de l'année 2019*



Je note avec satisfaction, que le Gouvernement a su cibler les actions qui touchent le quotidien des ivoiriens, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Le Gouvernement a su également mettre en cohérence ce programme, avec les exigences en matière de gestion financière facilitant ainsi l'adhésion de nos partenaires autour du PSGouv pour la mobilisation de financements nécessaires à sa mise en œuvre.

Après une année d'exécution, ce programme commence déjà à donner des résultats probants ; les populations apprécient et saluent cette initiative. Cela nous encourage à maintenir le cap.

C'est pourquoi, j'ai demandé que le PSGouv soit renforcé en 2020, pour porter les financements à 1 000 milliards de FCFA contre un montant initial de 727,5 milliards de FCFA.

Je félicite le Premier Ministre et l'ensemble des membres du Gouvernement pour les résultats remarquables obtenus au terme de l'année 2019. Je salue tout particulièrement, le démarrage de la Couverture Maladie Universelle (CMU), qui permettra d'améliorer l'accès aux soins de santé afin de l'entendre à l'ensemble des populations.

Ces efforts devront être accélérés au cours des années à venir afin que chaque Ivoirien bénéficie davantage des fruits de la croissance économique de notre pays.

Alassane OUATTARA,
Président de la République de Côte d'Ivoire



Le 18 décembre 2018, le Conseil des Ministres adoptait le Programme Social du Gouvernement (PSGouv) qui vise à amplifier l'impact de l'action gouvernementale, dans la continuité des efforts déployés depuis avril 2011 en matière d'amélioration des conditions de vie des populations.

Aujourd'hui, le sigle « PSGouv » a une signification pour les ivoiriens, pour les populations vivant en Côte d'Ivoire ainsi que pour les partenaires techniques et financiers. C'est un ensemble de projets cohérents qui sont mis en œuvre et qui touchent les populations partout en Côte d'Ivoire, y compris dans les zones les plus reculées. C'est la matérialisation de ce que l'action gouvernementale ne se limite pas seulement aux grands projets d'infrastructures et aux grands centres urbains.

Dans la mise en œuvre du PSGouv, nous avons mis en place une organisation particulière qui permet de nous assurer que chaque composante de l'engagement que traduit le PSGouv est exécutée de façon efficace. Cette organisation prend en compte une approche novatrice en matière de gestion de projets, basée notamment sur la séparation entre les fonctions de pilotage et de suivi d'une part, et les fonctions opérationnelles d'autre part, favorisant ainsi une meilleure application du principe de responsabilité, indispensable pour l'efficacité des systèmes de gestion.

Après un an d'opérationnalisation, le principe de redevabilité qui caractérise fortement le PSGouv, nous amène à faire un point d'étape, pour rendre compte à SEM le Président de la République de l'état d'exécution de ses instructions et pour présenter aux populations, les évolutions enregistrées ainsi que les défis que nous devons relever ensemble.

L'engagement solidaire du Gouvernement et la force de conviction en son sein qu'ensemble nous pouvons faire plus, ont permis de rendre possible



une vision qui paraissait pour certains hypothétique et peu réaliste. En effet, d'un concept aux contours suscitant des questionnements, le PSGouv s'affirme comme un vecteur pour rendre la croissance économique plus inclusive et l'action publique plus visible.

Nous devons poursuivre nos efforts notamment, par la généralisation de la Couverture Maladie Universelle (CMU), des réponses appropriées aux besoins d'accès de nos populations à l'eau potable, tant en ville qu'en milieu rural, la poursuite de notre dynamique d'électrification pour tous. Enfin, la mise en œuvre d'un programme d'entretien routier continu devrait permettre d'assurer un meilleur approvisionnement de nos marchés en denrées alimentaires et de réduire le coût de la vie.

Conscient du chemin que nous devons encore parcourir pour répondre aux attentes légitimement croissantes des populations après ce premier bilan, le Gouvernement ne ménagera aucun effort, sous les hautes orientations de SEM le Président de la République, pour assurer une exécution satisfaisante des activités programmées pour l'année 2020.

Je vous remercie et vous souhaite une très bonne lecture du présent rapport-bilan du PSGouv à fin 2019.

Amadou GON COULIBALY,

Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'État



S o m m a i r e

2 Sigles et abréviations

5 Remerciements

6 Résumé

10 Introduction



Chapitre I

11 Contexte



Chapitre II

16 Cinq leviers pour le pilotage de la performance

II.1. Définition de principes rigoureux de gestion **p.18**



II.2. Séparation des fonctions de pilotage et de suivi des fonctions opérationnelles **p.19**



II.3. Articulation de l'ensemble des activités autour du bénéficiaire final **p.20**



II.4. Communication sur les activités, les résultats et les défis **p.21**



II.5. Dispositif de suivi **p.22**





Chapitre III

25 Bilan des activités du PSGouv et évolutions depuis 2011



II.1.
Secteur de
l'éducation **p.26**



III.2.
Secteur de
l'électricité **p.36**



II.3.
Programme de
latrinitisation **p.46**



III.4.
Construction de
logements sociaux
p.51



III.5.
Secteur de la santé
p.56



III.6.
Couverture Maladie
Universelle **p.65**



III.7.
Entretien routier
p.75



III.8.
Projet des filets
sociaux **p.80**



III.9.
Emploi des Jeunes
et autonomisation
des femmes **p.85**



III.10.
Accès à l'eau
potable **p.93**

Chapitre IV

101 Acquis sociaux majeurs hors du champ du PSGouv

IV.1.
Amélioration
des revenus
des
fonctionnaires
et agents de
l'Etat **p.103**



IV.2.
Réforme des
grandes filières
agricoles pour
des revenus plus
conséquents aux
producteurs



p.107

IV.3.
Réforme des
caisses de retraite
pour améliorer les
conditions de
paiement des
pensions **p.110**



114 Conclusion

117 Annexes

S
o
m
m
a
i
r
e



Sigles et abréviations

2PAI-Béliér	: Projet de Pôle Agro-Industriel de la région du Béliér
AEJ	: Agence Emploi Jeunes
AFD	: Agence Française de Développement
AGEROUTE	: Agence de Gestion des Routes
AGR	: Activité Génératrice de Revenu
BAC	: Baccalauréat
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCPE	: Bureau de Coordination des Programmes Emploi
BEPC	: Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BM	: Banque Mondiale
BNETD	: Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
BNI	: Banque Nationale d'Investissement
BTP	: Bâtiment et Travaux Publics
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement
CAF	: Coût, Assurance, Fret
CAFOP	: Centre d'Animation et de Formation Pédagogique
CCA	: Conseil du Coton et de l'Anacarde
CCC	: Conseil Café-Cacao
CDC-CI	: Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire
CDMH	: Compte de Mobilisation pour l'Habitat
CEPE	: Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires
CGPE	: Comités de Gestion de Point d'Eau
CGRAE	: Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat
CHR	: Centre Hospitalier Régional
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
CMU	: Couverture Maladie Universelle
CNAM	: Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNCE	: Caisse Nationale des Caisses d'Epargne
CNPS	: Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CSA	: Centres de Santé des Armées
CSR	: Centre de Santé Rural
CSU	: Centre de Santé Urbain
DAAF	: Direction des Affaires Administratives et Financières
DGBF	: Direction Générale du Budget et des Finances
DREN	: Direction Régionale de l'Education Nationale
DTEER	: Direction Territoriale de l'Équipement et de l'Entretien Routier
ENSEA	: Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Économie Appliquée
EPP	: Ecole Primaire Publique
ESATIC	: Ecole Supérieure Africaine des Techniques de l'Information et de la Communication



ESPC	: Etablissement Sanitaire de Premier Contact
FCQ	: Formation Complémentaire Qualifiante
FER	: Fonds d'Entretien Routier
FSH	: Fonds de Soutien de l'Habitat
FSU	: Formation Sanitaire Urbaine
HBTS	: Habitants
HG	: Hôpital Général
HU	: Hydraulique Urbaine
HV	: Hydraulique Villageoise
HVA	: Hydraulique Villageoise Améliorée
INPHB	: Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny
IPNETP	: Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel
IPS	: Institution de Prévoyance Sociale
JMP	: Joint Monitoring Programme
KWH	: Kilowatt Heure
MCC	: Millennium Challenge Corporation
MCLU	: Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme
MEER	: Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier
MENETFP	: Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MICS	: Enquêtes par Grappes à Indicateurs Multiples
MPE	: Micro et Petites Entreprises
MPEER	: Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies Renouvelables
MPJEJ	: Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes
MPMBPE	: Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État
MSHP	: Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
MUGEF-CI	: Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'État de Côte d'Ivoire
MW	: Mégawatt
NPSP	: Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique
ODD	: Objectifs de Développement Durables
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONEP	: Office National de l'Eau Potable
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAE	: Programme d'Aide à l'Embauche
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PAP	: Plan d'Actions Prioritaires
PAPSE	: Projet d'Amélioration de la Prestation de Services Éducatifs
PEPT	: Programme Électricité Pour Tous
PEV	: Programme Élargi de Vaccination
PFSP	: Programme Filets Sociaux Productifs



PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PMH	: Pompe à Motricité Humaine
PMI	: Protection Maternelle et Infantile
PND	: Plan National de Développement
PNDS	: Plan National pour le Développement Sanitaire
PNHV	: Programme National d'Hydraulique Villageoise
PPLSE	: Programme Présidentiel de Logements Sociaux et Economiques
PPU	: Programme Présidentiel d'Urgence
PRONER	: Programme National d'Electrification Rurale
PSGouv	: Programme Social du Gouvernement
PSP	: Pharmacie de la Santé Publique
RAM	: Régime d'Assistance Médicale
RAP	: Reste à payer
RGB	: Régime Général de Base
SICOGI	: Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière
SIDA	: Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SIGE	: Systèmes d'Information de Gestion de l'Éducation
SIGL	: Système d'Information de Gestion Logistique
SIR	: Société Ivoirienne de Raffinage
SitAn	: Rapport sur la situation des Enfants et des Femmes en Côte d'Ivoire
SMIG	: Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SSR	: Santé Sexuelle et Reproduction
STEP	: Station d'épuration des eaux usées
SWEDD	: Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel
TB/VIH	: Tuberculose/Virus de l'Immunodéficience Humaine
TBS	: Taux Brut de Scolarisation
THIMO	: Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
TM	: Tonne Métrique
TNS	: Taux Net de Scolarisation
UE	: Union Européenne
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'enfance
URES	: Unité Régionale d'Enseignement Supérieur
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine
VRD	: Voirie et Réseaux Divers



Remerciements

Ce rapport a été rédigé sous la Direction de Monsieur Karim TRAORE, Conseiller spécial du Premier Ministre en charge des questions économiques et financières et Coordonnateur général du Programme Social du Gouvernement (PSGouv). Il a bénéficié de la contribution de l'équipe de la coordination comprenant Monsieur Youssouf N'DIA, Coordonnateur général adjoint et Monsieur Amadou SORO, Ingénieur statisticien économiste, chargé d'études au Cabinet du Premier Ministre et assistant du Coordonnateur général.

Il est le fruit de la contribution des Ministères et structures impliqués dans l'exécution du PSGouv. En effet, les structures en charge de la mise en œuvre opérationnelle du PSGouv se sont rendues disponibles et ont mis à la disposition de la Coordination générale, les informations/données demandées dans les formats et délais impartis.

Ce rapport a également bénéficié des contributions de certaines structures publiques, notamment le Conseil Café-Cacao, le Conseil Coton-Anacarde, la CNPS, la CGRAE, la Direction Générale du Budget et des Finances et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Le Comité de Pilotage du PSGouv, présidé par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre, Monsieur KOFFI Ahoutou Emmanuel a joué un rôle crucial dans le processus qui a conduit à la rédaction de ce

rapport. Le Comité est l'organe qui a validé le projet de rapport. Mais au-delà, il a contribué à enrichir techniquement le document et a œuvré à son édition.

Enfin, les Directeurs de Cabinets adjoints du Premier Ministre et les Conseillers du Cabinet du Premier Ministre, ont tous fait des apports significatifs pour la finalisation de ce document.

Ce rapport reflète donc ce qu'est le PSGouv, en ce qu'il résulte d'apports multisectoriels et de l'engagement de tous, pour produire un document visant à informer la population et l'ensemble des partenaires sur ce qui a été fait au cours de la première année d'exécution de ce programme, tout en rappelant quelques acquis antérieurs.

La Coordination générale du PSGouv voudrait adresser ses sincères remerciements à tous, Directeurs de Cabinets, Directeurs Généraux, Conseillers et Cadres des administrations, pour la disponibilité, la contribution technique et l'engagement solidaire.

Enfin, l'implication personnelle de Monsieur le Premier Ministre dans le suivi des activités du PSGouv et la prise en charge des activités sectorielles par les membres du Gouvernement, constituent la base sans laquelle, il n'aurait pas été possible d'atteindre les résultats enregistrés, y compris la production de ce rapport dans le délai imparti par les Autorités, c'est-à-dire au plus tard fin janvier 2020.





Résumé



Dans le cadre du PSGouv, le Gouvernement a mis en place un cadre de gestion transparent et cohérent avec les principes de gestion financière de l'Etat. Celui-ci consolide la responsabilisation des Ministères dans la mise en œuvre des activités tout en renforçant le pilotage, la coordination et le suivi des activités, favorisant ainsi le respect des périodicités de production des rapports d'exécution. Ce dispositif de suivi se caractérise également par la séparation entre les fonctions de pilotage et les fonctions opérationnelles ; ce qui permet une meilleure anticipation sur les problèmes éventuels. Enfin, l'ancrage institutionnel de la Coordination générale et du Comité de Pilotage au Cabinet du Premier Ministre permet d'accélérer le processus de prise de décision.

Grâce à ces dispositions et à l'engagement de l'ensemble des acteurs, le PSGouv a permis, au terme de l'année 2019, conformément à son objet, d'intensifier l'action sociale du Gouvernement.

Dans le secteur de l'éducation, les 10 300 enseignants prévus ont été effectivement recrutés, formés et mis en responsabilité et d'importantes acquisitions de tables-bancs ont contribué à améliorer les conditions d'études des élèves. Les éta-

blissements scolaires ont été équipés en tables-bancs et 186 000 unités ont été réceptionnées. En plus de ces deux activités phares du PSGouv, le système éducatif a vu la construction en 2019 de 3 077 salles de classes dans le préscolaire et le primaire, de 35 collèges et lycées, y compris le lycée d'excellence de Grand-Bassam, ainsi que la mise en responsabilités de 5 000 enseignants du primaire sortis des CAFOP, de 901 professeurs de collèges, de 585 professeurs de lycées et 440 animateurs et éducateurs préscolaires.

Ces efforts ont permis de porter à 33 698 le nombre cumulé de salles de classes construites de 2011 à 2019, contre 11 556 de 2001 à 2010. Le nombre cumulé de lycées et collèges construits entre 2011 et 2019 s'établit à 277. Sur la même période, 71 544 personnels enseignants et d'encadrement ont été recrutés dans le système éducatif national. Ces efforts ont conduit à l'amélioration des indicateurs de résultat. Ainsi, le taux net de scolarisation est passé de 73% en 2012 à 91% en 2018. Les taux de réussite au CEPE, au BEPC et au BAC ont respectivement progressé de plus de 20 points, de plus de 40 points et de plus de 25 points entre 2011 et 2018.

Enfin, les efforts d'amélioration des



conditions d'études des élèves ont pris en compte la construction de latrines dans les écoles en milieu rural. A ce titre, 636 latrines-écoles ont été construites en 2019 sur un objectif de 1 494.

Au niveau du secteur de l'électricité, 919 villages ont été électrifiés au cours de l'année 2019. Ce record historique multiplie par trois, la performance enregistrée par an entre 2011 et 2018. Ainsi, au cours de l'année 2019, le Gouvernement a électrifié plus de villages que durant la période 2001-2010, où le nombre total de localités électrifiées s'élevait à 879. De même, cette performance multiplie par environ 10, le nombre moyen de localités électrifiées par an au cours de la période 1994-2000, où en cumul, 652 localités ont été électrifiées. Il en résulte que le taux de couverture national est passé de 33% en 2011 à 69% à fin 2019.

Parallèlement à l'électrification villageoise, le Gouvernement a baissé de 20% le tarif social et permis à 1 008 853 ménages de faire des économies équivalentes à 3,9 milliards de FCFA par rapport à ce qu'ils auraient payé de janvier à décembre 2019 sans la mesure de baisse. Grâce au Programme Electricité Pour Tous (PEPT), 203 018 ménages ont pu se raccorder au réseau électrique de

janvier 2019 à décembre 2019, moyennant 1 000 FCFA au lieu de 150 000 FCFA, coût normal d'accès au compteur électrique. Tous ces efforts ont été possibles grâce à la restauration de l'équilibre financier du secteur, à l'augmentation de la capacité de production qui est passée de 1 391 MW en 2011 à 2 229 MW à fin 2019, soit une hausse de 60,2%.

S'agissant du programme de logements sociaux, les conditions d'habitabilité ont été mises en place pour les 870 logements implantés à Bingerville. La cité ADO à Yopougon a été raccordée à l'eau et à l'électricité. Les derniers volets des travaux qui portent essentiellement sur le rafraîchissement des bâtiments est en cours. Le programme de logements sociaux a permis depuis 2011, d'implanter 15 618 logements, dont 10 126 construits par les opérateurs privés, 3 859 par la SICOI (société d'Etat) et 1 633 logements construits dans le cadre du Programme de terrains équipés à bas coûts.

Dans le secteur de la santé, le Gouvernement a renforcé les moyens opérationnels du Programme Elargi de Vaccination (PEV). Celui-ci a réalisé un taux de couverture vaccinale de 94% au titre des enfants de 0 à 11 mois, relativement à la 3^{ème} dose du vaccin pentavalent qui immunise

contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B et l'infection à Haemophilus influenzae B. Le taux de couverture pour la Rougeole/Rubéole s'établit à 92% et celui de la vaccination des femmes enceintes contre le tétanos ressort à 84%. En outre, en 2019, le vaccin contre le cancer du col de l'utérus chez les jeunes filles de 9 ans a été introduit dans le PEV et l'accès aux médias publics a été rendu gratuit pour renforcer la sensibilisation.

Dans le cadre de la gratuité ciblée, 543 677 kits d'accouchement ont été mis à la disposition des établissements sanitaires ainsi que 89 649 kits de césarienne. La lutte contre le paludisme a été renforcée avec la distribution de 1 218 435 divers produits pour faire face à 121 833 cas de paludisme grave diagnostiqués. Ces efforts ont permis d'améliorer l'efficacité de la gratuité ciblée, désormais recentrée autour des femmes enceintes et des enfants de 0 à 5 ans. Enfin, le Gouvernement préfinance les 48 premières heures de prise en charge des personnes victimes d'accident de la route. Le taux d'accessibilité géographique aux services de santé est passé de 44% en 2012 à 69% en 2019.

La Couverture Maladie Universelle est entrée dans sa phase active avec





2 979 469 bénéficiaires, dont 1 414 330 n'avaient jamais bénéficié antérieurement de couverture maladie. Des difficultés ont été enregistrées au démarrage des prestations. Elles portaient sur le processus d'identification, la disponibilité des médicaments et de l'offre de soins, les incompréhensions sur le fonctionnement du système, y compris l'arrimage entre la CMU et la MUGEF-CI. Le Gouvernement a apporté des réponses à chacune de ces difficultés et le processus se fluidifie progressivement. Pour la première fois, un système généralisé de couverture maladie est fonctionnel en Côte d'Ivoire pour toutes les populations sans distinction et les coûts des médicaments sont nettement réduits par le Gouvernement, en raison des subventions accordées pour maintenir les prix à un niveau plus accessible à qualité inchangée. Au 31 décembre 2019, 82 530 bénéficiaires de la CMU ont été traités dans le cadre de 96 137 consultations effectuées dans 499 centres de soins et 117 localités du pays.

Le programme d'entretien routier a permis de reprofiler 18 434 kilomètres de pistes rurales, correspondant à 1 346 itinéraires achevés. Ce programme permet de faciliter les échanges entre les populations rurales et les villes de référence, contri-



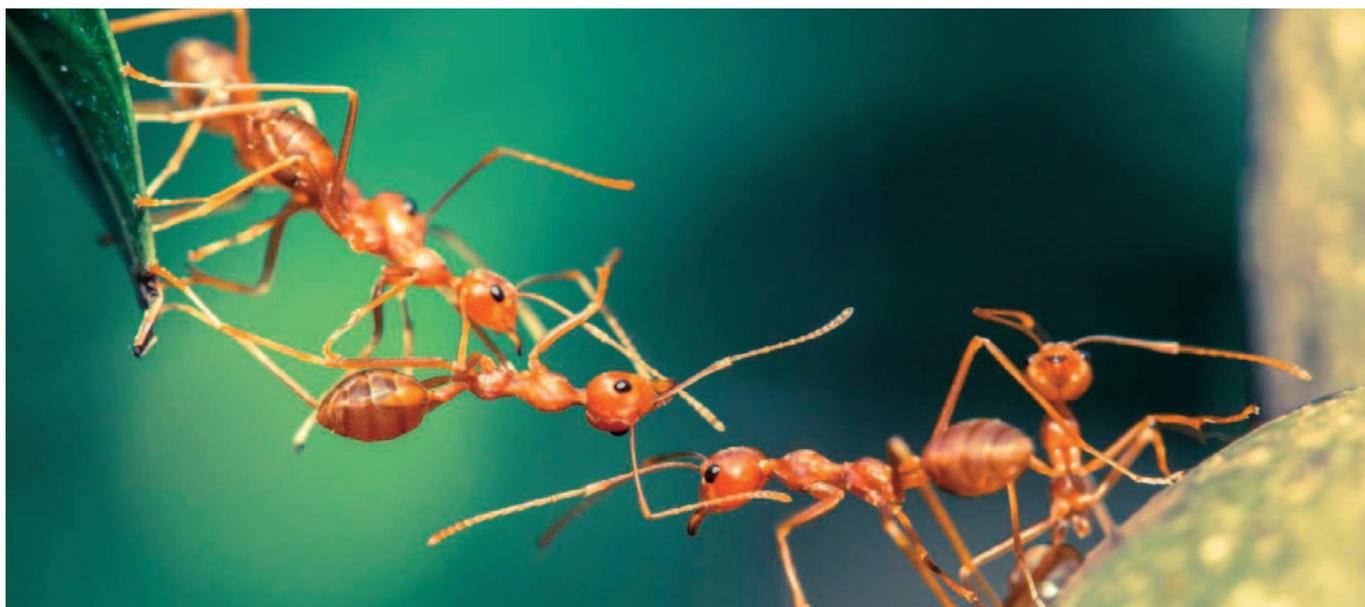
12 projets-phares en 2019

- 1. Renforcement de la gratuité ciblée des soins**
- 2. Renforcement du programme élargi de vaccination (PEV)**
- 3. Couverture maladie universelle (CMU)**
- 4. Intensification des filets sociaux productifs**
- 5. Recrutement des enseignants et équipement des écoles en tables-bancs**
- 6. Construction de latrines dans les écoles en milieu rural**
- 7. Baisse du tarif social de l'électricité**
- 8. Amélioration de l'accès à l'électricité**
- 9. Logements sociaux**
- 10. Autonomisation des jeunes et des femmes**
- 11. Amélioration de l'accès à l'eau potable**
- 12. Entretien des pistes rurales**

buant ainsi à créer les conditions d'une meilleure valorisation des produits vivriers et de rente des producteurs.

Le soutien de l'Etat aux populations les plus défavorisées a été renforcé en 2019 grâce au projet des filets sociaux productifs. Ce projet de transferts monétaires directs (144 000 FCFA par ménage par an) aux populations défavorisées, rigoureusement sélectionnées dans 882 villages et 16 régions, a été étendu aux zones périurbaines et à 5 nouvelles régions. Depuis décembre 2019, 127 000 ménages bénéficient désormais de ces transferts dans 21 régions et 1 547 villages.

Les programmes d'accompagnement des jeunes vers des opportunités professionnelles ont permis à 73 489 jeunes de bénéficier du projet pour un objectif de 77 004, soit un taux de réalisation de 95,4%. Ainsi, 34 399 emplois ont été créés en matière d'entrepreneuriat, 17 391 jeunes ont été pris en compte dans le cadre du développement des compétences, 15 159 jeunes ont été mis en stages et 6 550 jeunes ont été insérés dans le cadre des THIMO. L'Agence Emploi Jeunes a permis d'insérer 90 629 jeunes depuis 2011, tandis que le BCPE a permis d'insérer 89 611 jeunes dans le cadre d'op-



portunités d'emplois et de stages. Dans le secteur moderne formel, 715 203 opportunités ont été créées. Ces chiffres ne couvrent pas la totalité des champs utilisés pour le calcul des indicateurs de chômage et ne correspondent donc pas à l'ensemble des emplois créés depuis 2011.

En ce qui concerne l'autonomisation des femmes dans le cadre du projet SWEDD, les objectifs fixés ont été atteints. Avec la mise en œuvre de ce projet, plusieurs régions ont été couvertes à travers des actions de sensibilisation. Des milliers de jeunes filles ont été accompagnées à mieux faire face aux défis en milieu scolaire et d'autres ont été formées sur les notions d'entrepreneuriat.

L'amélioration des conditions de vie en milieu rural a bénéficié du projet de réhabilitation, de remplacement et de maintenance des pompes villageoises. Dans ce cadre, 2 665 pompes à motricité humaines (PMH) ont été réparées (1 661 PMH) et remplacées (1 004 PMH) pour un objectif cumulé de 3 000 PMH en 2019.

Le PSGouv enregistre un taux d'exécution financière de 89,9% à fin décembre 2019. Les importants acquis du PSGouv en 2019 consolident les avancées enregistrées depuis 2011, y compris en matière d'amélioration des revenus des fonctionnaires et agents de l'Etat, des producteurs dans les principales filières de l'éco-

nomie nationale et les conditions de traitement des retraités publics et privés grâce à la réforme des caisses de retraite.

L'ensemble de ces actions a permis d'inverser pour la première fois depuis 1985, la tendance haussière lourde de la pauvreté qui s'est établie à 46,3% en 2015 et qui converge à 35% désormais.



Introduction

Les principes qui gouvernent le Programme Social du Gouvernement (PSGouv) ainsi que ses objectifs commandent que les engagements qui en découlent soient strictement respectés. Ces engagements portent sur la réalisation à bonne date des livrables attendus par les populations, conformément à l'obligation de résultat. Ces principes intègrent également la production de rapports trimestriels d'activités examinés et validés en Conseil des Ministres.

Il s'agit, à travers cet exercice régulier, d'informer la population de façon continue sur les avancées enregistrées dans les différentes activités et de partager avec elle, les défis.

Ce principe de redevabilité trouve sa source dans le décret N° 2019-184 du 06 mars 2019, portant création, attributions, organisation et fonctionnement du PSGouv. Sur cette base, au cours de l'année 2019, le PSGouv a ainsi fait l'objet de trois (3) communications en Conseil des Ministres. Celles-ci étaient relatives aux situations d'exécution des différents projets à fin mars, fin juin et fin septembre 2019.

L'élaboration de ce bilan annuel qui constitue le quatrième rapport comme prévu, s'inscrit dans la continuité de cette approche de valorisation de l'obligation de rendre

compte et de la stricte application des instructions de Monsieur le Premier Ministre au Comité de Pilotage et à la Coordination Générale du PSGouv. En effet, après l'adoption du PSGouv en décembre 2018 et la mise en place des organes de gestion en mars 2019, Monsieur le Premier Ministre a rappelé les défis majeurs à relever, notamment la nécessité de réaliser l'ensemble des activités programmées et d'assurer l'information régulière du Gouvernement et des populations, en veillant à la cohérence entre l'exécution physique et l'exécution financière.

Il s'agit, en d'autres termes, de donner un contenu effectif à ce qui consiste, selon Monsieur le Premier Ministre, à « **dire clairement ce qui doit être fait, faire ce qui est dit et rendre compte de ce qui est fait** ».

Le présent rapport relatif à la gestion du PSGouv après un an d'exécution, va au-delà des projets retenus dans le cadre de ce programme. En effet, le PSGouv étant un instrument d'intensification de l'action sociale du Gouvernement entamée depuis avril 2011, ce rapport rappelle certains acquis sociaux majeurs, aussi bien au titre du PSGouv qu'en dehors du champ de celui-ci.

Il vise à vulgariser les acquis de l'action gouvernementale et à améliorer significativement la connaissance du PSGouv par les populations et

les partenaires techniques et financiers.

Il comprend quatre chapitres. Le **chapitre I** traite du contexte d'élaboration du PSGouv. Le **chapitre II** est relatif aux principaux changements introduits par le PSGouv dans le cadre de la gestion des projets et des finances publiques. Le **chapitre III** fait le point des activités par grands projets et rappelle sur la même base, les principaux acquis depuis 2011. Le **chapitre IV** présente les acquis sociaux dans certains secteurs spécifiques en dehors du champ du PSGouv. Les annexes donnent des éléments d'appréciation plus approfondis des différentes réalisations et permettent de soutenir le principe des évidences qui constitue un aspect clé du suivi du PSGouv.



Chapitre 1



Contexte



1.1. Contexte d'élaboration du PSGouv

Le Programme du Président de la République, SEM Alassane OUATTARA, accorde une importance particulière à l'amélioration des conditions de vie des populations et aux problématiques auxquelles font face les jeunes. A travers son Programme, le Président de la République a prévu des avancées significatives dans les secteurs sociaux, y compris une diminution de la pauvreté de près de moitié.

En 2011, la situation sociale s'était fortement détériorée et la pauvreté avait atteint le niveau record de 51%

Le contexte de crise post-électorale a amplifié les besoins déjà importants au moment de la détermination de ces priorités avant 2010 et induit des défis nouveaux qu'il fallait, de façon indispensable, prendre en compte.

En effet, la crise post-électorale a entraîné la déstructuration de l'Etat. L'administration publique n'était plus fonctionnelle et avait fait l'objet de pillages approfondis. La sécurité était l'un des défis les plus importants. Les perspectives économiques étaient moroses et le pays

était en décélération avec une bonne partie de l'outil de production détruite ou inefficace.

La situation sociale s'était fortement détériorée et la pauvreté avait atteint le niveau record de 51% de la population. L'année 2011 marque le dépassement du seuil critique de 50% jamais atteint depuis le début de la hausse tendancielle de la pauvreté que notre pays a connu depuis 1985. En effet, de 10% en 1985, ce taux est progressivement passé à 32,3% en 1993, à 33,6% en 1998, 38,4% en 2002, 48,9% en 2008, puis à 51% en 2011. En d'autres termes, depuis 1985, les politiques publiques successives n'ont pu apporter une réponse suffisante pour inverser la tendance haussière de la pauvreté.

Dans un tel contexte, la lutte contre la pauvreté ne pouvait qu'être un objectif prioritaire pour le Président de la République. C'est pourquoi, avant même d'élaborer le Plan National de Développement (PND)



2012-2015, le Programme Présidentiel d'Urgence a été mis en place immédiatement à la sortie de la crise, pour apporter une réponse aux attentes pressantes des populations.

Dans le souci de revenir à la planification stratégique qui a permis à la Côte d'Ivoire d'enregistrer des résultats économiques et sociaux indéniables dans les années 1960-1980, le Gouvernement a adopté les Plans Nationaux de Développement 2012-2015 et 2016-2020. Ces plans ont intégré une forte dimension sociale, afin de coupler la nécessaire restauration du cadre macroéconomique et la redynamisation de la compétitivité des secteurs clés de l'économie avec l'inversion de la tendance haussière du niveau de pauvreté.

Les premiers résultats du Plan National de Développement (PND) 2012-2015 ont montré que le taux de pauvreté a commencé à baisser, passant de 51% en 2011 à 46,3% en 2015. Ce changement catégorique résulte d'importants efforts faits dans bien de domaines.

Dans le secteur agricole par exemple, notamment la filière cacao, le Gouvernement a mis en place une stratégie basée sur trois (03) leviers, à savoir (i) l'amélioration de la gestion de la filière et l'octroi d'au moins 60% du prix CAF aux producteurs, (ii) la mise en place d'une stratégie à même d'influencer le prix CAF en liaison avec d'autres pays et (iii) la promotion de l'industrialisation pour générer plus de valeur

ajoutée au sein de la filière. Cette stratégie a permis d'offrir aux paysans depuis 2012, un prix bord-champ dont le minimum est au moins équivalent au maximum servi de 2000 à 2009. De même, dans l'Administration publique, il a été procédé au déblocage des salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat, au rétablissement des avances indiciaires tous les deux (02) ans, à la valorisation indiciaire de fonctionnaires et agents de l'Etat, et surtout à l'apurement progressif d'arriérés et d'engagements antérieurs non tenus. Enfin, dans le secteur privé, la revalorisation du SMIG et la réforme des caisses de retraite publique et privé ont contribué à consolider l'équilibre social.

Ces quelques exemples de réformes majeures qui viennent en complément de projets d'investissements à impact social, comme l'électrification rurale, l'école obligatoire, la construction et la réhabilitation de centres de santé, ont constitué les fondements de l'action de l'Etat depuis 2012. C'est cela qui justifie l'inversion de la tendance lourde d'augmentation de la pauvreté depuis plus de trente (30) ans.

Dans le but d'accélérer le rythme d'amélioration des conditions de vie des populations, le Gouvernement a adopté, suite aux instructions du Président de la République, le Programme Social du Gouvernement (PSGouv).

Ce programme est donc un intensificateur de l'action sociale de l'Etat et non le début de la prise en compte de la dimension sociale dans l'action gouvernementale.

Par exemple, le nombre moyen de villages électrifiés par an au cours des périodes 1994-2000 et 2001-2010 est respectivement de 93,1 et 87,9. De 2012 à 2018, le Gouvernement a électrifié en moyenne 265,3 localités par an. Le PSGouv vise à accélérer les travaux d'électrification, en vue de couvrir 1 838 villages en deux (2) ans, soit une moyenne annuelle équivalente à plus de dix (10) fois la performance enregistrée de 2001 à 2010.

Le PSGouv traduit donc une vision basée sur la conduite de l'action publique dans le contexte d'un libéralisme économique à forte dimension sociale. En effet, le Président de la République considère que le but ultime de l'action publique est d'améliorer les conditions de vie de toutes les populations, notamment les couches les plus défavorisées.

Le PSGouv résulte ainsi de cette vision d'une croissance économique partagée, grâce à des actions bien ciblées, retenues au terme d'un processus participatif de conception, à un cadre de mise en œuvre et de suivi qui garantit l'efficacité et un impact significatif sur le bénéficiaire final.



1.2. Processus de mise en place



Santé



Education



Electricité & logement



Emploi



Filets sociaux

Une approche participative et un ciblage des actions à impact direct sur les populations

Le processus de mise en place du PSGouv s'est fait selon les grandes étapes suivantes :

→ 06 AOÛT 2018

Point de départ des travaux avec les instructions de SEM le Président de la République au Gouvernement dans le cadre de son discours à la Nation, à l'occasion de la fête de l'indépendance ;

→ AOÛT 2018

Mise en place de l'équipe chargée de coordonner les réflexions par le

Premier Ministre, en application des instructions en date du 06 août 2018 ;

→ 19-23 SEPTEMBRE 2018

Organisation d'un séminaire à Grand-Bassam, avec la participation des Administrations publiques, de la société civile et des partenaires techniques et financiers, en vue de définir les contours du renforcement de l'action sociale du Gouvernement ;

→ OCTOBRE 2018

Organisation de réunions inter-ministérielles au Cabinet du Premier Ministre pour examiner les conclusions du séminaire de Grand-Bassam, en vue des arbitrages et de la préparation du Conseil des Ministres ;

→ 18 DÉCEMBRE 2018

Adoption du PSGouv en Conseil des Ministres ;

→ 06 MARS 2019

Mise en place des textes et organes de gestion.



1.3. Cinq axes stratégiques

Le processus, ci-dessus décliné, a permis d'organiser le PSGouv autour de **5 axes stratégiques**, sur la base du principe fondamental d'apporter des réponses appropriées aux problèmes qui touchent le quotidien des populations.

Ces axes consistent à :

1

fournir aux populations des services de santé de proximité et améliorer la protection sociale, à travers (i) le renforcement du programme de gratuité ciblée en faveur des femmes enceintes et des enfants âgés de 0 à 5 ans, (ii) le renforcement du programme élargi de vaccination, (iii) l'opérationnalisation de la couverture maladie universelle (CMU) et (iv) l'intensification et l'élargissement de la couverture des bénéficiaires du programme de filets sociaux productifs ;

2

renforcer les conditions d'accès et de maintien à l'école des enfants de 6 à 16 ans, notamment les jeunes filles, et améliorer les conditions d'étude et de vie des étudiants, notamment avec (i) le recrutement d'enseignants et l'acquisition de tables-bancs, ainsi que (ii) la construction de latrines dans les

écoles en milieu rural ;

3

favoriser l'accès des populations à l'électricité et aux logements, en procédant (i) à la baisse du tarif social de l'électricité, au renforcement du programme de branchements sociaux et à l'intensification de l'électrification rurale, de même que (ii) la poursuite du programme de logements sociaux pour les populations disposant de revenus modestes, dans le respect des conditions d'habitabilité ;

4

accroître l'accès des jeunes ainsi que des femmes, piliers de nos familles et de nos communautés, à des revenus et à un emploi décent et stable, avec notamment le développement d'activités génératrices de revenus, les travaux à haute intensité de main-d'œuvre, des programmes de mises en stages, le développement de compétences et l'autonomisation des femmes dans le cadre du projet SWEDD ;

5

créer les conditions pour le bien-être des populations en milieu rural et assurer la sécurité alimentaire, grâce à (i) l'amélioration de l'accès

à l'eau potable à travers la maintenance et la réhabilitation des pompes villageoises, ainsi que (ii) le reprofilage des routes en terre et pistes rurales.

Initialement, ces 5 axes stratégiques du PSGouv se déclinaient en 12 projets majeurs, pour un coût de 727,5 milliards de FCFA.

Toutefois, au regard des premiers résultats encourageant, observées sur le terrain, et surtout de la volonté du Président de la République d'accentuer l'impact du Programme, de nouveaux projets ont été intégrés dans le champ du PSGouv, en l'occurrence :

- l'adduction en eau potable dans certaines villes ;
- la réhabilitation de centres de santé et de centres sociaux ;
- la construction de lycées de proximité et le programme de cantines scolaires ;
- le renforcement du programme de nutrition ;
- divers projets dans les secteurs de l'agriculture vivrière et maraichère, ainsi que la pêche et l'élevage.

La prise en compte de ces nouveaux projets porte ainsi le budget global ajusté du PSGouv à 1 010,6 milliards de F CFA sur la période 2019-2020.

Chapitre 2



Cinq leviers pour le pilotage de la performance



Optimiser les processus de gestion pour délivrer les résultats attendus au profit des cibles visées

Le Programme Social du Gouvernement (PSGouv) s'inscrit dans une approche de résultat. En d'autres termes, il anticipe sur le basculement du mode de gestion budgétaire vers les budgets-programmes, tel que convenu dans le cadre des réformes communautaires de l'UEMOA.

A travers le PSGouv, l'objectif du Gouvernement est de faire en sorte que la programmation, l'exécution, le résultat et la redevabilité vis-à-vis des populations soient plus renforcés.

Les principaux changements que le PSGouv introduit dans le mode de gestion des finances publiques et des projets comprennent (i) la définition de principes rigoureux de gestion, (ii) la séparation des fonctions de pilotage et de suivi des fonctions opérationnelles, (iii) l'articulation de l'ensemble des activités autour du bénéficiaire final, (iv) la communication sur les activités, les résultats et les défis et (v) le dispositif de suivi.



II.1. Définition de principes rigoureux de gestion

Les principes de gestion du PSGouv peuvent se résumer comme suit « **dire clairement ce qui doit être fait, faire ce qui est dit et rendre compte de ce qui est fait** ».

Ces principes sont :



L'accessibilité des ressources

A travers ce principe, il s'agit de mieux cibler les actions à mettre en œuvre, en tenant compte des moyens disponibles. En effet, les besoins des populations sont importants et les ressources ne sont pas suffisantes pour y faire face. A cet égard, il était nécessaire, dans le cadre du PSGouv, de faire un ciblage des actions ayant les impacts les plus importants sur les populations, en cohérence avec les capacités financières de l'Etat.



La rapidité

Ce principe exige une dynamique d'exécution des projets qui garantisse des résultats rapides. L'objectif est d'allier la promesse, l'acte et le résultat

dans un délai bien déterminé.



La transparence et l'accessibilité de l'information

C'est un principe qui découle de l'approche participative qui caractérise le PSGouv dans sa conception et son exécution. Le Gouvernement a décidé de garantir la disponibilité de l'information en faisant des points d'exécution trimestriels et annuels, prenant en compte notamment les avancées enregistrées en rapport avec les activités prévues.



La responsabilité

Le PSGouv est un programme multisectoriel. Son exécution est assurée par les ministères techniques et les structures étatiques, le suivi général relevant de la Coordination Générale du PSGouv dont l'ancrage institutionnel est la Primature. La notion de responsabilité implique que chaque acteur connaît son rôle, connaît les attentes en termes de rapports périodiques et sait à qui reporter les difficultés éventuelles rencontrées. Le

but est d'éviter toute dilution de responsabilité et d'écartier la possibilité d'existence d'actions ou d'activités non couvertes par une responsabilité pleine d'un des acteurs de la chaîne d'exécution.



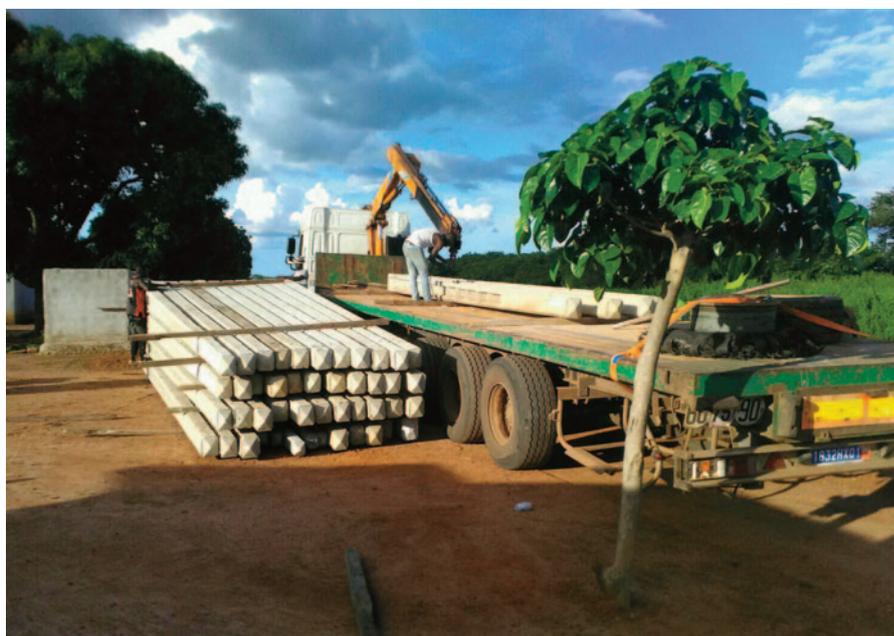
La preuve de réalisation des activités

C'est un principe fondamental du PSGouv qui place le bénéficiaire final au cœur du dispositif de suivi. A ce titre, le principe de base est que toute réalisation faisant l'objet de comptabilisation puisse être soutenue par une preuve qui justifie la réalité du service fait et l'existence de l'ouvrage ou de la prestation.

Ces principes marquent clairement le changement de paradigme dans le cadre du PSGouv dans la mesure où ils assurent une identification et une implémentation rapide de projets à impacts directs sur les bénéficiaires, tout en veillant scrupuleusement au suivi des activités, à la réalité des réalisations et à la diffusion de l'information.



II.2. Séparation des fonctions de pilotage et de suivi des fonctions opérationnelles



La Coordination Générale du PSGouv s'assure toutefois que les plans d'activités sont cohérents avec les objectifs du Gouvernement

Le Décret N° 2019-184 du 06 mars 2019, portant création, attributions, organisation et fonctionnement du PSGouv instaure le cadre de suivi du PSGouv. Ce décret présente les organes et acteurs du PSGouv et définit leurs responsabilités respectives.

Le PSGouv présente une approche différente des cadres classiques de gestion de projets, qui veulent que la Coordination soit l'organe d'exécution opérationnelle. **L'une des innovations du décret N° 2019-184 est que la fonction de coordination est séparée des fonctions d'exécution.** En effet, les Ministères techniques et les structures publiques sont responsables des opérations, de la préparation du plan d'activités à la réception des ouvrages, y compris notamment, les passations de marchés et la gestion financière.

La Coordination Générale du PSGouv s'assure toutefois que les plans d'activités sont cohérents avec les objectifs du Gouvernement, veille au respect desdits plans et suit la cohérence entre l'exécution physique et l'exécution financière.

La séparation des responsabilités ainsi décrites, confère à la Coordination Générale une neutralité suffisante pour faire un suivi spécifique auprès de chaque projet, relever les efforts à faire dans certains aspects de la conduite des projets et anticiper sur des blocages éventuels.

Par ailleurs, l'ancrage institutionnel de la Coordination Générale permet de rendre compte régulièrement au Premier Ministre, facilitant ainsi les prises de décision quand cela s'impose.



II.3. Articulation de l'ensemble des activités autour du bénéficiaire final

Le PSGouv fait du « bénéficiaire final » (c'est-à-dire la population) ce que représente « le client » dans la gestion moderne de l'entreprise. Le Programme est conçu pour satisfaire les besoins du bénéficiaire final. Il est suivi en mettant l'accent sur l'accessibilité du bénéficiaire final aux ouvrages, aux services et/ou aux biens prévus au terme de la mise en œuvre de l'activité. Les échanges avec les populations sont conçus autour du bénéficiaire final à travers l'accent mis sur la proximité entre le décideur et les populations.

Du point de vue de l'élaboration, le choix des axes et des projets découle d'un processus d'écoute des populations pour capter leurs besoins les plus essentiels et leurs attentes. Le choix de l'ensemble des douze (12) projets phares retenus dans le cadre du PSGouv répond à ce souci. Par exemple, alors que l'accès à l'eau potable, à l'éducation et à la santé sont régulièrement définis comme les besoins prioritaires des populations, les enquêtes ont démontré que dans les zones rurales, la problématique de l'entretien des pistes rurales était d'une importance au moins équivalente, sinon supérieure. De même, les populations éprouvaient des difficultés, notamment dans les zones rurales pour se doter d'un compteur électrique. C'est pourquoi, il a fallu cou-

Ce Programme est conçu pour satisfaire les besoins du bénéficiaire final

l'accent est mis sur la proximité entre le décideur et les populations

une forte volonté de mettre en lumière le résultat de l'action et non l'effort financier

le Gouvernement veille à l'atteinte effective des résultats

pler l'électrification villageoise avec l'accès aux compteurs électriques dans des conditions de paiement plus souples.

Au niveau du suivi des activités, les rapports d'exécution mettent d'abord l'accent sur les ouvrages/livrables mis à la disposition des populations, le nombre de bénéficiaires des activités, l'accès aux services qui sont rendus, etc., avant de rendre compte de l'exécution financière. Ce changement permet de mettre en lumière le résultat de l'action et non l'effort financier comme cela se fait généralement dans les rapports d'exécution. Cette approche amène les projets à s'organiser pour délivrer les outputs attendus, car la seule information valable est la finalisation de l'activité et la satisfaction de la population bénéficiaire. Par exemple, alors qu'un taux de décaissement élevé pour un projet de reprofilage des routes traduirait une bonne performance, l'achèvement des itinéraires reste le principal critère dans le contexte du PSGouv. Ainsi, il est pris en compte à la fois la capacité d'absorption financière et la mise à disposition des populations de tronçons praticables d'une localité à l'autre.

En sus de cette approche, les rapports de suivi visent à relever les défis auxquels il faut faire face pour améliorer l'efficacité des différents projets.



II.4. Communication sur les activités, les résultats et les défis



Désormais, grâce à cette approche interactive, les médias relaient chaque semaine, chaque mois et chaque trimestre, des pans d'activités qui permettent aux populations de fonder une opinion sur la réalité de l'accélération de l'action sociale du Gouvernement.

Par ailleurs, ce principe d'interaction directe se traduit par la prise en compte de toutes les régions du pays par les activités. Ainsi, depuis le lancement du PSGouv, aucune région et aucun département du pays n'est mis à la marge car la programmation est faite de sorte que chacun ressent les bénéfices d'au moins un projet dans sa sphère géographique.

Le PSGouv utilise les outils classiques de communication, à savoir, les médias audiovisuels, les nouvelles technologies et le contact direct à travers la présence physique sur le terrain. Il dispose d'un site Internet, dont les informations sont actualisées tous les mois et bénéficie des relais officiels de communication au niveau gouvernemental.



Le PSGouv consacre le renforcement de la relation directe existante entre le Gouvernement et les populations. Les populations doivent savoir ce qui est prévu comme activités et être informées des évolutions des différents projets, de façon à pouvoir les suivre sur l'ensemble du territoire national.



Ce lien direct se traduit par la présence effective des membres du Gouvernement et des responsables en charge de la gestion des activités sur le terrain pour expliquer les projets, pour constater les avancées ou pour inaugurer des ouvrages et/ou mettre à disposition des financements.



II.5. Dispositif de suivi

Le dispositif de suivi comprend :

Le Conseil des Ministres

qui examine sur une base trimestrielle, un rapport d'exécution prenant en compte le point d'avancement physique et la situation d'exécution financière.

Le Comité de Pilotage

qui est présidé par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre et comprend les Directeurs de Cabinet des Ministères techniques impliqués, des représentants des Collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers. Il examine au préalable, les rapports d'avancement préparés par la Coordination Générale avant présentation en Conseil des Ministres et se réunit pour examiner toute question dont l'urgence nécessite l'avis du Comité.



En appui aux Ministères/structures publiques, la Coordination Générale du PSGouv tient des réunions régulières de suivi à tout moment, selon les besoins, pour trouver des solutions aux problèmes spécifiques.

En outre, dans l'optique d'assurer un meilleur suivi, la Coordination Générale s'est dotée d'outils simples permettant de faire un suivi efficace des activités. Ces outils intègrent une application web, permettant d'avoir le point des indicateurs de chaque projet, à partir d'un téléphone portable, d'une tablette ou d'un ordinateur.

La Coordination Générale a élaboré des tableaux-types qui sont renseignés mensuellement pour retracer l'exécution physique et faire le point de l'exécution financière. Le principe de base dans la conception de ces tableaux est de permettre la vérification de la réalité du service fait. Par exemple, pour la réparation des pompes villageoises, outre la localisation précise (région, département, sous-préfecture, village) le tableau de suivi permet d'avoir le numéro de téléphone d'un ressortissant du village pouvant attester de l'effectivité de la réparation. Pour l'électrification villageoise, les informations sont

prises jusqu'au village électrifié. De même, pour la construction de latrines dans les écoles, l'information collectée permet de savoir les écoles dans lesquelles les latrines sont construites ou doivent être construites.

Le niveau de détail des informations de suivi permet à la Coordination Générale de faire des vérifications croisées en plus des contrôles exercés par les Ministères à travers leurs dispositifs internes. En effet, les Ministères impliqués dans l'exécution du PSGouv ont mis en place un dispositif interne de suivi qui permet de



La Coordination Générale

qui est l'organe de suivi opérationnel du PSGouv. Elle élabore des notes mensuelles destinées au Premier Ministre, sur la base des rapports mensuels préparés par chaque projet. Le Coordonnateur Général, dans le cadre du suivi des activités, a pour interlocuteurs au sein des Ministères, les Directeurs de Cabinet qui sont assistés de points focaux techniques.



Les Ministères/structures publiques

qui veillent à l'exécution quotidienne des activités du PSGouv. A cet effet, les membres du Gouvernement, dans le cadre des réunions de Cabinet internes, font des points d'avancement hebdomadaires de l'évolution des mesures et supervisent la mise en œuvre opérationnelle des activités. De même, les Directeurs de Cabinet, en leur double qualité de points focaux principaux et de membres du Comité de Pilotage s'assurent de l'exécution effective des mesures relevant de leurs Ministères et coordonnent l'élaboration des rapports mensuels et trimestriels sectoriels ainsi que la mise à jour de l'outil de suivi.

vérifier les rapports découlant des structures d'implémentation des activités de terrain. Dans certains cas, des confirmations de réalisation sont sollicitées auprès des autorités préfectorales dans les régions ou auprès de responsables de Conseils régionaux ou de Mairies.

C'est cet ensemble de dispositions qui permet d'assurer une exécution fluide et efficiente du PSGouv.

Ce dispositif de suivi fonctionne efficacement grâce à l'implication personnelle de Monsieur le Premier Ministre. En effet, une fois le

programme d'activités annuel arrêté, Monsieur le Premier Ministre demande aux différents Ministères en charge de l'exécution du PSGouv, le programme de livraison des ouvrages. Ainsi, chaque Ministère concerné indique des dates auxquelles les livrables doivent être disponibles.

Dès lors, toutes les activités en amont pour arriver à ces livrables dans les délais requis, s'imposent à l'ensemble des acteurs. Mieux, Monsieur le Premier Ministre inscrit régulièrement à l'ordre du jour des réunions de Cabinet, les activités du

Le système de reporting régulier et le niveau de détail des indicateurs de suivi, permettent à la coordination d'être proactive et de faire des vérifications croisées

PSGouv et fait organiser systématiquement des réunions interministérielles qu'il préside ou fait présider, en vue de lever les éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre de certains projets.

En somme, en plus de la volonté politique matérialisée par les instructions et l'intérêt particulier de SEM le Président de la République relativement à ce programme, le PSGouv bénéficie d'un environnement d'opérationnalisation organisé et piloté au plus haut niveau de la hiérarchie par Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.



Encadré 1



PSGouv, un suivi rigoureux avec l'implication personnelle du Premier Ministre

Le PSGouv, conçu pour améliorer le bien-être des populations, notamment les plus vulnérables, suscite un intérêt soutenu du Premier Ministre. Ainsi, il est régulièrement sur le terrain pour s'assurer du bon déroulement des projets.

Quelques dates matérialisent cette présence effective du Premier Ministre dans le suivi, en l'occurrence :

- 28 avril 2019 :** lancement des concours spéciaux de recrutement des enseignants au lycée moderne d'Abobo ;
- 02 mai 2019 :** visite de chantier à la cité ADO à Yopougon pour constater l'état d'avancement des travaux suivi d'une réunion d'orientation ;
- 27 mai 2019 :** lancement de la réhabilitation/remplacement des pompes villageoises à Etoubeti et de la construction du CHR d'Aboisso ;
- 27 juin 2019 :** mise sous tension du village d'Ahodji et d'un quartier de Bouaké précédé du lancement des travaux de construction du centre de dispatching de Yamoussoukro ;
- 19 juillet 2019 :** inauguration du projet de renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Tafiré et des localités environnantes ;
- 1er août 2019 :** démarrage des activités des guichets emplois au foyer des jeunes de Bingerville ;
- 3-5, 24-26 octobre 2019 :** visite dans les régions du Guémon, du Cavally et du Tonkpi en vue du lancement de plusieurs projets d'électrification, de réhabilitation de routes et d'hydraulique ;
- 04 novembre 2019 :** lancement du programme national de stages et d'apprentissage ;
- 12 décembre 2019 :** lancement des travaux de construction du château d'eau d'Abobo Avocatier ;
- 27 décembre 2019 :** extension du projet de filets sociaux à 75 000 nouveaux ménages (dans les zones péri-urbaines et 5 nouvelles régions).



Chapitre 3



Bilan des activités du PSGouv et évolutions depuis 2011



Ce chapitre présente le bilan des activités du PSGouv à fin décembre 2019. Il s'articule autour de trois axes majeurs pour chaque projet du PSGouv, à savoir (i) le rappel des objectifs en 2019, (ii) les acquis au terme de l'année y compris les réalisations en dehors du champ du PSGouv et (iii) les avancées enregistrées dans le domaine concerné depuis 2011.

III.1. Secteur de l'éducation

L'amélioration des conditions d'études et d'encadrement des élèves constitue un axe majeur de la politique sociale du Gouvernement. Dans le cadre du PSGouv, le Gouvernement a entrepris de renforcer les conditions d'accès et de maintien des enfants de 6 à 16 ans à l'école, notamment les jeunes filles, et d'améliorer les conditions d'étude et de vie des élèves et étudiants.

III.1.1. Objectifs opérationnels

Deux mesures principales ont été prises dans le secteur de l'éducation au titre du PSGouv, afin de combler, d'une part, le déficit d'enseignants et d'autre part, l'insuffisance des tables-bancs dans les écoles sur la base des constats effectués sur toute l'étendue du territoire national.

A ce titre, les objectifs visés pour l'année 2019 se résument comme suit :

- recruter 10 300 enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire ;
- acquérir et distribuer 250 000 tables-bancs.



III.1.2. Réalisations à fin décembre 2019

Recrutement des enseignants

Les enseignants ont été recrutés comme prévu et mis en responsabilité en octobre 2019. Le processus qui a conduit à ce résultat a commencé, après la phase préalable de préparation administrative, avec le lancement des concours spéciaux le dimanche 28 avril 2019 pour les enseignants du préscolaire et du primaire. Le lancement éclaté a été conduit sous la présidence effective de membres du Gouvernement.

Monsieur le Premier Ministre a présidé le lancement du concours au Lycée Moderne d'Abobo. Quant aux enseignants de collèges et de lycées, les concours ont été organisés le samedi 4 mai et le dimanche 5 mai 2019.

Le concours de recrutement des enseignants contractuels du préscolaire et du primaire a enregistré 72 643 candidats pour 5 300 places disponibles. Quant au concours de recrutement des enseignants du secondaire, il a enregistré 16 476 candidats, dont 9 877 candidats pour le recrutement de professeurs de collèges



pour 3 000 places disponibles et 6 599 candidats pour les 2 000 places réservés aux professeurs de lycée.

La formation des 5 300 enseignants du préscolaire et du primaire, débutée le 19 août 2019, a pris fin le 18 octobre 2019. Quant à celle des 5 000 enseignants du secondaire (collège et lycée), la première partie de la formation a été dispensée du 19 août au 25 octobre 2019 et a été complétée pendant les congés de Noël du 23 décembre 2019 au 4 janvier 2020, permettant ainsi de finaliser la formation pour ceux-ci.

En date du 4 novembre 2019, les enseignants formés ont été affectés dans les écoles sur toute l'étendue du territoire national, sur la base des déficits identifiés.

Le processus de mise en responsabilité des enseignants inclut une étape de vérification approfondie des diplômes. Cette vérification se fonde sur le respect d'exigences requises pour l'exercice du métier d'enseignant. Ainsi, avant d'être autorisés à enseigner effectivement, les candidats retenus ont donné la preuve de leurs qualifications à travers l'authentification de leurs diplômes par les structures appropriées.

Acquisition des tables-bancs

Le PSGouv prévoyait la mise à disposition de 250 000 unités en 2019. Cette mesure a fait l'objet de deux volets. L'un portant sur l'acquisition de 140 000 tables-bancs et l'autre de 110 000 tables-bancs.

17 226 enseignants et personnels d'encadrement mis en responsabilité en 2019

- Sur la commande de 140 000 tables-bancs, 76 000 tables-bancs ont été mis à disposition en deux phases. La première livraison de 40 000 tables-bancs a été distribuée et la seconde livraison de 36 000 tables-bancs, disponibles dans les magasins de l'entreprise, est en cours de distribution selon la clé de répartition arrêtée par le Ministère l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Les 64 000 tables-bancs restants sur cette commande seront livrés en 2020.
- Pour les 110 000 tables-bancs restants, les commandes ont été passées auprès de 14 PME locales et la totalité est disponible. A fin décembre 2019, 104 532 tables-bancs ont été distribués, soit 95% du stock. Le stock restant de 5 468 tables-bancs est en cours de distribution dans les Directions régionales de Bondoukou et de Bouna.

Sur le plan financier, les dotations budgétaires ont été engagées à hauteur de 13,9 milliards de FCFA, comprenant 8,1 milliards de FCFA pour l'acquisition des tables-bancs et de 5,8 milliards de FCFA pour le recrutement des enseignants. Ces dotations ont été entièrement consommées.

III.1.3. Réalisations hors PSGouv à fin décembre 2019

Au-delà des deux objectifs précis fixés dans le cadre du PSGouv, d'importantes activités ont été réalisées en 2019, en vue d'améliorer les conditions d'études des élèves en Côte d'Ivoire.



**2 553 nouvelles
salles de classes
ouvertes dans le
primaire**

**35 nouveaux
collèges et lycées
construits en 2019**

**36 centres
préscolaires
communautaires
créés**

**4 établissements
de formation
professionnelle
construits**

**10 000 kits
scolaires
distribués**

Le Gouvernement a repris la construction de Lycées d'Excellence

De nouvelles salles de classes pour accroître l'offre :

- 524 nouvelles salles de classes ont été ouvertes dans le préscolaire ;
- 2 553 nouvelles salles de classes ont été ouvertes dans le primaire ;
- 34 nouveaux collèges ont été mis en services ;
- 12 collèges ont fait l'objet d'extension ;
- Après le lycée scientifique de Yamoussoukro, un nouveau lycée d'excellence a été ouvert à Grand-Bassam, dénommée « Lycée d'Excellence Alassane OUATTARA » pour une capacité de 1 000 places ;

- 36 centres préscolaires communautaires ont été créés.

De nouvelles infrastructures en cours de construction :

- 4 établissements de formation pro-

fessionnelle ont été construits à Bouaflé, Issia, Yamoussoukro et Yopougon à 78% de taux d'exécution physique ;

- 14 établissements techniques et professionnels ont été réhabilités à 80% de taux d'exécution dans l'ensemble.

Des ressources humaines renforcées pour mieux encadrer les élèves :

- 440 animateurs et éducateurs préscolaires ont été recrutés et formés ;
- 5 000 enseignants stagiaires sortant des cycles classiques des CAFOP ont été mis en responsabilité ;
- 901 professeurs de collège issus des recrutements classiques ont été mis en responsabilité ;
- 585 professeurs de lycée issus des écoles de formation suivant les recrutements classiques ont été mis à disposition.

Des mesures d'accompagnement renforcées pour soutenir efficacement les parents d'élèves et faciliter l'accès à l'école :

- 4 257 600 kits scolaires ont été achetés par le Gouvernement et distribués aux élèves du primaire public ;
- Une Bourse Nationale des Manuels Scolaires a été mise en place et a



permis de rendre 40 000 manuels disponibles au cours de la phase expérimentale entamée en 2019 ;

- 10 000 kits scolaires, 6 000 livres de lecture et 6 000 cahiers d'activités ont été distribués dans 150 écoles primaires des localités de Bouna, Boundiali, Ferkessedougou, Korhogo, Mankono et Odienné dans le cadre du Projet d'Appui au Secteur Education (PAPSE) ;
- 2 486 tonnes de vivres ont été distribuées à 4 823 cantines scolaires prises en charge par l'Etat et 1 310 tonnes distribuées à 613 cantines par le PAM ;
- La scolarité de 730 000 élèves affectés dans les établissements secondaires privés d'enseignement général, technique et professionnel a été prise en charge par l'Etat pour un coût de 91 milliards de FCFA en 2019.

L'ensemble des actions sociales hors PSGouv en faveur de l'éducation a été évalué à 240 milliards de FCFA au titre de l'année 2019.

III.1.4. Acquis depuis 2011

En 2010, les principaux indicateurs dans l'enseignement préscolaire et primaire révélaient déjà un système éducatif peu performant, en raison notamment de la faiblesse du taux de préscolarisation (moins de 7%), du taux de rétention (42%) ainsi que du taux de redoublement relativement élevé (18,8%). A la même période, la proportion des filles dans

l'enseignement primaire était estimée à seulement 46% des filles en âge d'être scolarisées. Quant au premier cycle de l'enseignement secondaire, il enregistrait un faible taux d'accès des filles (40,5%) de même qu'un taux de redoublement de 14%.

Les défis dans le système éducatif étaient particulièrement importants. Les ressources humaines étaient dans des revendications continues du fait notamment du blocage des salaires et des avancements ainsi que les importants arriérés enregistrés au titre des frais de correction des examens et concours. Les relations avec les fondateurs d'établissements secondaires, privés et laïcs se caractérisaient notamment par d'importants arriérés évalués en 2015 à près de 70 milliards de FCFA.

Dans ces conditions, l'action du Gouvernement consistait à faire face aux défis au titre des ressources humaines, à ceux portant sur les capacités et la qualité des infrastructures, mais aussi et surtout aux défis liés à l'organisation de l'école en Côte d'Ivoire.

D'importants acquis ont été enregistrés depuis 2011.

Au titre de l'organisation de l'école en Côte d'Ivoire :

- une loi a été prise pour rendre obligatoire l'école de 6 à 16 ans ;
- il a été procédé à la réforme du collège avec l'instauration de blocs

2 486 tonnes de vivres distribuées à 4 823 cantines scolaires

La scolarité de 730 000 élèves prise en charge par l'Etat dans les établissements privés



33 698 salles de classes au préscolaire et au primaire ont été construites de 2011 à fin 2019, contre 11 556 salles de classes de 2011 à 2010

disciplinaires, l'utilisation de professeurs bivalents et l'ouverture de collèges de proximité pour garantir l'achèvement du premier cycle du secondaire à un plus grand nombre d'enfants ;

- un modèle de gouvernance des établissements professionnels a été défini et expérimenté avec des comités de gestion paritaire (secteur public et secteur privé) ;
- l'entrepreneuriat a été introduit en milieu scolaire comme une matière pour permettre aux enfants d'intégrer l'initiative privée dès le début de leur apprentissage ;
- le soutien pédagogique a été renforcé et le rythme scolaire a été amélioré avec l'instauration des cours du mercredi, pour permettre à la Côte d'Ivoire de satisfaire les exigences internationales en termes de volumes horaires ;
- les Technologies de l'Information et de la Communication ont été introduites à l'école comme discipline d'enseignement pour permettre aux élèves d'épouser l'ère du temps et de bénéficier des opportunités qu'offre lesdites technologies ;
- il a été mis en place un système d'évaluation des acquis scolaires et des compétences de vie tous les deux ans.

Au niveau de la gestion de l'école :

- l'inscription en ligne a été mise en place de même qu'une carte d'identité scolaire sécurisée pour tous les élèves de Côte d'Ivoire, permettant ainsi un suivi de l'élève à partir de son matricule du préscolaire à la terminale ;
- l'immatriculation des élèves a été étendue à tout le système éducatif, ce qui permet à chaque élève de posséder un numéro d'identifiant unique pendant tout son cursus ;
- les postes de travail ont été codifiés en vue de rationaliser la gestion des ressources humaines ;
- les infrastructures scolaires ont été géo-référencées sur toute l'étendue du territoire.

Au titre du développement des infrastructures :

- 33 698 salles de classes au préscolaire et au primaire ont été construites de 2011 à fin 2019, contre 11 556 salles de classes de 2011 à 2010 ;
- 277 établissements secondaires ont été construits (242 collèges de 2011 à 2018, le Lycée d'Excellence de Grand-Bassam, 22 collèges effectivement mis en service en 2019 et 12 collèges non encore mis en service) ;
- 7 lycées d'enseignement technique



et professionnel ont été construits, dont le Centre Multisectoriel de formation professionnelle Mohammed VI à Abidjan-Yopougon ;

- 2 CAFOP ont été construits à Bondoukou et à San-Pedro ;
- Plusieurs infrastructures ont été réhabilitées, à savoir :
 - 3 616 salles de classes du préscolaire et du primaire ;
 - 9 CAFOP ;
 - 38 lycées et collèges ;
 - 24 établissements techniques et professionnels et 1 Centre de formation des formateurs à l'IP-NETP ;
 - 12 structures centrales et déconcentrées.

Au titre des ressources humaines :

- 71 544 personnels enseignants et d'encadrement ont été recrutés de 2011 à 2019 dont 17 226 pour la seule année 2019 ;
- les salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat ont été débloqués en 2014, y compris ceux des enseignants ;
- le Gouvernement a mis fin au rattrapage de salaires, permettant à tous les enseignants d'être payés sur la même base et de connaître des avancements indiciaires ;
- le Gouvernement a pris les dispositions pour assurer le paiement régulier des primes de corrections aux différents examens et concours, ce qui permet le bon déroulement des examens à grands

tirages depuis plusieurs années.

Au titre des mesures d'accompagnement pour de meilleures conditions d'études :

- le nombre de cantines scolaires s'établissait à 5 536 en 2019 contre 3 500 à fin 2010. Aujourd'hui 83% de ces cantines scolaires sont prises en charge par les ressources propres de l'Etat, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) n'intervenant qu'à hauteur de 17%, alors qu'il était le principal acteur dans le financement des cantines ;
- 22 955 882 kits scolaires ont été achetés par le Gouvernement et distribués gratuitement aux élèves ;
- des bourses de manuels scolaires ont été mises en place pour permettre aux élèves d'utiliser environ 40 000 manuels scolaires en cas de besoins.



Encadré 2

Donner la même chance à tous les enfants de Côte d'Ivoire grâce aux écoles d'excellence et aux collèges de proximité



Lycée d'Excellence de Grand-Bassam

Nous sommes en 1975. Le Président de la République de Côte d'Ivoire, SEM Félix Houphouët Boigny est à Yamoussoukro, non pas pour un séjour familial comme il en avait l'habitude, mais pour l'inauguration du Lycée Scientifique de Yamoussoukro. Il ne s'agit pas d'un déplacement anodin pour un Chef d'Etat, ni d'un acte peu important pour son rang. Il s'agit pour le Président Félix Houphouët Boigny, de lancer une école conçue pour briser les barrières sociales en matière d'accès à l'éducation pour tous les fils et toutes les filles de Côte d'Ivoire.

Les élèves sont sélectionnés sur la seule base de leurs capacités intellectuelles, indépendamment de leurs religions, du cadre de vie de leurs parents ou du positionnement social de ceux-ci. Un seul critère pour y accéder : le mérite. Une seule attitude pour mériter cette école : l'assiduité au travail et l'organisation dans les études. Le Lycée Scientifique de Yamoussoukro, comme le Lycée Classique d'Abidjan, le Lycée Sainte Marie d'Abidjan, l'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée d'Abidjan et l'Institut National Polytechnique de Yamoussou-

kro résultent tous de la mise en œuvre d'une politique de formation des compétences pour en faire des acteurs clés du développement de la Côte d'Ivoire.

Plus de 40 ans après la création du Lycée Scientifique de Yamoussoukro et la vague d'écoles de référence mises en place, la Côte d'Ivoire n'avait plus connu de nouveaux établissements d'Excellence. Pire, ceux qui faisaient la fierté du pays, ont connu au fil des ans, une détérioration continue, affectant de facto, aussi bien les résultats que l'image qu'ils reflétaient.

Dans la continuité de l'œuvre du Président Félix Houphouët Boigny, visant notamment la construction d'une Nation prospère grâce à des hommes de valeur, le Gouvernement va développer, à partir de 2012, une stratégie de valorisation des acquis et de construction de nouveaux lycées d'excellence, en marge du vaste programme de construction de salles de classes et de collèges de proximité.

Le Lycée d'Excellence Alassane OUATTARA de



Grand-Bassam est le premier lycée de ce processus de valorisation du mérite et de repositionnement de la valeur « travail », en tant qu'élément fondamental qui conditionne la réussite sociale. Ils sont 1 000 élèves venant du sud, du centre, du nord, de l'ouest et de l'est. Ce sont des centaines d'élèves venant des grandes villes et de petites localités de l'intérieur du pays, dont les parents ne pouvaient soupçonner la possibilité d'accéder à un tel établissement. Tous ont été sélectionnés sur une seule base, la moyenne scolaire. Tous auront accès à l'internat et à des conditions d'études similaires à celles offertes dans les meilleures écoles à travers le monde. Tous auront la même chance de faire partie des hommes et femmes de qualité de demain. Le lancement des activités du Lycée d'Excellence de Grand-Bassam, qui est suivi de la construction à partir de 2020 de 4 autres lycées d'excellence à l'intérieur du pays dans le contexte de la réhabilitation du Lycée scientifique de Yamoussoukro, marque donc le retour et le renforcement de ce qui a été et reste encore la force de la Côte d'Ivoire : **une formation de qualité pour des ressources humaines de valeur.**

C'est le début d'un processus qui devrait permettre, à long terme, de restaurer des valeurs fondamentales qui doivent constituer le socle du développement de notre société. Parallèlement à cette approche d'incitation à l'excellence, le Gouvernement a mis en place une politique de développement des collèges de proximité qui consiste à construire des collèges de petites tailles dans les localités éloignées des grands centres urbains, afin de donner la chance aux élèves de bénéficier d'enseignements dans leur environnement de vie familiale. Depuis 2015, 113 collèges de proximité ont été construits et un projet de construction de 200 collèges est en cours dans le cadre du Programme C2D.

Une égalité de chances pour accéder aux lycées d'excellence

Se prononçant sur la nécessité des collèges de proximité, une élève en classe de 5^{ème} au collège moderne de Lataha affirmait : « Quand j'étais à Korhogo, le lycée était loin, je venais en retard. Les cours de 7 heures, je les ratais souvent. Depuis que je suis au collège moderne de Lataha, ils m'ont emmené auprès de mes parents. Si j'ai des difficultés et que je ne comprends pas les exercices, je peux aller directement auprès de mes professeurs pour qu'ils m'expliquent. Donc, finies les longues marches ».

Pour la Ministre en charge de l'Education Nationale, la politique de construction des collèges de proximité vise non seulement à donner la chance à tous les élèves de Côte d'Ivoire, mais également à réduire les coûts de scolarisation pour les parents. En effet, grâce à ces établissements, les parents d'élèves ne supportent plus les coûts d'hébergement dans les villes, les coûts psychologiques et sociaux liés à l'éloignement de leurs enfants et les difficultés de suivi de ces derniers loin du cadre familial. Avec les collèges de proximité, les élèves bénéficient d'un meilleur encadrement tant à l'école qu'en famille et peuvent accéder aux meilleures écoles comme le Lycée d'Excellence de Grand-Bassam si leurs résultats scolaires sont à la hauteur des compétences requises pour y accéder.

Grâce à la combinaison de la construction de collèges de proximité et de lycées d'excellence, le système éducatif ivoirien redevient à la fois plus équitable et un creuset d'excellence.



Ainsi, les principaux indicateurs du système éducatif ivoirien ont évolué comme suit :

- le taux de redoublement dans l'enseignement primaire a baissé de 18,8% en 2010 à 8,7% en 2018 ;
- l'indice de parité filles/garçons a progressé de 0,86 en 2011 à 0,99 en 2018 au primaire et celui du secondaire s'est amélioré, passant de 0,74 en 2011 à 0,86 en 2018 ;
- les filles représentent 44% des effectifs d'élèves dans le secondaire général, soit 928 485 filles ;
- le Taux Brut de Scolarisation (TBS) et le Taux Net de Scolarisation (TNS) ont connu une progression constante de 2011 à 2018 avec une hausse de 11,3 points de pourcentage pour le TBS et plus de 18 points de pourcentage pour le TNS sur la période ;
- les taux de réussite au CEPE, au BEPC et au BAC ont respectivement progressé de plus de 20 points, de plus de 40 points et de plus de 25 points entre 2011 et 2018 ;
- le taux de transition du primaire au secondaire est passé de 50,4% en 2011 à 79,8% en 2017.

La dynamique amorcée par le Gouvernement sera poursuivie aux plans du développement des infrastructures scolaires, de la mise à disposi-

tion des enseignants et du matériel pédagogique en vue d'assurer l'accès à l'éducation à tous les enfants en âge d'aller à l'école.

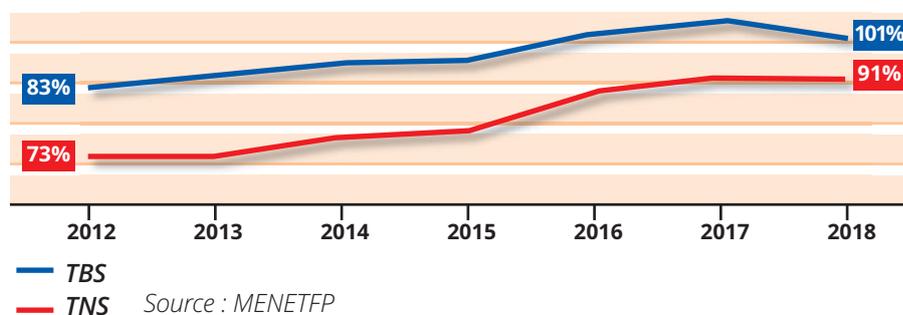
- **Le Taux Brut de Scolarisation (TBS)** du primaire est le nombre d'élèves scolarisés sans distinction d'âge dans l'enseignement primaire rapporté à la population scolarisable (6-11 ans) au même niveau pour une année scolaire donnée. A cet effet, l'école obligatoire combiné avec la distribution gratuite de kits scolaires, ainsi que l'ouverture de cantines scolaires et

la propension de certains parents à envoyer les enfants à l'école avant l'âge de 6 ans peuvent contribuer à faire que le numérateur dépasse la population officiellement scolarisable, comme c'est le cas en 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

- **Le Taux Net de Scolarisation (TNS)** correspond à l'effectif des inscrits du groupe ayant l'âge officiel de fréquenter un niveau d'éducation, exprimé en pourcentage de la population correspondante. Ce taux ne peut être supérieur à 100%.

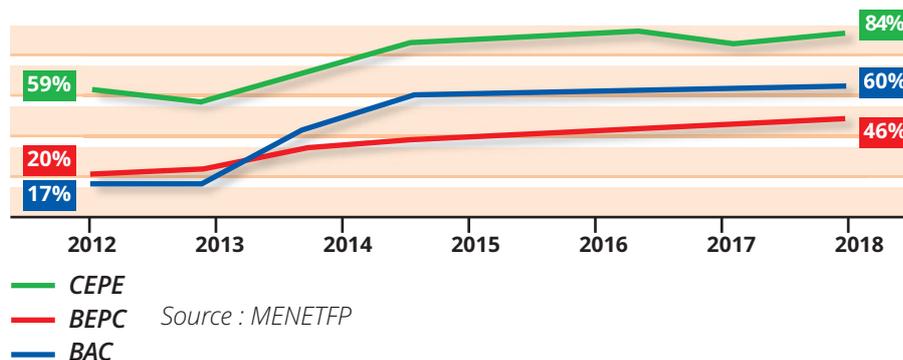
Graphique 1

■ Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) et du Taux Net de Scolarisation (TNS) de 2012 à 2018



Graphique 2

■ Evolution des taux de réussite aux examens scolaires de 2011 à 2018



**Encadré 3**

Des acquis majeurs et des changements profonds en cours dans l'éducation post baccalauréat



Dans la continuité des efforts déployés au niveau des cycles primaire et secondaire, un accent particulier a été mis sur le cycle supérieur. Au niveau de l'enseignement professionnel et technique, l'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA) a été ouverte aux pays anglophones et hispanophones pour promouvoir l'interculturalité. L'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny (INPHB) est en cours de réhabilitation et a été redynamisée. Le Gouvernement a créé l'Ecole Supérieure Africaine des Techniques de l'Information et de la Communication (ESATIC) pour former les élites en informatique.

S'agissant des universités, les campus de Cocody et de Bouaké ont été réhabilités. Les universités de Daloa et de Korhogo ont été créées à partir des unités régionales d'enseignement supérieur (URES) existantes dont les infrastructures ont fait l'objet de réhabilitation et d'extension. L'Université de Man a été créée en 2015 et est opérationnelle depuis 2017. L'Université virtuelle a également été créée pour former les jeunes dans 4 spécialités axées autour des questions informatiques (notamment réseau, sécurité), base de données, développement et services en ligne, multimédia et numérique. Les travaux de construction des universités de Bondoukou et de San-Pedro sont en cours. Ainsi, la Côte d'Ivoire est passée de 3 universités (Cocody, Bouaké y compris URES Korhogo et Abobo-Adjamé y compris URES Daloa) en 2011 à 9 universités dont 7 sont fonctionnelles à fin 2019.

Les efforts de repositionnement du système d'enseignement supérieur ivoirien commencent à donner des résultats. L'ENSEA, l'INPHB et l'ESATIC sont devenus des centres d'excellence de la Banque Mondiale. De 2012 à 2019, une trentaine d'élèves et étudiants ivoiriens sortis du système éducatif public ont réussi les concours d'accès à des centres d'excellence prestigieux comme l'école Polytechnique (X) et HEC Paris. La Côte d'Ivoire a formé de jeunes pilotes utilisés par la compagnie nationale Air Côte d'Ivoire.



III.2. Secteur de l'électricité



**Objectif du
Gouvernement :
80% de taux de
couverture
nationale en 2020**

A fin 2011, le taux de couverture nationale était de 33% et le taux d'accès de 72%. Le taux de couverture représente le nombre de localités électrifiées sur le nombre total de localités et le taux d'accès, la proportion de la population ayant effectivement accès à l'électricité dans les zones couvertes.

Les défis dans le secteur de l'électricité étaient de plusieurs ordres :

- il fallait d'abord rétablir l'équilibre financier du secteur, en proie à un déséquilibre structurel qui compromettait les investissements du secteur privé pour accroître la production ;
- il fallait ensuite augmenter la capacité de production pour mettre fin aux délestages de l'offre que le pays connaissait depuis 2009 et créer les conditions pour accom-

pagner le développement des activités économiques ;

- le réseau de transport vétuste devait être réhabilité, de même que les infrastructures de distribution.

En un mot, les préalables à l'amélioration de l'accès à l'électricité étaient d'une importance telle que des investissements lourds étaient indispensables avant d'envisager des politiques ciblées comme c'est le cas aujourd'hui dans le cadre du PSGouv.

Au regard de ces défis, le Gouvernement a travaillé à rétablir l'équilibre financier du secteur dans le court, le moyen et le long termes, afin de donner de la lisibilité et favoriser la mobilisation de ressources auprès d'investisseurs privés pour accroître la production.



Dans ce cadre, le Gouvernement a procédé à l'évaluation des dettes et créances croisées entre acteurs du secteur et mis en place un mécanisme qui permettait d'assurer une plus grande traçabilité des flux financiers du secteur. Il a également renégocié le prix de cession du gaz, en vue de mieux maîtriser les coûts de production. Enfin, le Gouvernement a défini un plan de développement qui permet d'optimiser les unités de production existantes et de lancer de nouvelles unités comme le barrage de Soubré, les phases successives des centrales AZITO et CIPREL, afin d'accroître substantiellement l'offre d'électricité.

Pour ce qui concerne le transport, le Gouvernement a lancé un vaste projet de réhabilitation des infrastructures pour, d'une part, améliorer les conditions de transport et d'autre part, réduire les pertes techniques.

Enfin, des efforts d'amélioration du recouvrement combinés avec l'apurement des impayés du secteur ont conforté la confiance des investisseurs privés qui ont commencé à investir dans un secteur de l'électricité désormais viable.

D'importants progrès ont été réalisés en matière d'accès à l'électricité depuis 2012. Toutefois, au regard de l'ambition du Gouvernement d'atteindre un taux de couverture de 80% à fin 2020 et d'améliorer substantiellement le taux d'accès, cette problématique a été retenue comme l'un des axes majeurs du PSGouv.

A cet effet, le Gouvernement a retenu trois volets spécifiques dans le secteur de l'électricité, à savoir (i) la baisse du tarif social pour les ménages les plus défavorisés, (ii) une électrification rurale plus accrue et (iii) le branchement-abonnement des ménages à moindre coût.

III.2.1. Objectifs opérationnels

Les principaux objectifs du PSGouv au titre de l'accès à l'électricité se déclinent comme suit :

- l'ajustement à la baisse de 20% du tarif nominal social des clients souscripteurs au régime du domestique social, afin de bénéficier d'un allègement du coût de l'électricité ;
- l'électrification de la totalité des localités de plus 500 habitants à l'horizon 2020 dans le cadre du Programme National d'Électrification Rurale (PRONER), avec un objectif de 917 localités en 2019 ;
- la facilitation du branchement-abonnement de 400 000 ménages éligibles au Programme Électricité Pour Tous (PEPT) au réseau électrique national à fin 2020, soit l'accès à l'électricité pour une population estimée à 2,4 millions d'habitants. Pour 2019, l'objectif était de réaliser 200 000 branchements.

III.2.2. Réalisations à fin décembre 2019

Baisse du tarif social

L'ajustement à la baisse de 20% du tarif domestique social s'applique

uniquement sur le coût unitaire de l'énergie consommée ou achetée.

Ainsi, deux tranches de consommation ont connu un abattement de 20% sur les anciens tarifs en vigueur.

Au post paiement (facture périodique), les tarifs ont évolué comme suit :

- Pour la Tranche 1 (part des consommations comprises entre 0 kWh et 80 kWh inclus), le tarif passe de 36,05 FCFA/kWh à **28,84 FCFA/kWh** ;
- Pour la Tranche 2 (part des consommations au-delà de 80 kWh), le tarif passe de 62,70 FCFA/kWh à **50,16 FCFA/kWh**.

Au prépaiement, les tarifs ont évolué comme suit :

- Pour la Tranche 1, part non taxable, c'est-à-dire les consommations comprises entre 0 kWh et 80 kWh inclus, le tarif passe de 24,30 FCFA/kWh à **19,44 FCFA/kWh** ;
- Pour la Tranche 2, part taxable, c'est-à-dire les consommations au-delà de 80 kWh, le tarif passe de 20,53 FCFA/kWh à **16,42 FCFA/kWh**.

A fin décembre 2019, la baisse du tarif social a bénéficié à 1 008 853 clients, dont 391 315 clients au post-paiement (39%) et 617 538 clients au prépaiement (61%).

L'ajustement à la baisse de 20% du tarif nominal des clients au domes-



tique social a permis aux consommateurs de faire une économie de 357 millions de FCFA sur leur consommation du mois de décembre 2019.

On enregistre donc, de janvier à fin décembre 2019, une réduction des dépenses d'électricité de 3,9 milliards FCFA pour les bénéficiaires de cette mesure.

Electrification rurale (PRONER)

Sur la période 2019-2020, ce sont **1 838 localités** qui doivent être électrifiées dans le cadre du PSGouv. Ces travaux feront passer le taux de cou-

verture à **79,6% à fin 2020**, soit **6 778 localités** sur 8 518. Les 1 740 localités restantes seront couvertes sur la période 2021-2025.

De janvier à décembre 2019, ce sont **919 localités** qui ont été électrifiées dans le cadre PSGouv pour un objectif de 917 localités. Il en résulte que le taux de couverture est passé à 69% à fin 2019, contre 33% en 2011. Ce sont donc **5 859 localités qui sont électrifiées** sur le total de **8 518**.

Pour rappel, de 1994 à 2000, le nombre moyen de localités électrifiées par an était de 93,1. De 2001 à 2010, cette moyenne s'établissait à 87,9 localités.

De 2011 à 2018, la performance du Gouvernement en termes d'électrification villageoise a été portée à 265,3 localités électrifiées par an. L'électrification de 919 localités en 2019 montre que grâce au PSGouv, le Gouvernement a électrifié en un an, plus de localités que durant les 10 ans de la période 2001-2010. La performance moyenne de la période 1994-2000 a été multipliée par près de 10 au cours de l'année 2019. Le PSGouv s'impose ainsi comme un véritable booster de performance, comme instruit par SEM le Président de la République en août 2018.

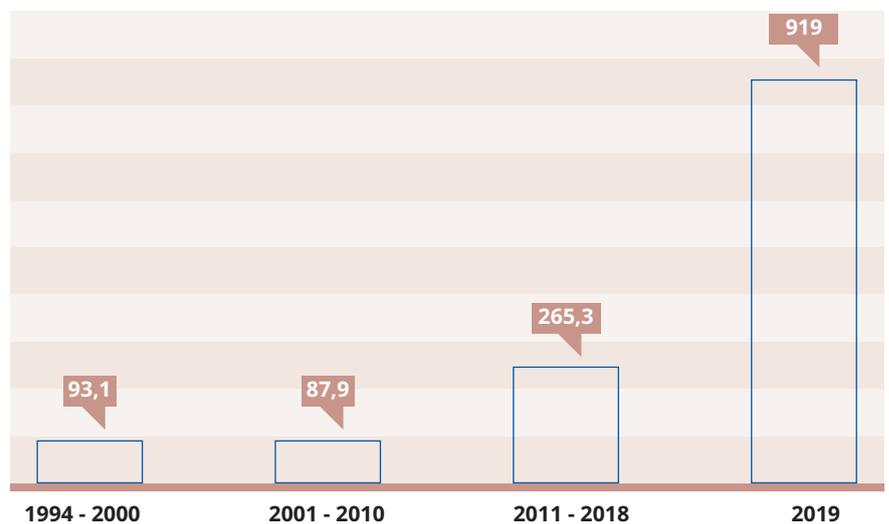
**919 localités
électrifiées en 2019**

**3 041 localités
électrifiées de 2011 à
2019**

**La performance
moyenne de
1994-2000 et de
2001-2010 a été
multipliée par 10
en 2019**

Graphique 3

■ Evolution du nombre moyen de villages électrifiés par an de 1994 à 2019



Source : MPEER



Il convient de noter en particulier que :

- de 2012-2019, ce sont **3 041 localités** qui ont été électrifiées en 7 ans contre **2 818 localités** électrifiées sur la période 1960-2011 ;
- **le taux d'accès est passé de 72% en 2011 à 93,84% à fin 2019.**

Branchement-abonnement à l'électricité (PEPT) :

Dans le cadre du PS Gouv, l'Etat a décidé de prendre en charge des frais de souscription initiale des ménages éligibles au programme Electricité Pour Tous (PEPT) sur la période 2019-2020. A travers ce programme, l'Etat souhaite raccorder à l'électricité les ménages les plus défavorisés, notamment ceux vivant en milieu rural, avec un apport initial de 1 000 FCFA, contre un montant de 150 000 FCFA ; la différence étant répartie sur les factures du ménage pour une durée de 10 ans, afin de permettre un paiement souple. De janvier à décembre 2019, le nombre de branchements PEPT réalisés se chiffre à 203 018, dont 98 581 à l'intérieur du pays, soit 49% et 104 437 à Abidjan, soit 51%.

En termes d'exécution budgétaire, sur une prévision de 79,8 milliards FCFA pour l'année 2019 sur des ressources totales disponibles de 184 milliards FCFA, les engagements au titre du PRONER s'établissent à 104,9 milliards, soit un taux d'engagement de 131,6%. Ce niveau d'engagement

Tableau 1 :

■ Statut des abonnements par région à fin novembre 2019

REGION	ZONES RURALES	ZONES URBAINES	TOTAL
ABIDJAN	0	104 437	104 437
INTERIEUR	62 648	35 933	98 581
TOTAL	62 648	140 370	203 018

Source : MPEER

s'explique par le fait que 919 localités ont été électrifiées sur un objectif de 917. En outre, les travaux ont été engagés pour 480 localités (198 localités ont un taux d'exécution supérieur à 30% à fin décembre) sur les 919 localités restantes pour 2020. Le taux de décaissement s'établit à 12%. Il s'explique par les procédures liées aux exigences des conditions de paiement des bailleurs et par le fait des retards liés à l'émission des décomptes avant la fin d'année 2019.

En ce qui concerne le PEPT, sur une dotation de 34,9 milliards FCFA pour l'année 2019, 30,1 milliards FCFA ont été engagés et payés, soit un taux d'exécution financière de 86,3%.

III.2.3. Acquis enregistrés depuis 2011 en matière d'accès à l'électricité

La production d'électricité a été presque doublée

En 2011, la Côte d'Ivoire produisait 1 391 MW. Les infrastructures de transport et de distribution étaient vétustes et cela entraînait des délestages répétés de l'offre. Les pertes techniques et non techniques étaient considérables et avaient atteint

28,8% en 2011. Au plan financier, le déséquilibre structurel avait entraîné une accumulation d'impayés et un allongement des délais de paiement remettant en cause la viabilité à long terme, indispensable pour attirer des investisseurs privés.

Pour relancer la production, il a fallu d'abord restaurer la viabilité globale du secteur et rendre disponible une électricité de qualité pour permettre aux entreprises de développer leurs activités.

De 2012 à 2019, le secteur est devenu financièrement équilibré, les pertes techniques et non techniques ont été ramenées autour de 20%, le prix du gaz qui est un intrant de la production d'électricité a été renégocié et les arriérés enregistrés ont été quasiment apurés.

La combinaison de ces facteurs ainsi que la définition d'une stratégie de développement du secteur à long terme ont permis de renforcer la confiance des investisseurs. Ainsi, à la fois l'Etat et le secteur privé ont fait d'importants efforts pour accroître la production d'électricité. A fin 2019, la puissance installée est de



2 229 MW, grâce aux projets suivants qui ont été mis en œuvre :

- Barrage de Soubré : une capacité installée de 275 MW ;
- Centrale thermique d'AZITO : une capacité installée de 471 MW ;
- Centrale thermique de CIPREL : une capacité installée totale de 569 MW ;
- Centrale thermique d'AGGREKO : une capacité installée totale de 210 MW.

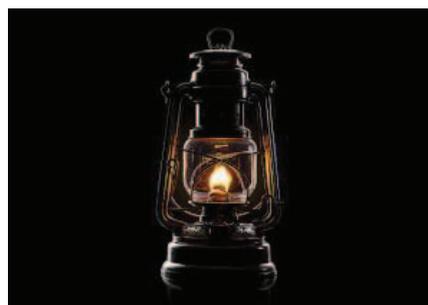
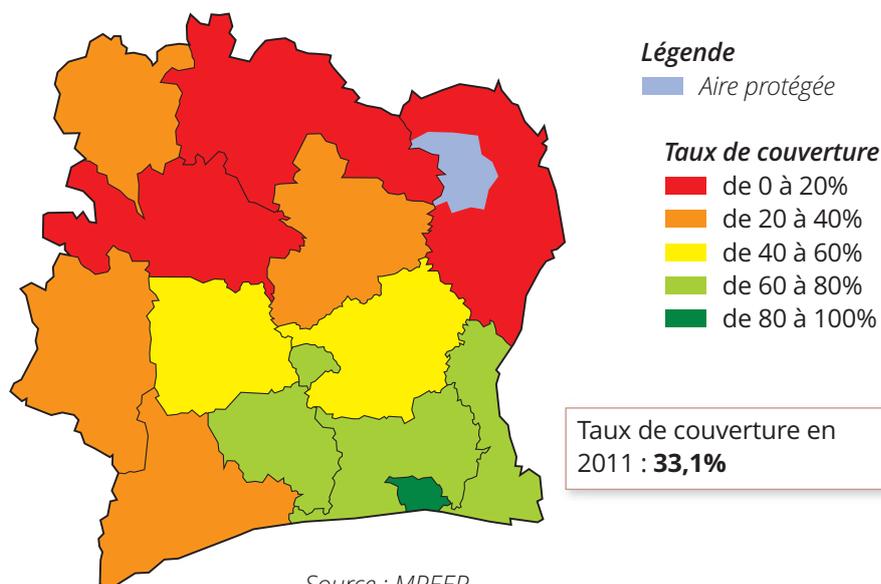
Par ailleurs, dans le but de développer le mix énergétique, le Gouvernement a conçu un plan de développement d'unités tenant compte des contraintes environnementales. De nouveaux barrages hydroélectriques seront construits, notamment le barrage de Gribopoli, pour une puissance installée de 112 MW, une centrale à biomasse pour une capacité de 60 MW, a fait l'objet d'un accord en vue d'optimiser l'utilisation des résidus du secteur palmier et 2 centrales solaires seront construites dans le cadre du projet Scaling Solar mis en œuvre, en collaboration avec la Société Financière Internationale (SFI).

Ainsi, les conditions sont en place pour porter la production d'énergie à 4 000 MW, objectif fixé par le Gouvernement. C'est notamment l'une des conditions nécessaires pour faire de la Côte d'Ivoire un hub sous régional à partir duquel les pays voisins s'approvisionnent dans le cadre d'un marché dynamique.

Electricité dans les villages : de l'exception à la normalité

Les évolutions enregistrées en matière d'accès à l'électricité s'apprécient mieux à travers une représen-

tation cartographique dynamique. En effet, en 2011, le taux de couverture de 33% au niveau national, intégrait des disparités régionales résumées dans la carte, ci-après.



Barrage de Soubré (275 MW)

Centrale thermique d'AZITO (471 MW)

Centrale thermique de CIPREL (569 MW)

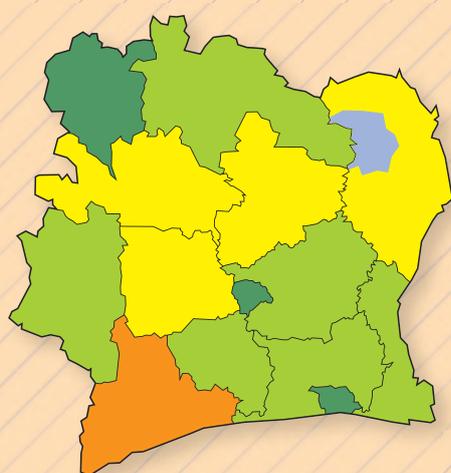


De 1960 à 2011, 2 818 localités ont été électrifiées en Côte d'Ivoire sur un total de 8 518. Au regard de cette situation et tenant compte de l'ambition du Gouvernement de porter le taux de couverture à 80% en 2020, il a été mis en place le Programme National d'Electrification Rurale (PRONER) en 2013, après avoir réorganisé la gestion du secteur de l'élec-

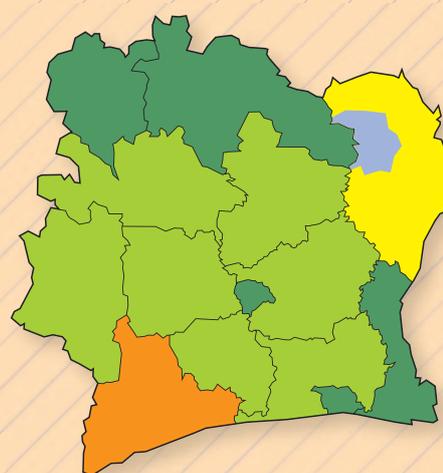
tricité avec notamment la création de la société Côte d'Ivoire Energies.

Ces dispositions vont permettre d'accélérer le rythme d'électrification villageoise. Ainsi, le nombre de localités électrifiées de 2011 à 2019 s'établit à 3 041. La représentation cartographique du taux de couverture se présente comme suit à fin 2018 et à fin 2019.

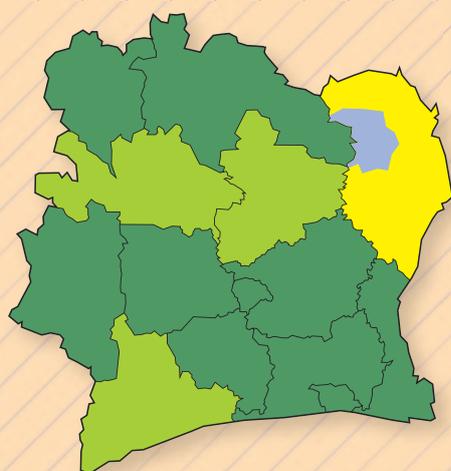
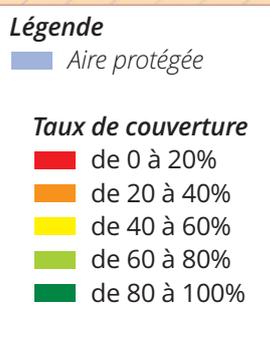
En maintenant le rythme enregistré en 2019 au cours de l'année 2020, les objectifs du Gouvernement en matière d'électrification devaient être atteints. Le taux de couverture national passerait à 79,6%, ce qui devrait permettre d'envisager avec plus d'optimisme, l'objectif projeté en 2025, d'électrifier la totalité des villages en Côte d'Ivoire.



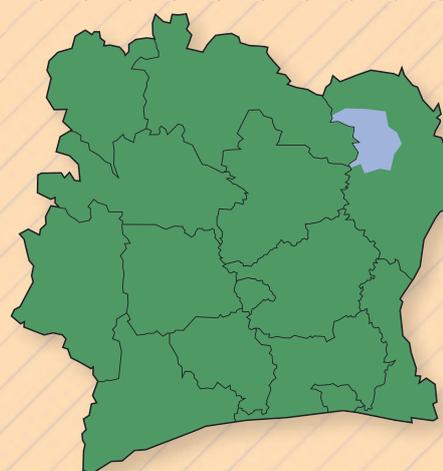
Taux de couverture en 2018 :
58%



Taux de couverture en 2019 :
69%



Taux de couverture en 2020 :
79,6%



Taux de couverture en 2025 :
100%



La mise en place du Programme Electricité Pour Tous (PEPT) vise essentiellement à faciliter l'accès des ménages au courant électrique

Faciliter l'accès aux compteurs pour plus d'inclusion sociale

Le Président de la République indique régulièrement que « le but ultime de l'action gouvernementale c'est d'améliorer les conditions de vie des populations, de toutes les populations, en particulier les plus défavorisées ».

Cette phrase traduit tout le sens de la mise en place du Programme Electricité Pour Tous (PEPT) qui consiste essentiellement à permettre ou à accroître l'accès des ménages au courant électrique. Le PEPT découle en effet du constat que dans de nombreuses localités, bien que le Gouvernement ait réglé le problème d'accessibilité à l'électricité, de nombreux ménages peinent à avoir une ampoule dans leur maison.

Cette situation a amené le Gouvernement à mettre en place un programme novateur en 2014, pour alléger le coût financier de base nécessaire pour avoir un branchement-abonnement. En effet, le ticket pour avoir le compteur de 5 ampères généralement utilisé par les couches défavorisées est de 150 000 FCFA,

somme difficile à mobiliser pour de nombreux ménages. Le PEPT permet de ramener ce ticket de base à 1 000 FCFA pour les ménages et, pour le reliquat, leur donner la possibilité d'un règlement étalé dans le temps, sur une durée de 10 ans.

De 2014 à 2018, le PEPT a permis de faire 565 039 branchements et a couvert 249 localités en milieu rural et 116 en milieu urbain. De janvier 2019 à fin décembre 2019, le PEPT a permis de faire 203 018 branchements donnant ainsi la possibilité à environ 1,2 million d'habitants d'avoir du courant électrique à la maison.

De sa conception aux modalités de fonctionnement, le PEPT est cohérent avec les principes de gestion financière de l'Etat et en ligne avec les exigences des partenaires au développement qui en sont les principaux contributeurs.

Le PEPT bénéficie ainsi de l'accompagnement de la Banque Mondiale, de l'Union Européenne, de l'Agence Française de Développement (AFD) et de la Banque Africaine de Développement (BAD). Le montant des financements mobilisés de 2014 à fin 2019 s'établit à 134,2 milliards de FCFA au titre du PEPT, y compris les 14,6 milliards de FCFA au titre de l'appui budgétaire de la BAD au PSGouv. Le financement de la BAD permet de réduire à 10,5 milliards de FCFA, le montant résiduel à mobiliser pour couvrir entièrement les prévisions de 60 milliards de FCFA de 2019 à 2020.



Tableau 2 :

■ **Financement du PRONER (en millions de FCFA)**

	NB TOTAL LOCALITES	MONTANT TOTAL	2019		2020		
			NB LOCALITES	MONTANT	NB LOCALITES	MONTANT	
ACQUIS	BM	201	30 000	150	22 388	51	7 612
	AFD	200	15 743	165	12 988	35	2 755
	UE	150	10 325	50	3 442	100	6 883
	BAD PAEMIR	426	31 814	250	18 670	176	13 144
	BAD PRETD	205	19 250	100	9 390	105	9 860
	BAD CLSG EN RELIQUAT	14	1 000	14	1 000		0
	EXIM BANK CHINE (*)	188	11 877	188	11 877		0
	TOTAL BAILLEURS	1 384	120 009	917	79 755	467	40 254
	SECTEUR ELECTRICITE	454	64 000			454	64 000
TOTAL	1 838	184 009	917	79 755	921	104 254	

(*) : une partie du financement EXIM BANK CHINA (environ 42 milliards de FCFA) a été engagé en 2018

Source : MPEER

Tableau 3 :

■ **Financement du PEPT (en millions de FCFA)**

	NB TOTAL ABONNES	MONTANT TOTAL	2019		2020		
			NB ABONNES	MONTANT	NB ABONNES	MONTANT	
ACQUIS	BM	94 011	14 103	47 006	7 052	47 006	7 052
	UE	62 529	9 380	31 264	4 690	31 264	4 690
	AFD	73 460	11 20	36 730	5 510	36 730	5 510
	Total Bailleurs	230 000	34 503	115 000	17 252	115 000	17 252
	SECTEUR ELEC (*)		400	200 000	200	200 000	200
		170 000					
A RECHERCHER	A RECHERCHER		25 100	81 333	12 000	88 667	13 100
TOTAL PEPT		400	60 003	196333	29 452	203 667	30 552

(*) : préfinancement de 1 00 FCFA

Source : MPEER

Tableau 4 :

■ **Etat d'exécution budgétaire à fin décembre 2019**

Lignes de dépenses	Dotation (en millions de FCFA)	Janvier-Décembre 2019					
		Engagements	Prévisions 2019	Taux d'engagement	Paiements	RAP	Taux de décaissements
Accélération de l'accès à l'électricité PRONER	170 352	104 937	79 755	131,60%	19 829	150 523	24,90%
Accélération de l'accès à l'électricité PEPT	55 000	30 106	34 904	86,30%	30 106	4 798	86,30%

Source : MPEER



Encadré 4

Comment l'accès à l'électricité change la vie des populations



Du courant pour une nouvelle vie nocturne, toujours aussi active

Il n'est pas rare de constater que dans différentes régions de la Côte d'Ivoire, les populations des villages nouvellement électrifiés organisent « la



L'accès à l'électricité change la vie des populations... Eclairer des villages pour des conditions de vie meilleures

fête de la lumière », pour d'une part manifester leur joie de bénéficier des changements qu'apporte l'accès à l'électricité, mais aussi, pour marquer leur reconnaissance au Gouvernement et au Président de la République. C'est dire que donner de l'électricité aux populations, ce n'est

pas seulement accomplir son devoir en tant que gouvernant. C'est reconnaître un droit et travailler à le rendre effectif.

Avoir l'électricité, c'est la première condition pour donner des alternatives aux populations rurales à l'effet de développer sur place, des activités, créer de nouveaux circuits commerciaux, accéder à un degré d'épanouissement plus élevé et réduire, ce faisant, les velléités d'exode vers les zones urbaines, notamment pour les jeunes. C'est pourquoi, le Président de la République a décidé de faire en sorte qu'à l'horizon 2025, toutes les localités de Côte d'Ivoire aient accès à l'électricité. Déjà, avec les efforts déployés de 2012 à 2019, le taux de couverture est passé de 33% à 69%. Le taux d'accès à fin 2019 s'affiche à 93,84% contre 72% en 2011. Dans les villages sur toute l'étendue du territoire national, c'est l'effervescence. Les attentes ont parfois été longues, 20 ans, 30 ans, 40 ans et souvent bien plus. Avec le PRONER, l'espérance d'un changement a pris tout le pays et chaque jour, un nouveau village



est connecté au réseau. Chaque jour, une maternité rurale a la possibilité de travailler dans des meilleures conditions. Chaque semaine, des élèves passent de la lampe tempête à la lumière électrique. De fait, grâce à l'accès à l'électricité, la vie du monde rural se transforme progressivement de village à village dans toutes les régions du pays. Ce 27 juin 2019, les populations du village d'Ahodji, à quelques kilomètres de Bouaké, région du GBEKE, ont donné l'occasion à Monsieur le Premier Ministre et aux membres du Gouvernement qui l'accompagnaient pour la mise sous tension du village, de vivre ce que re-



De la lampe tempête au courant électrique....pour de meilleurs résultats

présente la joie que procure l'accès à l'électricité. Deux faits attirent l'attention des participants et montrent à quel point le PRONER trouve toute sa pertinence auprès des populations. Le Chef du village d'Ahodji, contenant difficilement sa joie, affirme à Monsieur le Premier Ministre, toute sa reconnaissance et lui dit la fierté d'être le Chef sous le règne duquel les vœux de toute la communauté depuis plus de 40 ans deviennent une réalité avec la mise sous tension du village. Ce jour, l'approche de proximité entre les dirigeants et la population, notamment celles du milieu rural se vit et se sent. La communion est totale. Depuis l'existence du village, dira le Chef, les populations d'Ahodji n'avaient jamais eu l'occasion d'avoir la visite d'un membre du Gouver-

nement. Le PSGouv, de par son approche pragmatique, permettait ainsi à ce village d'échanger avec le Chef du Gouvernement et plusieurs membres de son équipe gouvernementale. Le PSGouv permettait de mettre sous tension le village et de donner la possibilité d'avoir le compteur sans paiement initial, le ticket de 1 000 FCFA étant couvert par le Gouvernement. Pour leur part les jeunes du village discutent déjà sur les possibilités d'activités économiques. Ce qui frappe, c'est l'autonomie qu'apporte l'accès à l'électricité. Un jeune du village s'adressant au Coordonnateur Général du PSGouv dit ceci : « désormais, nous



Grâce à l'électricité, le commerce se poursuit, même la nuit

n'allons plus partir ailleurs pour charger nos téléphones. Nous allons avoir notre propre salon de coiffure au village ici ». Un autre ajouta : « la glace pour les fêtes, on ne va plus aller à Bouaké pour l'acheter. Nous allons, nous-mêmes, avoir la glace ici. Nous allons repasser nos habits nous-mêmes et suivre la ligue des champions ici au village. Merci Chef. Grâce à vous, on est désormais comme à Abidjan. » En somme, progressivement et irréversiblement, un écosystème nouveau se met en place, les conditions de vie changent dans les localités rurales, grâce à l'amélioration de l'accès à l'électricité, combinée avec les autres volets du PSGouv, tout aussi importants.



III.3. Programme de latrinisation



Des latrines pour améliorer les conditions de vie des élèves en milieu scolaire

L'objectif du projet d'installation de latrines est d'améliorer les conditions de vie des élèves en milieu scolaire et d'accroître substantiellement le ratio d'écoles disposant de latrines. Il vise également à sensibiliser les villageois sur la nécessité de maintenir leur cadre de vie sain, à travers un programme d'appui à l'installation de latrines.

Pour 2019, le projet avait pour objectif révisé la construction de 1 494 latrines dans 249 villages et 8 régions. L'objectif initial de 1 800

latrines a été ajusté pour tenir compte de la prise en compte des coûts opérationnels, du volet sensibilisation qui a nécessité l'acquisition de 4 véhicules et de 23 motos et le financement sur une base forfaitaire d'une partie des dépenses liées à la construction de latrines par les populations elles-mêmes, suite à la phase de sensibilisation. Le projet a bénéficié d'une dotation budgétaire de 2,7 milliards de FCFA. Ce budget a été affecté comme suit :

Tableau 5 :

■ Répartition des latrines par région et par mode de passation

REGIONS	AGNEBY TIASSA	GON- TOUGO	TONKPI	PORO	HAUT SAS- SANDRA	MARA- HOUE	KABA- DOUGOU	CAVALLY	Total
Nombre de latrines (gré à gré)	12	12	12	12	12	12	12	12	96
Nombre de latrines (appel d'offre restreint)	72	156	300	144	324	156	90	156	1 398
Total	84	168	312	156	336	168	102	168	1 494

Source : Ministère en charge de l'Assainissement



- Construction de latrines : 2,15 milliards de FCFA ;
- Acquisition de véhicules et motos : 142 millions de FCFA ;
- Actions, sensibilisation ONG : 120 millions de FCFA ;
- Autres : 288 millions de FCFA.

Le processus de passation de marchés a permis de sélectionner sept (7) petites et moyennes entreprises (PME) nationales selon une combinaison de procédures concurrentielles et de consultations directes. Les procédures concurrentielles ont porté sur 1 398 latrines, soit 93,6% du total et ont concerné 233 écoles. Les marchés de gré à gré ont concerné 96 latrines (6,4% du total) à construire dans 16 écoles.

Le choix des écoles a été fait en liaison avec le Ministère en charge de l'Education Nationale. En amont, il a été tenu compte de deux critères de sélections, à savoir le taux de défécation à l'air libre et le nombre d'écoles ne disposant pas de latrines par région. La combinaison de ces deux critères a permis de choisir les écoles bénéficiaires, l'accent ayant été mis sur le milieu rural.

Les autres régions non couvertes seront intégrées en 2020 car le Gouvernement a décidé d'étendre le projet à l'ensemble des régions du pays.

III.3.2. Réalisations à fin décembre 2019

A fin décembre 2019, les résultats enregistrés dans la mise en œuvre du projet portent sur la construction de latrines, l'acquisition de moyens d'accompagnement et la sensibilisation des populations.

Construction de latrines

Sur l'objectif de 1494 latrines, 636 ont été effectivement construites. Les 858 latrines restantes font l'objet de travaux et seront réceptionnées avant fin mars 2020. Les retards enregistrés dans la finalisation des travaux en cours sont imputables à la fois à l'Administration et aux entreprises.

En effet, ils s'expliquent par le processus de contractualisation, les

retards dans le dépôt des décomptes par les entreprises et les délais de paiement. En effet, compte tenu des besoins de célérité, une fois les entreprises sélectionnées, elles ont reçu l'ordre de démarrer les travaux sur le terrain sans attendre les avances de démarrage. Toutefois, la contractualisation n'ayant pas été bouclée dans les délais escomptés et les décomptes n'ayant pas été reçus des entreprises à bonne date, il n'a pas été possible de les déposer en vue de faire procéder au paiement.

A fin décembre 2019, l'ensemble des décomptes validés par la Direction du Contrôle Financier a été transmis au Trésor pour paiement. Le dénouement de ces paiements devrait permettre de finaliser les travaux restants dans les délais indiqués ci-dessus.

Tableau 6 :

■ Construction de latrines à fin décembre

REGIONS	Objectif	Réal. Déc.	Travaux en cours
Agneby Tiassa	84	48	36
Gontougo	168	48	120
Tonkpi	312	144	168
Poro	156	0	156
Haut Ssandra	336	150	186
Marahoue	168	102	66
Kabadougou	102	72	30
Cavally	168	72	96
TOTAL	1 494	636	858

Source : Ministère en charge de l'Assainissement



Moyens d'accompagnement acquis

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités, le projet a acquis des moyens de mobilité pour faciliter le travail des acteurs sur le terrain. Ainsi, quatre (4) véhicules et vingt-trois (23) motos ont été acquis pour les déplacements dans les zones rurales. Les motos ont été mises à la disposition de 22 ONG sélectionnées pour sensibiliser les populations des villages retenus sur la problématique de la latrinisation et en particulier, sur les conséquences de la défécation à l'air libre.

Sensibilisation des populations

Parallèlement aux latrines écoles, 86 121 ménages ont été sensibilisés sur la construction de latrines dans les villages, pour permettre d'améliorer l'indicateur sur le taux de défécation à l'air libre. Sur ces ménages visités, 900 ont atteint le statut de « déclenché », qui traduit un bon niveau de compréhension des enjeux liés à la nécessité de disposer des latrines à domicile. Ils sont dans le processus de construction de latrines villageoises. Cette sensibilisation se fait avec l'appui des 22 ONG retenues, formées et équipées dans le cadre de leurs déplacements en zones rurales. Grâce à cette sensibilisation, les villageois ont construit 622 latrines à fin décembre 2019. La petite campagne de café-cacao dans les zones forestières ainsi que la campagne du coton et de l'anacarde dans les zones Nord et Est devraient permettre d'augmenter considérablement le nombre de latrines construites d'ici fin mars 2020.

**L'objectif 2019 :
construction de
1 494 latrines dans
249 écoles**

**22 ONG
sélectionnées
pour sensibiliser
les populations**

**86 121 ménages
sensibilisés**

**622 latrines
construites pour
les ménages
sensibilisés**

L'Etat apporte une contribution symbolique au titre des « dallettes » durant ces constructions. Les ONG sensibilisent les parents d'élèves, afin que dans les villages abritant les écoles bénéficiaires des latrines, le changement de comportement résultant de l'impact du projet permette aux élèves d'utiliser des latrines aussi bien en milieu familiale que scolaire.

Impact du projet

La construction de 1 494 latrines dans 249 écoles devrait permettre d'augmenter le nombre d'écoles disposant de latrines fonctionnelles à 3 179, soit 36,2%, en amélioration de 3,2% par rapport à la situation avant le début du programme.

Ce projet s'accompagne d'une politique de sensibilisation des élèves au lavage des mains. Ainsi, 45 600 écoliers seront sensibilisés dans ce cadre et devraient voir baisser les cas de consultations médicales liées notamment à la diarrhée, et subséquemment, la baisse d'absentéisme pour des motifs liés à certaines maladies.

Le programme de latrinisation, au-delà des acquis et des impacts attendus sur les conditions d'études des élèves et de travail des enseignants, commence à avoir une portée internationale en ce qu'elle fait de la Côte d'Ivoire l'un des rares pays à placer cette problématique parmi les projets prioritaires du Gouvernement. Il permet d'avancer rapidement vers le respect des engagements du Gouvernement dans



le cadre des Objectifs du Développement Durable. En effet, la Côte d'Ivoire s'est engagé à faire baisser de 4%, le taux de défécation à l'air

libre en 2020. Le projet de latrinitation permettra d'atteindre cet objectif et a déjà été cité comme un modèle d'initiative interne dans le

cadre de la réunion des membres du Forum Sanitation and Water for All (SWA) tenue les 3 et 4 avril 2019 à San Jose au COSTA RICA.

Tableau 7 :

■ **Récapitulatif de la mise en œuvre de la sensibilisation communautaire**

Région	Nombre de villages déclenchés	Ménages visités	Nombre de déclenchements et de focus groupe réalisés	Ménages impactés
Agneby-Tiassa	25	12912	75	3660
Gontougo	35	9631	105	3800
Cavally	30	17881	90	4120
Marahoué	40	15807	120	4400
Haut-Sassandra	60	5408	180	2910
Tonpki	60	13346	180	3110
Kabadougou	20	4154	60	4054
Poro	30	6982	90	3946
TOTAL	300	86 121	900	30 000

Source : MINASS

Au plan budgétaire, sur la dotation de 2,7 milliards, le montant total engagé à fin décembre 2019 s'est établi à 2,5 milliards, soit un taux d'engagement de 94%.

En dehors du champ du PSGouv, 31 579 élèves ainsi que leurs enseignants ont bénéficié de la construction de latrines dans 30 écoles dans le cadre du Projet de Pôle Agro-Industriel de la région du Bélier (2PAI-Bélier) financé par la Banque Africaine de Développement (BAD). Chacune des 30 écoles a été dotée de 3 à 5 latrines.

Le projet de latrinitation permettra d'atteindre l'objectif d'être un modèle d'initiative interne dans le cadre de la réunion des membres du Forum Sanitation and Water for All (SWA)



Encadré 5

Un projet à impacts multiples



Sensibiliser les parents pour pérenniser le changement de comportement (Tibéïta, MARAHOUE)

Le concept de latrinsisation semble peu connu. On pourrait même qualifier le projet de banale ou tout simplement l'ignorer. Cela est certainement le cas pour des populations citadines non confrontées à la problématique de la défécation à l'air libre, et pourtant le problème est réel. Le taux global de défécation à l'air libre en Côte d'Ivoire, s'établit à environ 22% (MICS¹ 2016). Particulièrement en milieu rural, le taux est très élevé avoisinant 44% selon le JMP² (SitAn 2019)³. Selon les statistiques scolaires (SIGE⁴ 2018-2019) :

- 36,1% des écoles préscolaires, 52,7% des écoles primaires et 8,8% des établissements du secondaire général sont dépourvues d'installations d'assainissement fonctionnelles ;
- 56,4% des écoles primaires publiques sont dépourvues d'installations d'assainissement ;
- 63,4% des écoles en milieu rural ne disposent pas de latrines et le problème est plus alarmant dans les régions de la Marahoué (77,9%), du Béré (73,1%), du Haut-sassandra (70,5%) et du Woredougou (70%) ;
- 92,6% des écoles communautaires ne disposent

pas de toilettes fonctionnelles. Les enseignants, leurs familles, les élèves et leurs parents sont confrontés à cette difficulté dans bien de régions. Les conséquences de cette situation portent sur l'insalubrité et les maladies y afférentes. Les conséquences intègrent également les problèmes liés à la dignité humaine. Il n'est pas rare de constater que les zones à fort taux de défécation à l'air libre ont une plus grande prévalence des maladies liées aux matières fécales, notamment la

bilharziose, le choléra et la fièvre typhoïde. Selon le rapport sur les statistiques (SIGE 2018-2019), « Le manque de latrines oblige les enseignants et les élèves à pratiquer la défécation à l'air libre. Cette situation dégradante suscite un sentiment de honte et un risque sécuritaire en particulier chez les jeunes filles. Du fait de ces conditions, il est constaté un fort taux de morbidité, d'absentéisme et des cas d'abandon scolaire ». Plusieurs Autorités administratives et politiques des régions bénéficiaires du projet ont salué cette initiative du Gouvernement et vanté ses mérites. Dans le village de Fagnampleu situé dans le département de Man, un habitant affirme : « Ce programme nous aide à améliorer notre cadre de vie. Maintenant nos familles ne bravent plus les dangers pour se soulager et nous n'avons plus honte de recevoir des invités pendant les cérémonies dans notre village ». De même, l'Association N'ZASSA des femmes de BODO (AGNEBY-TIASSA), a manifesté sa joie à l'occasion de la sensibilisation et de la cérémonie symbolique d'ouverture des latrines de l'EPP BODO 2 : « les hommes ne nous verront plus nues ; notre dignité est ainsi préservée. Avant nous allons loin dans la brousse pour nous soulager à cause de la honte ».

¹ MICS : Enquête à indicateurs multiples du Ministère en charge du Plan en Côte d'Ivoire

² JMP : joint Monitoring Programme (OMS-UNICEF)

³ SitAn : Rapport sur la situation des Enfants et des Femmes en Côte d'Ivoire

⁴ SIGE : Systèmes d'Information de Gestion de l'Éducation



III.4. Construction de logements sociaux

Dès son accession à la Magistrature suprême en avril 2011, le Président de la République a lancé le Programme Présidentiel de Logements Sociaux et Economiques (PPLSE), conformément à sa volonté de donner la possibilité à plus d'ivoiriens, notamment ceux à faibles revenus, de devenir propriétaires. Il en a fait un axe essentiel de sa politique de développement. Le lancement du programme de construction de logements sociaux marque aussi le retour, après les programmes politique sociale d'accès au logement social et économiques réussis des années 1970/1980.



Convaincu que l'amélioration des conditions de vie des populations passe par celle des conditions d'accès au logement, le Gouvernement a lancé en 2012, le programme des logements sociaux avec pour objectif initial de construire 60 000 logements sur la période 2012-2015. Cet objectif a été porté à 150 000 logements sur la période 2016-2020. A cet effet, les responsabilités ont été départagées entre l'Etat et les opérateurs privés pour la réalisation des logements.

L'Etat a pour rôle d'identifier des parcelles, de purger les droits coutumiers et de les mettre à la disposition des promoteurs privés, de réaliser ou prendre en charge le coût des études

et des travaux de VRD primaires, d'accorder des exonérations fiscales aux promoteurs immobiliers en application des dispositions réglementaires prises pour accompagner le programme, de faciliter l'octroi aux acquéreurs de conditions de financement adaptées, d'enrôler les acquéreurs potentiels et de s'assurer du respect des critères d'éligibilité.

Les promoteurs immobiliers sont chargés de réaliser les VRD secondaires, de construire les logements, en privilégiant dans les programmes, les immeubles collectifs avec un minimum de 60% de logements sociaux et économiques, de commercialiser les logements achevés aux acquéreurs préalablement enrôlés.

III.4.1. Objectifs opérationnels

Le programme de logements sociaux vise au terme de la période 2019-2020, à :

- purger les droits coutumiers sur l'ensemble des sites ;
- réaliser les VRD primaires (assainissement et canalisations, voiries, adduction en eau potable, desserte en électricité) sur l'ensemble des sites ;
- rendre disponible des logements sociaux habitables sur les quatre principaux sites (Songon, Bassam, Bingerville et la cité ADO) ;



- engager la réforme institutionnelle du secteur du logement qui permettra d'optimiser l'efficacité des outils dédiés aux logements sociaux et économiques (mécanisme de garantie pour les personnes à revenus irréguliers et/ou informels, agence de mise en œuvre du programme, fonds pérennes de soutien à la politique du logement, etc.) ;
- développer le secteur des BTP, y compris l'expertise locale et des modèles financiers viables.

Plusieurs chantiers ont été lancés dans le cadre de ce programme, notamment dans le Grand Abidjan (Bingerville, Yopougon, Modeste et Songon). Le PSGouv a retenu pour l'année 2019, d'accélérer les travaux sur les sites de Bingerville et de Yopougon (Cité ADO), pour y créer les conditions d'habitabilité pour les acquéreurs.

Le principal défi était de **finaliser l'ensemble des travaux de VRD primaires** sur les deux sites (Cité ADO et Bingerville) et **rendre habitables** :

- les 870 logements implantés sur le site de Bingerville ;
- les 512 appartements de la Cité ADO.

Au plan opérationnel, un comité de suivi a été mis en place par le Ministère en charge de ce dossier. Ce comité comprend l'ensemble des acteurs impliqués dans le programme

(Direction Générale du Logement, la Direction de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques, la Cellule de Passation des Marchés Publics, le BNETD, l'ONEP, CI-Energie, les entreprises en charge de la réalisation des VRD, les promoteurs et le syndicat des copropriétaires) en vue de renforcer le suivi et s'assurer de l'évolution des activités conformément au chronogramme établi.

III.4.2. Réalisations à fin décembre 2019

A fin décembre 2019, l'état d'exécution des travaux au titre du programme de logements sociaux se présente comme suit :

Bingerville

Les conditions d'habitabilité sont désormais réunies dans la cité de Bingerville. L'état d'exécution des différentes natures de travaux engagés est résumé comme suit :

- **Adduction en eau potable** : Les travaux réalisés ont permis le raccordement des premiers acquéreurs en eau potable. Les installations permettent désormais de satisfaire les besoins des riverains actuels de la cité.
- **Infrastructures d'assainissement et de drainage** : Les infrastructures d'assainissement ont été réalisées à 100%. Des fosses septiques provisoires ont été réalisées par les promoteurs pour les riverains. Des travaux de prolongement du canal

de drainage des eaux est en cours de réalisation et sera achevé au premier semestre 2020.

- **Amenée et distribution d'électricité** : Quatre postes transformateurs sont construits, équipés et mis en service. Les riverains de la cité ont accès au réseau électrique.
- **Construction et équipement de la station d'épuration (STEP) de la Cité Bingerville** : Les travaux d'installation de chantiers sont réalisés et les équipements sont en cours de fabrication. Les travaux de génie civil se poursuivent (local technique et clôture). La finalisation de la STEP n'est pas une condition à la satisfaction des exigences d'habitabilité mais une nécessité pour le futur.
- **Construction des logements de la cité** : 493 logements sont achevés (sur un objectif de 875 logements) et ont accès à l'électricité et à l'eau potable. L'évacuation et le traitement des eaux usées sont également effectués.

CITEADO (Yopougon)

Les travaux à la cité de Yopougon ont été plus complexes que programmés. 90 logements sont habitables et 422 appartements font l'objet de travaux de finalisation pour satisfaire aux conditions d'habitabilité arrêtées (accès à l'eau, électricité, évacuation d'eau). La fin des travaux est prévue pour juin 2020 pour les logements



concernés. Les avancées sur le site de Yopougon sont résumées ci-après :

- **Adduction en eau potable** : les travaux sont réalisés à 100%. Le réseau a été rincé et désinfecté et il a été procédé au branchement effectif des riverains au réseau SODECI. Les riverains qui le souhaitent peuvent acquérir un compteur d'eau pour satisfaire leur besoin d'approvisionnement en eau potable. Cette exigence est donc totalement réglée. Le branchement des autres riverains dépend de ces derniers qui doivent acquérir préalablement des compteurs d'eau.
- **Infrastructures d'assainissement et de drainage d'eaux pluviales** : Les infrastructures de base d'assainissement sont réalisées à 100% (réseaux d'eaux usées/pluviales, fosses). Le curage des caniveaux de la cité a été réalisé à 95%.
- **Amenée et distribution d'électricité** : Les trois postes transformateurs à construire et à équiper sont achevés et mis en service. Les logements de la cité sont raccordés au réseau électrique.
- **Construction et équipement de la station d'épuration (STEP) de la Cité ADO** : Les travaux d'installation de chantiers sont réalisés et les équipements, déjà fabriqués, sont en cours d'acheminement. Les travaux se poursuivent pour la finalisation du volet génie civil

(local technique et clôture) de même que la fourniture et la pose des équipements de la STEP. La finalisation de la STEP n'est pas une condition à la satisfaction des exigences d'habitabilité mais une nécessité pour le futur.

- **Réhabilitation des appartements de la cité, de la clôture et réalisation des parkings** : La clôture de la cité est achevée à 90%. Les travaux de rafraîchissement entrepris en 2019 pour mettre les appartements à niveau se poursuivent et devraient prendre fin au plus tard à fin mars 2019. Les parkings sont en cours de réalisation et devraient être achevés en mars 2020.

Au total, à fin décembre 2019, les acquéreurs du site de logements sociaux de Bingerville ont été mis dans les conditions d'habitabilité avec la mise à disposition de l'eau, la disponibilité de l'électricité et la finalisation des travaux concernant les VRD. A la cité ADO, l'eau et l'électricité sont à la disposition des acquéreurs, les VRD primaires sont déjà terminés. Les travaux résiduels en cours portent sur le rafraîchissement des appartements et la réalisation des parkings pour permettre aux acquéreurs d'être dans de meilleures conditions. Des travaux futurs d'aménagement paysagers de pose de pavés entre les immeubles sont également prévus.

Au plan budgétaire, les ressources budgétaires de 10 milliards qui ont été

Plusieurs chantiers ont été lancés dans le cadre de ce programme, notamment dans le Grand Abidjan (Bingerville, Yopougon, Modeste et Songon)



dégagés pour les travaux de finalisation de ces deux chantiers n'ont pu être entièrement consommés en raison de retards et de défaillances d'une entreprise ainsi que le processus de son remplacement. La réception de certains équipements a également connu un retard du fait d'impondérables extérieurs dans le processus d'importation d'équipement pour la STEP (station d'épuration). Il en résulte que le montant engagé ressort à 2,16 milliards FCFA.

III.4.3. Acquis en matière d'acqès aux logements sociaux depuis 2011

Au terme de la crise post-électorale en 2011, le Gouvernement a entrepris de mettre en place une stratégie visant à construire 60 000 logements de 2011 à 2015. Suite à l'adoption de cette stratégie en novembre 2012, les études menées ont permis de réévaluer le déficit en logements et de définir de nouveaux objectifs. Ainsi, en 2015, il a été arrêté comme objectif, de construire 150 000 logements à l'horizon 2020 pour répondre au déficit en logements de l'ordre de 400 000 unités en Côte d'Ivoire.

L'objectif de 150 000 logements est certes ambitieux mais il traduit la forte volonté du Gouvernement à relancer le programme de logements sociaux et à augmenter la capacité de production nationale pour faire face aux besoins des populations. Le principal défi dans ce processus était de pouvoir assurer une organisation

organiser le secteur privé pour satisfaire les exigences de qualité et le volume de la demande

15 618 logements implantés depuis le lancement du programme des logements sociaux

optimale du secteur privé pour satisfaire les exigences de qualité et le volume de la demande.

Pour relever ce défi, le Gouvernement a pris des dispositions à la fois au plan réglementaire et au niveau opérationnel. Au plan réglementaire, plusieurs textes ont été pris pour définir les conditions favorables au développement du secteur de l'habitat et en particulier dans la construction de logements sociaux et économiques. En ce qui concerne le dispositif opérationnel, outre les efforts pour le financement des travaux relevant de la responsabilité de l'Etat tel qu'indiqué ci-dessus, la stratégie mise en place s'est articulée autour de trois (3) axes :

- construction de logements par des entreprises privées ;
- construction de logements par la SICOGLI, seule société d'Etat encore dans le sous-segment construction d'habitations à usage de domicile ;
- aménagement de terrains à bas coûts, à mettre à la disposition de la population.

Les résultats enregistrés depuis 2011 concernent à la fois des acquis réglementaires et la mise à disposition effective de logements pour les populations.

Au plan réglementaire, plusieurs réformes ont permis de mettre en place un cadre institutionnel plus



Le Gouvernement a pris des dispositions à la fois au plan réglementaire et au niveau opérationnel pour relever les défis du logement

propice au logement et au cadre de vie. Pour la question de la Politique de « logements décents pour tous », les plus importants sont :

- l'adoption de la loi n°2019 576 du 26 juin 2019 portant code de la construction et de l'habitat ;
- l'adoption de la loi n° 2018-575 du 13 juin 2018 réglementant les rapports entre les bailleurs et les locataires des locaux d'habitation ;
- la prise du décret n° 2015-195 du 24 Mars 2015 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Guichet Unique du Permis de Construire ;
- l'adoption du décret portant modification du décret de création du Guichet Unique du Permis de Construire introduisant la notion de risque et faisant obligation au maître d'ouvrage de recourir à un bureau de contrôle pour garantir la stabilité de son bâtiment ;
- l'adoption des décrets portant organisation et fonctionnement du Fonds de Soutien de l'Habitat (FSH), du Compte de Mobilisation pour l'Habitat (CDMH) et de la Commission d'Agrément des Promoteurs Immobiliers et des Programmes Immobiliers (CAPPI) ;
- la signature de la circulaire n°12 portant nouvelles conditions de financement aux guichets du Compte de mobilisation pour l'Habitat (CDMH) ;
- l'adoption de loi n 2018-574 du 13 juin 2018 portant création, organisation, et fonctionnement de la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire (CDC-CI) et la signature en février 2019 des décrets de nomination du Directeur Général et du Secrétaire Général de la Caisse ;
- l'adoption du décret n° 2013-225 du 22 mars 2013 portant réglementation du statut de la copropriété modifié et complété par celui n°2014-26 du 22 janvier 2014.



Au niveau de la construction de logements, 15 618 logements ont été effectivement implantés. La majorité de ces logements a été construite par des sociétés privées, traduisant leur adhésion à la stratégie gouvernementale. La répartition des 15 618 logements se présente comme suit :

- 10 126 logements implantés par des opérateurs privés ;
- 3 859 logements construits par la SICOGI ;
- 1 633 logements construits dans le cadre du programme de terrains équipés à bas coûts.

Les efforts du Gouvernement seront renforcés en 2020, notamment en relançant et en accélérant les travaux au niveau de la nouvelle ville implantée à Songon et sur le site de Modeste (Grand-Bassam) dans le cadre du programme de logements sociaux.



III.5. Secteur de la santé



La problématique de la santé fait partie des premières priorités du Gouvernement. C'est pourquoi, un accent particulier a été mis sur le volet santé dans le cadre du Programme Social du Gouvernement.

En dehors de la Couverture Maladie Universelle (CMU), ce volet intègre le Programme Elargi de Vaccination et le Programme de gratuité ciblée des soins. Une rubrique spécifique du présent rapport est consacrée à la CMU qui constitue une avancée à la fois significative et historique en matière d'accès des populations les plus défavorisées à une couverture sociale.

III.5.1. Programme Elargi de Vaccination (PEV)

Objectifs opérationnels

Le Programme Elargi de Vaccination (PEV) vise à consolider les acquis en matière de couverture vaccinale et à continuer de renforcer le système de vaccination. Il devrait permettre de protéger les populations contre les épidémies et de réduire, à travers la qualité de la prévention, les coûts divers liés à la maladie.

Pour l'année 2019, l'objectif du Programme était de réaliser au moins 94% de taux de couverture vaccinale au niveau national et au moins 94% dans chaque district sanitaire pour



tous les antigènes et dans chaque centre vaccinateur. Le programme a ciblé 1 007 093 enfants de 0 à 11 mois et 1 107 707 femmes enceintes. Il couvrait 13 maladies transmissibles évitables par la vaccination. Pour être complètement vacciné, chaque enfant cible doit avoir 5 contacts avec le service de vaccination (à la naissance, à 6, 10, 14 semaines et à 9 mois) pour recevoir ses doses de vaccins.

Réalisations au titre du PEV à fin décembre 2019

Dans le but d'améliorer la capacité opérationnelle du projet, il a été procédé à l'acquisition d'équipements et de moyens de mobilité.

Ces acquisitions concernent :

- 144 motos pour les déplacements des agents vaccinateurs ;

- 50 congélateurs, pour la conservation des vaccins ;
- 450 glacières pour la conservation en cours de déplacement ;
- 3 camions frigorifiques (en commande) et 3 camions utilitaires (en commande) ;
- 27 véhicules de type 4X4 (en commande) et 1 véhicule de type berline (en commande).

De même, 311 réfrigérateurs ont été acquis grâce à l'appui de l'Alliance GAVI et installés dans les centres de santé. Enfin, le dépôt central des vaccins et consommables de Bouaké a été rendu fonctionnel.

Par ailleurs, le Gouvernement a assuré l'achat anticipé des vaccins nécessaires, pour garantir leur disponibilité et la conduite des activités de vaccination sans interruption.

Objectif :
94%
de couverture vaccinale

Le Programme Elargi de Vaccination (PEV) vise à consolider les acquis en matière de couverture vaccinale et à continuer de renforcer le système de vaccination



Pour ce qui concerne les activités relatives à la vaccination à fin décembre (les données sont à fin novembre), les principaux acquis se résument comme suit :

- **950 027 enfants** de 0 à 11 mois ont été vaccinés dans le cadre de la couverture vaccinale au titre de la 3ème dose du vaccin pentavalent (Penta3), avec un taux de couverture vaccinale de 94% ;
- **928 653 personnes** ont été vaccinées dans le cadre de la couverture vaccinale contre la rougeole/rubéole, avec un taux de couverture vaccinale de 92% ;
- **934 380 femmes** enceintes ont reçu au moins deux doses du vaccin contre le tétanos, soit une couverture de 84%.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a enregistré une avancée importante en matière de lutte contre le cancer du col de l'utérus. En effet, en novembre 2019, le Gouvernement a intégré le vaccin contre le cancer du col de l'utérus dans le PEV, pour faire partie à l'échelle nationale, de la vaccination de routine chez les jeunes filles de 9 ans. Cette disposition constitue une avancée majeure qui devrait contribuer à réduire la prévalence du cancer du col de l'utérus.

Dans le but d'améliorer sa capacité opérationnelle et son efficacité d'ensemble, trois (3) mesures fortes ont été prises pour renforcer l'activité de vaccination :

- le Gouvernement a adopté en Conseil des Ministres, un décret rendant obligatoire la vaccination des nourrissons et des femmes enceintes aussi bien lors des campagnes et que pendant les vaccinations de routine. Cette disposition devrait contribuer à améliorer le taux de couverture vaccinale ;
- l'accès aux médias publics pour la diffusion de produits médias sur le PEV a été rendu gratuit ;
- le PEV a procédé au renforcement de capacités de 4 200 agents vaccinateurs dans les districts sanitaires à l'effet de renforcer leurs aptitudes et parvenir à améliorer à la fois la qualité de leurs prestations et leurs performances dans l'optique de l'amélioration globale de l'offre de services de vaccination.

Pour la mise en œuvre des actions visant à atteindre les cibles à vacciner, le PEV a bénéficié d'un financement total de 32,6 milliards en 2019, dont 12,9 milliards au titre de l'Etat et 19,7 milliards de contribution des partenaires. Seule l'exécution de la part-Etat relève de la Coordination du PEV. En ce qui concerne la part-Bailleurs, ces ressources sont utilisées pour acheter les quantités de vaccins convenues pour être mises à la disposition du PEV. L'ensemble des engagements pris par les bailleurs sur les quantités de vaccins à livrer au Gouvernement a été respecté pour l'année 2019. A ce titre, la part-bailleur enregistre un taux

d'exécution de 100% à fin décembre 2019. Les rapports financiers d'utilisation de ce montant ne sont obtenus qu'après la fin de l'exercice budgétaire auprès des partenaires à la demande du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Public. La part-Etat, d'un montant de 12,9 milliards a été entièrement exécutée à fin décembre 2019. En effet, un montant de 10,7 milliards a servi à payer la contribution de l'Etat à l'acquisition des vaccins et 2,1 milliards ont servi au financement des activités opérationnelles.

III.5.2. Gratuité ciblée

Objectifs opérationnels

Le Programme de gratuité ciblée vise à offrir gratuitement pour les bénéficiaires, certains services et actes médicaux dans le cadre de consultations prénatales, des accouchements et leurs complications, des consultations pour les enfants de 0 à 5 ans et de la prise en charge du paludisme grave.

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de ce que les coûts relatifs aux 48 premières heures de soin des accidentés de la route seront préfinancés par l'Etat, les remboursements devant être faits à partir du 3ème jour par le malade ou sa famille. Cette disposition permet de faire face aux besoins des malades, bien souvent dans une situation d'extrême urgence.



Encadré 6

La gratuité ciblée, des dispositions opérationnelles nouvelles pour une plus grande efficacité



Le dispositif de suivi des kits de la gratuité ciblée a été renforcé pour en assurer la traçabilité et augmenter l'efficacité recherchée. Les Kits de gynécologie obstétrique sont classés selon la typologie des produits à la Nouvelle PSP en produits stratégiques du fait du niveau élevé de leur demande combiné à celui de leur criticité. Leur approvisionnement est dès lors confié à trois fournisseurs différents retenus à l'issue d'un processus concurrentiel aboutissant à un contrat cadre de trois ans. Ils effectuent leurs livraisons selon un plan d'approvisionnement annuel actualisé et communiqué en début de chaque année, de sorte à maintenir un niveau de stock de sécurité de trois mois. Chaque mois, les établissements sanitaires procèdent à leurs commandes de kits à travers le logiciel e-SIGLE. Ces commandes font l'objet d'un traitement informatique déversé dans les entrepôts sous la forme d'une liste de préparation à partir de laquelle est réalisée la collecte des produits demandés. Les produits collectés sont livrés aux

clients demandeurs en moyenne en 6 jours pour Abidjan et 8 jours pour l'intérieur du pays. Chaque kit présente trois (3) étiquettes à code-barre qui permettent d'en assurer la traçabilité. Une de ces étiquettes reste dans le registre de la pharmacie, la seconde dans celui du service pratiquant les soins et la troisième dans le carnet de la parturiente. Au cours de l'année 2019, la NPSP et les autres acteurs du système de gestion de stock ont travaillé à renforcer davantage ce système de suivi qui permet déjà de tracer l'évolution d'un kit, de la NPSP jusqu'à l'hôpital. Un nouveau système va être déployé au cours de l'année 2020 pour consolider les acquis et automatiser certaines tâches. La mise en fonction de l'application de gestion de stock « Msupply » au cours du second semestre 2020 devrait permettre aux niveaux intermédiaires et central de connaître en temps réel la consommation de ces kits de sorte à anticiper le réapprovisionnement en cas de menace de rupture de stock ou à effectuer des transferts en cas de sur-stockage.





Ainsi, l'on devrait améliorer l'efficacité globale du mécanisme d'approvisionnement des kits de gynécologie obstétrique fournis gratuitement aux parturientes en application des directives visant l'atteinte des objectifs de développement durables (ODD) 3 et 4 de l'Organisation Mon-

le nouveau décret. Ce décret réaffirme l'enjeu des urgences médicales et chirurgicales. Toutefois, ces services ont été exclus du périmètre de la gratuité ciblée et un régime spécifique reposant sur le principe du paiement différé ou « post-paiement » a été institué.



diale de la Santé. Dans un souci de renforcer l'efficacité de l'action gouvernementale, la mise en œuvre de la mesure de gratuité a été réajustée. Pour ce faire, l'accent est mis sur deux axes essentiels, à savoir, la précision du périmètre de la gratuité et l'amélioration de la gouvernance de ladite mesure.

La précision du périmètre de la gratuité ciblée

Le nouveau format de la gratuité ciblée est construit autour d'une exemption de paiement pour tous les actes et prestations de services relatifs à la santé des femmes enceintes et des enfants de zéro (0) à cinq (5) ans. Ce segment de la population a un poids important dans les décès enregistrés (les enfants de 0 à 5 ans représentaient en 2017 près de 30% des décès). En outre, la gratuité de la prise en charge du paludisme dans sa forme grave pour la population générale est prise en compte dans

La gouvernance de la gratuité ciblée

Les actions d'amélioration de la gouvernance de la gratuité ciblée sont les suivantes : prise d'un arrêté fixant la liste des médicaments issus du périmètre de la gratuité ; élaboration d'un manuel de procédures de gestion de la gratuité ciblée précisant le mécanisme de coordination, de suivi et de contrôle de la mise en œuvre de la gratuité avec précision des rôles et responsabilités des différents organes ; pour le suivi de la distribution et la dispensation des médicaments, des dispositions ont été prises. En effet, les commandes passées par les établissements sanitaires auprès de la Nouvelle PSP-CI sont retracées électroniquement après différents niveaux de validation dans la solution informatique dénommée eSIGL ; par ailleurs, en vue de renforcer le suivi des médicaments et des actes médicaux, des missions de contrôle ont été réalisées par l'Inspection Générale de la Santé.



Réalisations au titre de la gratuité ciblée à fin décembre 2019

De janvier à fin décembre 2019, les réalisations physiques relatives à la gratuité ciblée se résument comme suit :

Accouchement

- 671 333 accouchements ont été enregistrés dans les services sanitaires en 2019 contre 656 888 accouchements en 2018 ;
- 543 677 kits d'accouchement ont été mis à la disposition des établissements sanitaires, en vue de la prise en charge gratuite des coûts y afférents ;

Césarienne

- 29 340 cas de césariennes ont été enregistrés dans les établissements publics ;
- 89 649 différents kits nécessaires à la réalisation de césariennes ont été mis à la disposition des établissements sanitaires.

Paludisme

- 121 833 cas de paludisme grave confirmé ont été diagnostiqués ;
- 1 218 435 divers produits ont été mis à la disposition des établissements sanitaires par la NPSB, afin de prendre en charge du paludisme grave au cours de l'année 2019.

Tableau 8 :

■ Etat d'exécution de la dotation budgétaire à fin décembre 2019

GUICHET	DOTATION INITIALE	MONTANT ENGAGE
1. ACCOUCHEMENT	5 850 000 000	5 849 999 326
2. CESARIENNE	5 650 000 000	5 650 000 000
3. PALUDISME	5 800 000 000	5 800 000 000
4. FONDS D'ACTION SANITAIRE	700 000 000	700 000 000
TOTAL	18 000 000 000	17 999 999 326

Source : MSHP/DAAF/DGBF

En termes d'exécution budgétaire, la totalité de la dotation de 18 milliards a été engagée à fin décembre 2019.

III.5.3. Acquis enregistrés au plan sanitaire depuis 2011

Pour bien comprendre les choix opérés sur les actions engagées par le Gouvernement depuis 2011, il est important de cerner la situation sanitaire avant cette période. Celle-ci se résume comme suit :

- la prévalence du VIH/Sida en Côte d'Ivoire en 2011 était de 3,83%, dans la population générale ;
- l'incidence du paludisme 116 pour 1000 habitants en 2011 dans la population générale
- la mortalité maternelle était estimée à 543 pour 100 000 naissances vivantes en 2011, et le taux d'accouchement par un personnel qualifié s'élevait à 69,22% à l'échelle nationale ;
- l'incidence de la tuberculose était de 106 cas pour 100 000 habitants en 2010 dans la population générale, et la co-infection TB/VIH es-

timée à 105,11 cas pour 100 000 habitants. en 2011 ;

- la couverture vaccinale en Côte d'Ivoire se chiffrait à environ 89,05% pour leBCG, 64,1% Polio3, 53,5% rougeole, 67,78% Penta3, 52,32% Fièvre jaune, 35,80% VAT2 en 2011.

Au regard de ce contexte, le Gouvernement a adopté dès 2012, le Plan National pour le Développement Sanitaire (PNDS) au titre de la période 2012-2015 qui a également conduit à un second PNDS sur la période 2016-2020.

Dans ce cadre, afin de corriger les disparités régionales, combler les poches de silence sanitaire et assurer une meilleure prise en charge des patients, le Gouvernement a procédé à la réhabilitation et la réouverture de plusieurs services et centres de santé depuis 2011.

Réhabilitations

Les réhabilitations portent sur tous les niveaux de la pyramide sanitaire. Au Centre Hospitalier Universitaire



(CHU) de Treichville, plusieurs services ont été créés et/ou réhabilités de 2011 à 2018.

Il a été procédé à la rénovation de 22 Centres Hospitaliers Régionaux (CHR), de 78 Hôpitaux Généraux (HG) et de 233 Etablissements Sanitaires de Premiers Contacts (ESPC) au cours de la même période.

Constructions et mise en service de nouveaux hôpitaux

En plus de l'ouverture du CHU d'Angré, la construction du premier Centre National de Radiothérapie Alasane Ouattara pour le traitement du cancer au sein du CHU de Cocody, l'ouverture de l'hôpital Saint Joseph Moscati (Yamoussoukro) et la construction des bâtiments de l'Institut de Cardiologie de Bouaké, 3 autres Hôpitaux Généraux (HG Gagnoa, HG Adjamé, Hopital Saint Jean Bosco de Bodo) ont été construits de 2011 à 2019.

Dans la même veine, pour renforcer la capacité de l'Etat pour une prise en charge efficace et de proximité, 623 Etablissements Sanitaires de Premiers Contacts ont également été construits. Un accent particulier a été mis sur la transfusion sanguine. Dans ce domaine, le Gouvernement a procédé à l'ouverture de 8 centres régionaux de transfusion sanguine (Abidjan, Daloa, Yamoussoukro, Abengourou, Korhogo, Bouaké, Man et San-Pédro), de 9 antennes et de 5 sites de prélèvement.

3 Hôpitaux Généraux ont été construits de 2011 à 2019

ouverture de 9 nouvelles antennes de transfusion sanguine

7 nouvelles antennes d'hémodialyse ouvertes

mise en place de subvention pour réduire le coût des dialyses

renovation de 22 CHR, 78 HG et 233 ESPC

Il a été procédé à l'ouverture de 4 nouveaux centres de dialyse. Cet effort porte à 8, le nombre total de centres de dialyse, (Cocody, Yopougon, Treichville, Adjamé, Yamoussoukro, Bouaké, Gagnoa et Korhogo). Pour faciliter les conditions de prise en charge des malades, l'augmentation du nombre de centres de dialyse a été accompagnée par la mise en place de subvention pour réduire les coûts pour les malades. Ainsi, le coût d'une séance de dialyse a été ramené à moins de 2 500 F CFA contre plus de 70 000 F CFA dans le secteur privé avant 2011. Le Gouvernement a ainsi rapproché les centres de dialyse des populations et diminué substantiellement le coût d'accès.

En outre, d'importants travaux ont été engagés pour créer de nouveaux centres de spécialité. Ainsi, la Côte d'Ivoire sera dotée dans les mois à venir, d'un institut de Médecine Nucléaire, en cours de construction dans l'enceinte du CHU de Cocody.

En ce qui concerne les équipements des Etablissements sanitaires, 11 cliniques-mobiles ont été acquises et il a été procédé au rééquipement de 7 Hôpitaux Généraux et 2 centres hospitaliers régionaux (CHR).

L'ensemble de ces actions, qui s'inscrivent dans la politique du Gouvernement visant à rapprocher davantage les populations des centres de santé, a permis d'améliorer le taux d'accessibilité géographique qui est passé de 44% en 2012 à 69% en 2019.



Gestion des ressources humaines

Au titre des effectifs, le Gouvernement a procédé à des recrutements dans le secteur de la santé, pour augmenter la capacité du système à faire face aux besoins des populations. Ainsi, l'effectif des professionnels de santé est passé de 19 993 à 31 445 de 2012 à 2019. Ainsi, les indicateurs de disponibilité des ressources humaines ont connu une amélioration au regard des normes fixées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), à savoir 1 Médecin/10 000 habitants ; 1 infirmier/5 000 habitants ; 1 sage-femme pour 3 000 femmes en âge de procréer. Ainsi :

le ratio médecin/population est de 1 médecin pour 7 354 habitants en 2019 contre 1 médecin pour 15 391 habitants en 2011. Le Ratio médecin/population est donc de 1,4 médecin pour 10 000 habitants en 2019. Ainsi, 43,0% des districts sanitaires ont atteint la norme OMS en 2018 contre 42,2% en 2017.

le ratio infirmier/population est de 1 infirmier pour 2 202 habitants en 2019 contre de 1 infirmier pour 6 467 habitants en 2011. Au plan national, le Ratio infirmier/population est de 2,3 infirmiers pour 5 000 habitants en 2018 contre 2,1 en 2017. Au niveau des districts sanitaires 93,0% en 2018 contre 90,4% en 2017 ont atteint la norme OMS.

le ratio sage-femme/femmes en âge de procréer est de 1 sage-femme

pour 1 104 femmes en âge de procréer en 2019 contre 1 sage-femme pour 3 000 femmes en âge de procréer en 2011. Au plan national, le Ratio sage-femme/femme en âge de procréer est de 2,7 sages-femmes pour 3 000 femmes en âge de procréer soit une sage-femme pour 1 104 FAP contre 2,3 en 2017. Au niveau des districts sanitaires 97,7% en 2018 contre 97,6% en 2017 ont atteint la norme OMS.

Système d'information sanitaire

Dans le cadre de l'amélioration de l'information sanitaire, la Côte d'Ivoire a déployé une application pour la gestion de l'information sanitaire dans toutes les Régions et tous les districts sanitaires, ainsi que dans les hôpitaux de première et deuxième référence. De même, les systèmes de surveillance et d'alerte précoce ont été renforcés lors de l'épidémie sous régionale de la maladie à virus Ebola par la mise en place de comités, la formation, l'acquisition de matériels et la construction d'infrastructures.

Impact des politiques sur les indicateurs

Les efforts du Gouvernement ont contribué à une amélioration des indicateurs d'impact. Ainsi, la Côte d'Ivoire a réussi à :

- réduire l'incidence de la malnutrition chez les enfants de 0 à 5 ans de 12,49 pour 1000 en 2010, 12,97

D'importants recrutements dans le secteur de la santé, pour augmenter la capacité du système à faire face aux besoins des populations

pour 1000 en 2015 à 11,7 pour 1000 en 2017, puis 10,3 pour 1000 en 2018 ;

- atteindre 93% de couverture vaccinale en penta 3, qui est passée de 67,78% Penta3 en 2011 à 97,6% en 2017 puis 98% en 2018. Elle est en hausse de 0,4% et reste supérieure à l'objectif national 2018 (93%). La couverture vaccinale en Rougeole/Rubéole est passée de 90,7% en 2017 à 94% en 2018. Elle est en hausse de 3,6%.
- réduire le taux de prévalence du VIH/SIDA chez les personnes âgées de 15 à 49 ans, 3,7% en 2012 à 2,5% en 2018 ;
- baisser l'incidence du paludisme de 292 pour 1 000 en 2013 à 282 pour 1 000 de 2014 à 2017, ce qui a permis de retirer la Côte d'Ivoire de la liste des pays les plus endémiques pour le paludisme.



Encadré 7

Une nouvelle structure pour garantir la disponibilité et améliorer la traçabilité du médicament



La Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique de Côte d'Ivoire (NPSP)

La réforme de la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (NPSP) a permis d'assurer la disponibilité de médicaments pour faire face aux besoins des populations. En effet, l'un des principaux problèmes en 2010/2011 portait en amont sur l'efficacité du dispositif d'approvisionnement en médicaments et intrants stratégiques centralisé par la centrale d'achat de médicaments, la Pharmacie de la Santé Publique (PSP). Cette structure hautement stratégique pour la santé des populations rencontrait de grosses difficultés financières à un tel point qu'elle n'arrivait pas à payer dans les délais contractuels, ses commandes depuis 2007/2008. Les sollicitations régulières du Trésor Public en appui au secteur du médicament n'étaient pas satisfaites à bonne date, de sorte qu'une crise de confiance s'était installée entre la PSP et ses fournisseurs. Ceux-ci, au regard des niveaux grandissant d'impayés, refusaient d'approvisionner la PSP, ce qui affectait très négativement la disponibilité de médicaments. A titre d'illustration, le taux de rupture de stock en produits vitaux était de 70% en 2010.

Par ailleurs, dans un tel contexte de paiement très retardé des factures des fournisseurs qui perdurait depuis quelques années, la PSP avait progressivement sélectionné des fournisseurs dont les coûts de médicaments étaient élevés puisque tenant compte, au-delà de la valeur des produits, des délais retardés du règlement de leur facture. Une telle situation avait un effet très négatif sur l'accessibilité financière des populations aux médicaments, deuxième mission essentielle de la

centrale d'achat en plus d'assurer la disponibilité.

Face à cette situation, le Gouvernement a dû procéder à une réforme profonde du secteur du médicament, en créant la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (Nouvelle PSP). Cette réforme majeure dans le secteur de la santé, qui a consisté entre autres, à apporter une plus grande autonomie de gestion administrative et financière, a fondamentalement conduit à un plus grand professionnalisme opérationnel et financier grâce à l'instauration d'une gestion de type privé. Cela a permis un recyclage plus efficace des ressources générées par la vente des médicaments au profit du réapprovisionnement d'une part et de l'investissement d'autre part.

C'est dans ces conditions que la disponibilité des médicaments vitaux et celle des autres médicaments essentiels se sont progressivement accrues pour atteindre en 2018, respectivement 92% et 72%. Une telle disponibilité a permis d'assurer aux structures de la santé, une réponse à leurs demandes, avec un niveau de service global de 85% en 2019.

Du point de vue de l'accessibilité financière, les mises en concurrence formelles organisées dans le processus d'approvisionnement ont permis de faire valider en 2019, une grille de prix consacrant 20% de réduction pour les populations, matérialisé par un arrêté interministériel entré en vigueur depuis juillet 2019.

Enfin, l'utilisation optimale des ressources générées par la vente des médicaments permet d'envisager la mise en fonctionnement de l'agence régionale de Bouaké, d'une valeur de 8 milliards de FCFA, venant doubler dans le contexte plus que nécessaire de la CMU, les capacités de traitement de commande de la Nouvelle PSP en apportant un espace de stockage de plus de 5 000 mètres carré en atmosphère contrôlée.



III.6. Couverture Maladie Universelle

Avant 2014, seulement 5% de la population bénéficiait d'une couverture contre le risque maladie. Une partie importante de la population avait difficilement accès aux services de santé en raison du coût et de l'absence d'un système de solidarité formel permettant d'atténuer le coût pour les populations les plus défavorisées. C'est pourquoi, dans le but d'une meilleure justice sociale et de la réduction des inégalités entre les populations, que le Président de la République a fait de la mise en place d'une couverture maladie universelle, un axe prioritaire de son programme de développement. Cet engagement s'est concrétisé par l'institution de la CMU par la loi n°2014-131 du 24 mars 2014. La CMU est un système national obligatoire de couverture du risque maladie financé par une cotisation forfaitaire de 1 000 FCFA par mois et par personne.

La CMU vise à garantir l'accès à des soins de santé de qualité à l'ensemble de la population résidant en Côte d'Ivoire dans des conditions financières soutenables.

La CMU comprend deux régimes :

- **Un régime contributif**, dénommé Régime Général de Base (RGB) financé par les cotisations des assu-



rés, qui vise la majorité de la population résidant en Côte d'Ivoire ;

- **Un régime non contributif**, dénommé Régime d'Assistance Médicale (RAM), qui vise les ménages économiquement faibles ou démunis et dans lequel l'Etat se substitue aux assurés pour le paiement des cotisations.

Pour avoir accès aux prestations de la CMU, les assurés du régime général de base de la CMU doivent payer à la fois la cotisation de 1 000 F CFA par mois et le ticket modérateur représentant 30% du coût de la prestation chez les professionnels de santé. Les cotisations dues au titre du régime d'assistance médicale, ré-

gime non contributif, par les personnes reconnues comme indigentes sont prises en charge par le budget de l'Etat de même que le ticket modérateur qui leur est imputable.

La gestion de ces deux régimes a été confiée à l'Institution de Prévoyance Sociale, dénommée Caisse Nationale d'Assurance Maladie (IPS-CNAM), créée par le décret n° 2014-395 du 25 juin 2014.

La mise en œuvre du régime général de base a débuté le 25 avril 2017 par une phase d'expérimentation avec les étudiants des établissements d'enseignement supérieur publics et privés estimés à 150 000 étudiants.



Pour ce qui est du régime d'assistance médicale, le processus de prise en charge des prestations des personnes économiquement faibles a démarré le 22 novembre 2018.

III.6.1. Objectifs opérationnels

De façon générale, la mise en œuvre de la CMU vise à :

- passer d'un taux de couverture du risque maladie de 5% à 17% de la population dès la première année de la généralisation ;
- faciliter à toute personne résidant en Côte d'Ivoire, l'accès aux prestations à moindre coût **par la prise en charge de 70% de leurs frais médicaux** ;
- permettre aux populations les plus défavorisées d'accéder à des soins de santé de qualité par la prise en charge à 100% de leurs frais médicaux ;
- mettre à niveau le système de santé par la réhabilitation, l'équipement de 301 établissements sanitaires de premier contact en 2019 et la mo-

dernisation du système hospitalier ;

- rendre disponibles les médicaments sur toute l'étendue du territoire national et les rendre accessibles par **une réduction d'au moins 30% sur le prix des médicaments** vendus dans le public et le privé.

Pour parvenir à ces objectifs, il était prévu, au titre de l'année 2019 :

- de procéder à l'identification (enrôlement et production des cartes) des populations ;
- d'assurer la disponibilité de l'offre de soins (réhabilitation et équipement) dans les centres de santé publics ;
- d'effectuer le recouvrement des cotisations des assujettis du secteur formel ;
- de former les médecins à l'utilisation des outils de gestion de la CMU ;
- de recruter du personnel pour les

services accueil ;

- d'assurer l'accessibilité des malades aux médicaments ;
- de démarrer la phase de prestations avec au moins 3 000 000 de personnes, dont une part importante de personnes n'ayant pas antérieurement de couverture contre le risque maladie.

III.6.2. Réalisations au titre de la CMU à fin décembre 2019

La Couverture Maladie Universelle (CMU) est entrée dans sa phase active avec le début des prélèvements en juillet 2019 et celui des prestations le 1er octobre 2019 avec 2 979 469 personnes. Ce nombre comprend 1 565 139 personnes bénéficiant antérieurement d'une couverture maladie et 1 414 330 personnes n'ayant antérieurement aucune couverture maladie.

Le tableau ci-après donne la répartition des différentes composantes des populations pouvant bénéficier des prestations de la CMU au moment du démarrage au octobre 2019.

Tableau 9 :

■ Répartition des différentes composantes des populations pouvant bénéficier des prestations de la CMU au moment du démarrage au 1er octobre 2019

Populations	Effectif total	Bénéficiaire déjà d'une autre assurance maladie	Ne bénéficiant pas d'une assurance maladie autre que la CMU
Fonctionnaires, Agents de l'Etat et Ayants droits	879 256	879 256	0
Salariés du privé et assimilés et Ayants droits	950 120	680 140	269 980
Retraités et rentiers du privé et Ayants droits	166 947	5 743	161 204
Etudiants enrôlés	122 547	0	122 547
Travailleurs du Secteur informel enrôlés	570 077	0	570 077
Indigents identifiés	290 522	0	290 522
TOTAL	2 979 469	1 565 139	1 414 330

Source : CNAM



Ainsi, à son démarrage, la CMU couvre 12% de la population totale (pour une estimation de 25 millions d'habitants) contre un taux de couverture variant en 2% et 10% dans de nombreux pays en Afrique.

Difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre de la CMU

Le démarrage des prestations dans le cadre de la mise en œuvre de la CMU a été marqué par des difficultés qui ont suscité de nombreuses séances de travail avec les acteurs, les syndicats de fonctionnaires et agents de l'Etat. Les problèmes soulevés sont relatifs aux points ci-après :

- **difficultés liées à l'identification des populations assujetties à la CMU**, en raison de l'insuffisance de matériel d'enrôlement, avec pour conséquence, un engorgement dans les sites d'enrôlement ;
- **disponibilité insuffisante de l'offre de soins**, due à une évolution timide des travaux de réhabilitation des infrastructures retenues pour la fourniture des prestations CMU ;
- **indisponibilité des médicaments**, avec un faible taux d'approvisionnement des pharmacies ;
- **manque de personnel dédié à la CMU** dans les établissements sanitaires publics ;
- **incompréhensions sur le mode de fonctionnement de la CMU**, avec les autres systèmes de couvertures

maladies, notamment celui de la MUGEF-CI ;

- **faible niveau de communication sur la CMU** et son mode de fonctionnement ;
- **non-formalisation du Comité de suivi des activités au niveau du Cabinet du Premier Ministre.**

Solutions apportées

Pour faire face aux difficultés susévoquées, les mesures ci-après ont été prises, après arbitrage de Monsieur le Premier Ministre sur certains points spécifiques.

Au titre de l'identification des populations, les capacités d'enrôlement de la SNEDAI-CMU ont été renforcées.

En attendant de finaliser le processus d'identification, un accord a été trouvé entre SNEDAI-CMU, la CNAM, la MUGEF-CI et la CNPS, afin de permettre aux fonctionnaires et retraités du secteur public (bénéficiaires de la MUGEF-CI) et aux travailleurs et retraités du secteur privé, précomptés à la source mais non encore enrôlés, d'avoir accès aux prestations de la CMU avec leurs cartes de mutuelle.

En ce qui concerne l'enrôlement et pour permettre aux populations non prélevées à la source de pouvoir payer leurs cotisations, la CNAM a mis en place une plateforme de paiement en ligne et par mobile money. Ainsi, depuis le démarrage des pres-

tations de la CMU, le nombre de personnes enrôlées par semaine a triplé, passant de 10 000 à 30 000 et le nombre de retraits hebdomadaires des cartes sur site est passé de 12 000 à 26 000. Au 31 décembre 2019, 1 888 820 personnes ont été effectivement enrôlées et 1 482 425 cartes produites. Le nombre de cartes distribuées se chiffre à 921 252 à fin décembre 2019, contre 836 537 cartes à fin novembre 2019.

Pour ce qui concerne l'offre de soins, sur un objectif de 301 établissements sanitaires de premier contact (ESPC) à réhabiliter, 86 ESPC ont bénéficié de la dotation budgétaire totale requise. Au 31 décembre 2019, les travaux sur ces ESPC sont achevés. Par ailleurs, déduction faite des 21 ESPC devant être réhabilités dans le cadre du programme hospitalier, la réhabilitation des 194 ESPC restant, qui nécessitait un effort budgétaire de 14,7 milliards n'a pu démarrer en raison de contraintes financières. Les dispositions seront prises pour le démarrage de la réhabilitation au début de l'exercice 2020. Quant à l'équipement, à fin décembre 2019, les livraisons au profit de 86 ESPC sont disponibles à 91%. De même, les commandes pour l'équipement des 54 Centres de Santé des Armées (CSA) sont disponibles à 91 %.

La carte ci-dessous représente les 86 ESPC suivant le maillage territorial à partir de 74 localités selon le type d'ESPC (65 CSU, 14 PMI, 4 FSU, 3 CSR) et la population couverte (au total 8 258 546 habitants).



S'agissant de la disponibilité des médicaments, le taux de disponibilité moyen des médicaments qui était de 30-35% au démarrage des prestations en octobre 2019 et qui avait occasionné les plaintes, a été porté à 85% à la fin novembre 2019 et est resté identique à fin décembre 2019 avec une disponibilité de 90 % pour les médicaments les plus utilisés. Le taux de disponibilité normal des médicaments est 100%. La Nouvelle PSP a réceptionné l'équivalent de 11,08 milliards de médicaments en cours de répartition dans les pharmacies publiques des centres de prestation de soins et dans les pharmacies privées à travers les grossistes répartiteurs privés. Sur la base du prix de cession public, 4 747 225 829 FCFA de médicaments ont été répartis entre le secteur privé et le secteur public, avec les proportions respectives de 59% et 41%. Ainsi, la totalité des 634 pharmacies publiques et 853 privées (89,1% des 957 pharmacies privées) ont été livrées en médicaments CMU. A fin décembre 2019, les besoins en médicaments des assurés CMU (particulièrement les bénéficiaires de la MUGEF-CI) ont été satisfaits par le réseau des pharmacies à hauteur de 78%.

Au titre du personnel dédié à la CMU dans les établissements sanitaires publics, il a été procédé au recrutement de 1 800 agents d'accueil dédiés à la CMU. A fin décembre 2019, 1 410 agents ont été formés. Sur ces agents formés, 1 349 ont été affectés avec 1333 agents ayant effectivement pris fonction et 71 agents pour lesquels le processus

d'installation est en cours. Enfin, la formation des 390 agents restants sur les 1 800 recrutés est déjà planifiée. Par ailleurs, pour une meilleure exécution des prestations de la CMU, il avait été décidé que 13 600 professionnels de santé devraient disposer de codes pour pouvoir délivrer les prestations de la CMU. Cependant, il a été noté un faible taux de professionnels disposant de code (51%) lié à la lenteur dans la transmission à la CNAM des fiches de création de code. Les dispositions prises en liaison avec le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique pour que l'ensemble des professionnels de la santé aient leurs codes, ont permis de faire passer ce taux à 80%.

Quant aux incompréhensions sur mode de fonctionnement de la CMU, il a été décidé de mener une campagne de sensibilisation et d'information à l'attention des adhérents de la MUGEF-CI et de l'ensemble de la population. Les campagnes de communication se font à travers la presse audiovisuelle et la presse en ligne. Elles intègrent également l'utilisation des langues vernaculaires. De même, la NPSF mène une campagne de communication sur la qualité et l'accessibilité des médicaments CMU.

Enfin, pour ce qui est du Comité de suivi de la CMU au niveau du Cabinet du Premier Ministre, un arrêté a été préparé à cet effet.





Résultats enregistrés

Les dispositions prises pour apporter des solutions aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la CMU ont permis d'enregistrer des avancées notables à fin décembre 2019.

Enrôlements

L'enrôlement des populations se fait de manière progressive depuis 2015. Le nombre d'enrôlés est passé de 300 000 fin 2015 à 1 900 000 de personnes à fin 2019. On note une accélération du processus depuis octobre 2019 comme l'illustre les graphiques 4 et 5.

Démarrage des prestations

La prise en charge des populations est une réalité depuis le 1er Octobre 2019. Au 31 décembre 2019, les prestations de CMU ont été réalisées dans 499 des 725 établissements sanitaires initialement retenus (69%). Le tableau ci-dessous illustre l'effectivité de la prise en charge des malades dans le cadre de la CMU du 1er Octobre au 31 décembre 2019 selon plusieurs axes :

Tableau 10

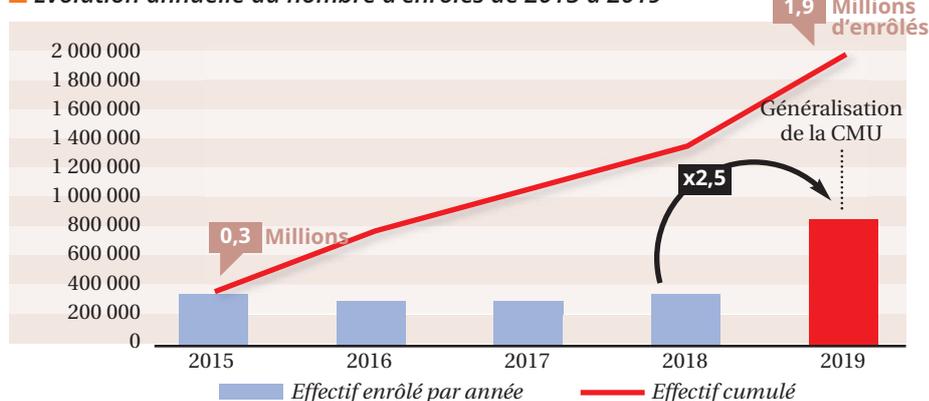
Etat de prise en charge des malades dans le cadre de la CMU

	Nombre	Centres de soins	Localités
Bénéficiaires traités	82 530	499	117
Consultations effectuées	96 137	499	119
Ordonnances servies	41 027	469	117
Laboratoire	3112	157	98
Hospitalisation	29	20	6
Soins dentaires	130	27	19

Source : Plateforme MUGEF-CI, Plateforme CNAM et tableau du Ministère de la Santé

Graphique 4

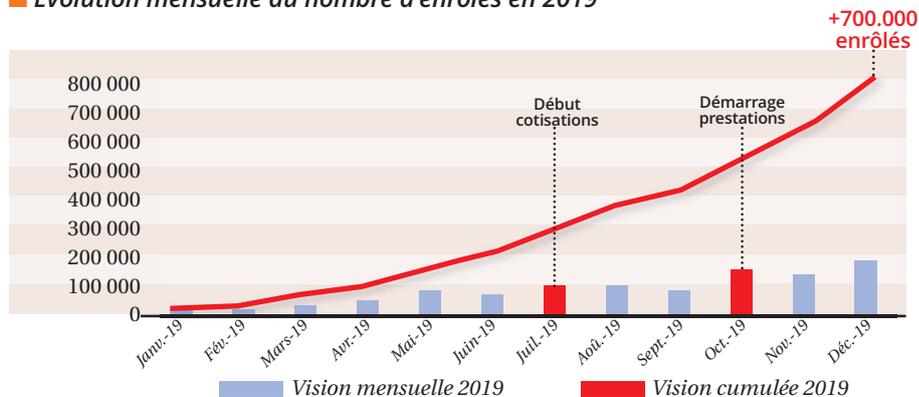
Evolution annuelle du nombre d'enrôlés de 2015 à 2019



Source : CNAM

Graphique 5

Evolution mensuelle du nombre d'enrôlés en 2019



Source : CNAM



Réduction des tarifs des actes de santé

Les tarifs appliqués aux assurés CMU sont des tarifs réduits par rapport aux tarifs autorisés (normaux) dans les établissements sanitaires publics selon le niveau de la pyramide sanitaire.

Le tableau ci-dessous compare les tarifs normaux et ceux de CMU pour quelques actes courants et donne le montant à payer par l'assuré.



Tableau 11

■ Comparaison des tarifs normaux et CMU (ESPC) de quelques actes courants

	Tarifs normaux	Tarifs CMU	Montant à payer par l'assuré (ticket modérateur 30% du tarif CMU)
Consultation généraliste	5 000 F	500 F	150 F
Consultations spécialiste	7 500 F	500 F	150 F
Extraction de 2 dents permanentes	15 000 F	9 000 F	2 700 F

Source : Arrêtés fixant les tarifs des actes de santé (établissements sanitaires publics, applicables aux assurés CMU)

Réduction des prix des médicaments

Les prix des médicaments CMU sont inférieurs aux prix des médicaments équivalents (même molécule et

même dosage) dans les pharmacies privées.

Le tableau ci-dessous présente pour quelques molécules les prix de deux

(2) médicaments couramment utilisés et ceux des médicaments CMU et donne les montants à payer par l'assuré :

Tableau 12

■ Comparaison des prix de vente en pharmacies privées et CMU de quelques médicaments courants

Classes thérapeutiques	Présentation du médicament	Prix produit 1	Prix produit 2	Prix CMU	Montant à payer par l'assuré
Antalgiques	Paracétamol 500 mg, bte de 20 cp	1115 F	1035 F	730 F	220 F
Antiallergiques	Desloratadine 5 mg, bte de 15 cp	6185 F	2895 F	1915 F	575 F
Antibiotiques	Amoxicilline 500 mg, bte de 12 gél	1930 F	1600 F	460 F	140 F
Antibiotiques	Azithromicine 500 mg, bte de 3 cp	10 875 F	2755 F	1435 F	430 F
Déparasitants	Albendazol 400 mg, fl de 10 ml	900 F	675 F	305 F	95 F

Source : Liste des médicaments CMU



Pour ces cinq molécules, les prix des médicaments CMU sont tous au moins inférieurs à 30%. Pour certains produits, les médicaments CMU sont au moins 70% moins chers. Ainsi en payant :

- 95 FCFA les parasites intestinaux sont traités chez un enfant ;
- 220 FCFA un traitement contre les douleurs est réalisé pendant 10 jours ;
- Moins de 500 FCFA un traitement antibiotique est conduit chez un adulte ;
- 575 FCFA une allergie est traitée.

Une nette réduction des prix des médicaments d'au moins 30%

Encadré 8

Comment l'Etat a réduit les prix des médicaments dans le cadre de la CMU

Les dispositions prises par le Gouvernement ont permis de réduire les prix des médicaments couverts par la CMU. Les médicaments CMU sont disponibles aux mêmes prix dans les pharmacies publiques et les officines de pharmacies privées. Pour aboutir à cette réduction des prix et à la mise en place du réseau de distribution, tous les acteurs du secteur pharmaceutique ont apporté leur contribution. L'achat des médicaments a été exclusivement organisé par la Nouvelle PSP (NPSP). La NPSP a assuré la distribution aux pharmacies publiques. La distribution aux pharmacies privées a été assurée via les quatre (4) grossistes répartiteurs privés.

La réduction des prix des médicaments CMU résulte des efforts faits par l'Etat pour accorder à la Nouvelle PSP des facilités fiscales et douanières dans le cadre de la CMU. De même, l'Etat a dégagé, avant le début de la phase opérationnelle, les ressources financières pour permettre à la NPSP de s'approvisionner en médicaments dans des conditions plus confortables.

En plus, le processus de mise en concurrence des fournisseurs basé sur des critères administratifs et techniques conformes aux recommandations de l'OMS permet d'acquérir des médicaments de bonne qualité à moindre coût. Par ailleurs la profession pharmaceutique privée a accepté une réduction de ses marges et de supporter certaines charges de ce nouveau dispositif.

Ce sont ces efforts combinés qui ont permis de réduire le coût des médicaments CMU.

Il n'y a aucune différence de qualité entre les médicaments vendus dans les pharmacies au titre de la CMU et les autres. En effet, en plus de ce que les commandes de tous les médicaments légalement vendus en Côte d'Ivoire sont passées par la NPSP, tous subissent les mêmes contrôles de qualité. Ces contrôles sont effectués par le Laboratoire National de Santé Publique et au besoin par des deux laboratoires internationaux.



Au titre de l'exécution financière, sur une dotation globale de 10 milliards prévue en 2019, pour la réhabilitation et l'équipement des EPSC, un montant de 6 893 497 445 de FCFA a été engagé. En outre, un montant de 11,2 milliards a été engagé au titre des médicaments et le Gouvernement a consenti un effort de 3,8 milliards au titre de sa contribution à la prise en charge de 50% des cotisations des fonctionnaires et agents de l'Etat (à l'instar de ce qui se fait au secteur privé par les employeurs) et du financement de la période de carence de 3 mois. Un montant de 3,3 milliards a été payé à la MUGEF-CI sur ces 3,8 milliards attendus.

couverture du risque maladie en Côte d'Ivoire. Des populations qui n'avaient jamais eu l'opportunité de se faire soigner à moindre coût peuvent désormais accéder à des soins de qualité comme les 5% de la population antérieurement. En particulier, les personnes âgées qui étaient exclues du système d'assurance en vigueur, ont aujourd'hui l'opportunité de se faire traiter pour une contribution de 1 000 FCFA par mois.

La mise en place de la CMU a nécessité certes des réglages, mais c'est un processus irréversible qui s'améliore chaque jour, afin de proposer aux populations ivoiriennes, des modalités



3,8 milliards de contribution à la prise en charge de 50% des cotisations des fonctionnaires et agents de l'Etat sur la période de carence de 3 mois

Le Gouvernement a fait un effort important pour soutenir son partenariat avec la MUGEF-CI. Sur le besoin de 3,8 milliards de FCFA qui a fait l'objet de budgétisation, les paiements se chiffrent à 3,3 milliards de FCFA, de sorte qu'il ne reste que 0,5 milliard de FCFA à payer.

L'entrée en vigueur de la généralisation progressive de la CMU depuis le 1er octobre 2019 marque une évolution historique majeure dans la

opérationnelles de répondre à leurs attentes en termes de qualité de service, y compris le plateau technique de prise en charge professionnelle, et de coûts. L'Etat a décidé de payer les contributions des indigents en cours d'identification et une partie des contributions des fonctionnaires et agents de l'Etat en sa qualité d'employeur, à l'instar des entreprises du secteur privé qui le font pour leurs agents. Avec la CMU, la solidarité nationale devient une réalité.



Encadré 9

La CMU, une initiative saluée par les populations



Famille bénéficiaire de la CMU

Pour la première fois en Côte d'Ivoire, le projet de Couverture Maladie universelle (CMU) est devenu une réalité. Le travail est certes immense, les défis sont nombreux mais l'engagement des Autorités, des acteurs et le soutien des populations ont eu raison du pessimisme.

Pour la première fois en Côte d'Ivoire, le projet de Couverture Maladie universelle (CMU) est devenu une réalité. Le travail est certes immense, les défis sont nombreux mais l'engagement des Autorités, des acteurs et le soutien des populations ont eu raison du pessimisme.

Progressivement, mais irréversiblement, le projet prend de l'ampleur, les critiques diminuent, les

solutions s'ajustent aux réalités opérationnelles et le système devient de plus en plus fiable. La CMU est en marche !

Deux témoignages de bénéficiaires qui traduisent les évolutions et les attentes, permettent de mieux mettre en exergue ce que peut apporter la CMU dans le contexte de l'amélioration des conditions de vie des populations.

Madame KISIEDOU Madeleine, ménagère résidant dans la commune de Yopougon, disait :

« Je souhaite que les agents CMU et médecins dans nos centres de santé continuent de nous accueillir avec cette joie qu'ils nous apportent. Nous





Bénéficiaires de la CMU

nous faisons soigner dans de bonnes conditions. Je remercie l'Etat Ivoirien pour tout le travail effectué pour la mise en place de ce produit qui est la CMU. Nous souhaitons vraiment continuer à bénéficier de cette assurance qui nous facilite la vie.

J'aimerais que ce bel esprit reste toujours dans nos centres de santé, les médecins et agents CMU nous traitent vraiment bien et les médicaments sont vraiment moins chers. La première fois, je souffrais d'un paludisme et j'ai payé mes nombreux médicaments à 605 FCFA. J'étais tellement contente.

Quand je voyais les témoignages à la télé, je me suis dite qu'ils étaient payés pour raconter des histoires pour inciter les populations à adhérer à la CMU. Maintenant, j'ai moi-même expérimenté, je crois en la CMU et j'incite tous mes frères et sœurs à se faire enrôler pour avoir leur carte d'assurance, parce que " CMU là, c'est pour nous et c'est bon " ! Je vous remercie. »

Pour sa part, Monsieur SEOULOU Emmanuel,

Étudiant en Philosophie à l'Université Félix Houphouët Boigny de Cocody, a fait le témoignage, ci-après :

« D'abord, je tiens à vous dire merci de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer sur les services de la CMU. Au début, je doutais de la CMU concernant la qualité des soins et services malgré le fait que je sois parmi les premiers inscrits et bien que j'ai reçu ma carte d'assuré. Mais j'ai été conseillé par un ami qui avait déjà bénéficié des prestations de la CMU. Il n'y a pas longtemps, j'étais vraiment souffrant avec une forte fièvre. D'abord, ça allait un peu le matin donc je suis allé aux cours, mais vers 11h, j'étais vraiment mal. J'ai donc décidé de me rendre au centre de santé. Je suis arrivé aux alentours de 11h55mn, une heure qui sonne la pause.

Mais à mon arrivé, malgré la pause, j'ai été surpris de l'accueil. J'étais le seul patient à cette heure et tous les agents se sont mis à mes soins. Étape par étape, j'ai été reçu chaleureusement de l'accueil à l'infirmerie et la pharmacie. Les conseils, les soins et l'attention des agents de santé m'ont apaisé. À ma sortie, j'étais heureux.

Heureux d'avoir été reçu avec le sourire, heureux d'avoir été soigné, heureux de tout. Je témoigne avec fierté de la bonne qualité des services et de l'accueil que m'ont offert les différents services et des bienfaits de la CMU.

Grâce à la CMU, je ne débourse que 150 FCFA pour mes frais de consultation et mes médicaments me reviennent à moindre coût.

Merci à la CMU ».



III.7. Entretien Routier

Le réseau routier ivoirien comporte environ 82 000 km de routes classées dont 6 500 km de routes revêtues et 75 000 km de routes en terre. Outre ce linéaire de routes en terre, on dénombre environ 200 000 km de pistes rurales reliant différentes localités, les villages, les campements et les plantations. Ce réseau routier permet d'assurer plus de 90% des échanges dans le domaine des transports. De 1999 à 2011, la Côte d'Ivoire a été embarquée dans une succession d'évènements malheureux qui ont eu des conséquences néfastes sur le réseau routier. En effet, cette crise a occasionné un sous-investissement dans le secteur qui n'a pas permis à ces infrastructures de se développer, ni de bénéficier des entretiens nécessaires pour le maintien du niveau de service.

En 2011, les relevés effectués montraient que ce réseau était dégradé sur environ 90% de son linéaire et cette situation a conduit à une baisse des activités économiques et une relative augmentation du coût de la vie.

Afin d'y remédier, le Gouvernement Ivoirien a élaboré à partir de 2012, (i) un Plan National de Développement (PND 2012-2015) ; (ii) un Programme Présidentiel d'Urgence (PPU) afin de redonner une embellie à nos régions tout en les modernisant ; et (iii) d'un



Programme d'Entretien Routier annuel.

La mise en œuvre de ces programmes a permis, sur la période 2012 - 2015, d'améliorer significativement les infrastructures routières grâce à d'importants investissements publics et privés consentis dans le secteur routier.

Dans cet élan renoué de planification de l'action publique, le Gouvernement a mis en place en 2016, le Plan National de Développement 2016 – 2020 (PND 2016-2020) qui, s'appuyant sur les acquis du premier programme, s'attèle à accélérer la marche de la Côte d'Ivoire vers le but visé en 2020 à savoir l'émergence.

Conformément au PND, le volet relatif à l'amélioration des conditions de circulation des personnes et des biens a été retenu comme une priorité dans le cadre du PSGouv. Ainsi, l'accent est mis sur les zones rurales à travers l'entretien des pistes et routes en terre.

III.7.1. Objectifs opérationnels

L'objectif principal du PSGouv dans le cadre de l'entretien routier est d'effectuer les travaux de reprofilage d'environ 120 000 km de routes en terre de 2019 à 2020.

Pour la première année d'exécution, ces travaux comprennent deux tranches, à savoir une première tranche de 24 000 km et une seconde



542 kilomètres de pistes rurales ont fait l'objet de réhabilitation dans la région du Béliér pour permettre aux agriculteurs et aux populations rurales d'avoir accès aux villes pour commercialiser leurs productions

prévue initialement à 16 432 km ; soit un linéaire total d'environ 40 000 km.

Pour l'atteinte de ces objectifs, un dispositif constitué de plusieurs entités a été mis en place à savoir :

l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE) pour la définition des besoins, la passation des marchés, le suivi et la coordination des travaux en relation avec les missions de contrôle et les Directions Territoriales de l'Équipement et de l'Entretien Routier ;

le Fonds d'Entretien Routier (FER) pour la mobilisation des ressources et les paiements suivant l'avancement des travaux ;

les Directions Territoriales de l'Équipement et de l'Entretien Routier (DTEER) qui viennent en appui aux missions de contrôle pour le suivi et le contrôle des travaux.

III.7.2. Réalisations à fin décembre 2019

A fin décembre 2019, 18 434 km de linéaires ont été traités, correspon-

dant à 1 346 itinéraires achevés.

Le détail des exécutions depuis mars 2019 est contenu dans le tableau ci-après.

Du point de vue financier, l'exécution des activités, à fin 2019, se présente comme suit :

- concernant les entreprises et groupements de travaux : un montant de 22 943 210 043 FCFA a été payé sur une valeur de 28 661 832 001 FCFA de décomptes déposés au FER, soit un taux de paiement de 80% ;
- concernant les missions de contrôle : un montant de 1 142 435 814 FCFA a été payé sur une valeur de 1 574 873 444 FCFA de décomptes déposés au FER, soit un taux de paiement de 73%.

Par ailleurs, sur un montant de 49 271 706 842 FCFA de travaux prévus en 2019, les décomptes déposés au FER se chiffrent à 30 236 705 445 FCFA, sur la base desquels la somme de 24 085 645 857 FCFA a été payée.

Enfin, en dehors du champ spécifique au PSGouv, 542 kilomètres de pistes rurales ont fait l'objet de réhabilitation dans la région du Béliér pour permettre aux agriculteurs et aux populations rurales d'avoir accès aux villes pour commercialiser leurs productions. Cet effort s'inscrit dans le cadre du Projet de Pôle Agro-Industriel de la région du Béliér (2PAI-Béliér) financé par la BAD.

Chiffres en cumul	Linéaire total réalisé (en km)	Nombre total d'itinéraires traités
mars-19	11 227	483
avr-19	13 926	615
mai-19	15 054	689
juin-19	15 871	794
juil-19	16 617	848
août-19	17 295	901
sept-19	17 464	917
oct-19	17 730	957
nov-19	18 039	1 295
déc-19	18 434	1 346



III.7.3. Acquis en matière de travaux routiers depuis 2011

Le renforcement du rythme de l'entretien des routes en terre et pistes rurales fait partie intégrante d'une politique d'amélioration globale des conditions de circulation des personnes et des biens en Côte d'Ivoire.

En effet, au-delà des interventions sur les routes en terre et pistes rurales, dont une part très importante n'avait pas bénéficié d'entretien depuis plus de deux décennies, le réseau routier bitumé était vétuste, souffrait d'un manque d'entretien et le linéaire à fin 2010 était similaire à celui de 1998. En 2011, la problématique de la route était donc d'envergure nationale et se posait avec acuité en ce qui concerne les routes bitumées. Jadis un facteur de compétitivité de l'économie ivoirienne, la route en Côte d'Ivoire constituait un frein à la redynamisation de l'activité économique du fait de sa mauvaise qualité.

Une étude de la Banque Mondiale (Que la route soit bonne, améliorer la mobilité urbaine, Janvier 2019) indiquait par exemple, que dans l'agglomération d'Abidjan, les nuisances causées par les conditions de circulation constituaient un véritable frein à la croissance économique. C'est la raison pour laquelle le Millénum Challenge Corporation (MCC), la Banque Mondiale ainsi que la BAD ont accepté d'intégrer le volet « routes » aux différents programmes de développement qu'ils financent. Dans ces conditions, le Gouverne-

ment a accentué ses interventions sur (i) la voirie urbaine à Abidjan et dans les villes de l'intérieur du pays, (ii) les routes interurbaines bitumées ou non et (iii) les ponts afin de désenclaver certaines localités.

Ces trois niveaux d'intervention étaient indispensables pour, d'une part, lutter contre la cherté de la vie grâce à la réduction des coûts de transport subséquentement à l'amélioration des conditions de circulation et d'autre part, soutenir le développement de l'activité économique en vue de favoriser un développement équilibré des régions.

En effet, il n'était pas possible d'envisager de créer le tissu économique dans les localités éloignées d'Abidjan sans améliorer les conditions d'échanges entre les différentes villes de la Côte d'Ivoire et avec les pays de l'hinterland ou à l'international par voie de port.

Les acquis du Gouvernement sont très importants sur chacune de ces trois dimensions de la problématique des routes.

De 2011 à 2019, 345,6 kilomètres de routes neuves ont été construits, notamment l'autoroute Abidjan – Grand-Bassam, l'autoroute Singrobo-Yamoussoukro, la route Adzopé – Yakassé-Attobrou, la route Tiénigoué – Mankono, etc.... Le coût global de ces travaux est de 332,1 milliards de FCFA. En outre, environ 400 kilomètres de routes interurbaines

ont été renforcés pour un coût de 152,2 milliards de FCFA. Ces routes renforcées comprennent, Akoupé-Kotobi-Bongouanou, Ferké-Ouangolo, Aboisso-Noé et Comoé-Abengourou-Agnibilékrou. En ce qui concerne la voirie urbaine, près de 240 kilomètres de bitume ont été réalisés à Abidjan et les villes de l'intérieur du pays pour un coût de 173,5 milliards de FCFA.

Dans le cadre des travaux d'amélioration des conditions de circulation, le Gouvernement a construit 22 ponts et échangeurs notamment le 3ème pont d'Abidjan, l'échangeur au carrefour de la Riviera 2, le pont de Bassawa, etc...

Dans la poursuite de la dynamique d'amélioration du secteur des routes, 1 505 kilomètres de routes neuves font l'objet de travaux de bitumage pour un coût de 1 088,1 milliards de FCFA. 892 kilomètres de routes interurbaines sont en cours de renforcement pour un coût de 386 milliards de FCFA et 447,5 kilomètres de voiries urbaines sont en cours de construction et/ou renforcement pour 176,6 milliards de FCFA. 14 nouveaux ponts sont également en cours de construction et/ou de réhabilitation pour un coût de 265,4 milliards de FCFA, non compris la phase 2 du pont de SOLIBRA et les 3 échangeurs sur le boulevard Mitterrand.



Encadré 10

Entretien des pistes et routes pour une dynamique économique plus inclusive



Des routes et pistes construites/réhabilitées

« La route précède le développement », entend-on dire généralement pour montrer combien il est important pour un pays d'avoir un réseau routier dense et de qualité. L'exemple de monsieur YAO illustre cette importance. En effet, monsieur YAO est un paysan vivant dans un campement à environ 17 kilomètres de Daloa, grand centre urbain de l'ouest du pays. Il produit du cacao, du maraicher, une grande quantité de tomates et du riz. La combinaison de produits vivriers et de rente vise à permettre à monsieur YAO de nourrir sa famille et de disposer de ressources monétaires, afin d'avoir accès à d'autres biens et services.

Les 17 kilomètres de piste qui séparent le campement de monsieur YAO de la ville de Daloa, constituent le plus gros défi auquel il doit faire face. En effet, depuis la réforme de l'entretien routier à la fin des années 1990, ce tronçon n'est quasiment plus entretenu. Monsieur YAO fait face à un gros problème d'accessibilité. Il a du mal à faire venir des acheteurs pour son cacao. Lorsqu'un acheteur arrive à son campement, en raison des conditions

très difficiles d'accès, les marges de discussion de monsieur YAO sont très limitées. Sans la mesure de coercition des acheteurs véreux, devenus pleinement opérationnels dans la filière café-cacao, monsieur YAO n'arrivait pas à vendre son cacao au prix indicatif plancher fixé par le Gouvernement.

La situation est encore pire pour les produits vivriers. Les petites quantités qu'il arrive à présenter sur les marchés de Daloa ne permettent pas d'avoir les ressources monétaires suffisantes pour faire face à ses besoins en pétrole et autres biens alimentaires raffinés, notamment huile, sel, et pour honorer certains engagements de sa famille. Ainsi, les revenus de monsieur YAO, à travail égal, sont fortement fonction des conditions d'accessibilité de son campement. Un reprofilage régulier du tronçon de 17 kilomètres permettrait d'avoir plusieurs alternatives pour la vente de son cacao et subséquemment, des revenus plus importants.

Grâce au PSGouv, cela est désormais effectif. Mon-



Désenclaver les villages pour faciliter les échanges

sieur YAO peut ainsi vendre régulièrement ses produits vivriers sur les marchés à Daloa ou peut même recevoir la visite de plusieurs acheteurs de ses produits vivriers sur place au campement. La bonne qualité de la piste permet ainsi au choix stratégique fait par monsieur YAO, en combinant les cultures vivrières et de rente, de minimiser les risques pouvant affecter sa capacité à mobiliser des ressources monétaires. Monsieur YAO peut ainsi mieux subvenir aux besoins de sa famille et bénéficier des fruits de son travail. Il n'a plus besoin d'attendre un quelconque soutien en provenance de parents dans les grandes villes.

Cet exemple est celui de milliers, voire millions de paysans, planteurs ou cultivateurs vivants dans le milieu rural dont les premiers besoins sont, aussi surprenant que cela puisse paraître, l'entretien des routes et/ou pistes qui relient leurs lieux d'habitations, leurs villages ou leurs campements à la ville de référence. En effet, les consultations régionales faites dans le cadre de l'élaboration du Plan National de Développement (PND) 2012-2015 ainsi que les consultations régionales conduites en 2019 par le Ministère du Plan et du Développement ont confirmé que bien que l'accès à l'eau potable, à l'éducation, à la santé et à l'électricité soient des besoins de première nécessité,

la route est le premier besoin exprimé par les populations rurales vivant en Côte d'Ivoire.

C'est pourquoi, le Gouvernement a fait de la problématique de la route, une priorité absolue depuis 2012. La route, qu'elle soit urbaine, interurbaine ou rurale, n'est pas seulement un facteur de développement, mais c'est un outil de lutte contre la cherté de la vie et un instrument d'appui à l'autonomisation des populations des villages, des villes et des régions. La densité du réseau routier, combinée à la qualité de la route à l'échelle nationale permettent de réduire les disparités régionales et de créer les circuits commerciaux générateurs de revenus et de bien-être social.

La prise en compte de l'entretien routier dans le PSGouv et le déploiement d'un vaste programme de développement du réseau routier au plan national s'adossent sur ces réalités et ces principes. Ce choix stratégique n'ignore pas également l'effet des travaux routiers sur la dynamique économique en termes de hausse des investissements, de création d'emplois, notamment pour les PME et d'activités connexes. A ce titre, le programme d'entretien routier permet à de petites et moyennes entreprises de bénéficier de commandes publiques et de se développer tout en créant des conditions appropriées pour les populations rurales. Ce sont 138 PME qui ont obtenu des marchés dans le cadre du volet entretien routier du PSGouv en 2019. Ces entreprises ivoiriennes pourront payer des salaires à leurs employés, des impôts à l'Etat, ouvrir des routes qui permettront aux populations rurales de mieux échanger leurs produits et ensemble, ils participeront tous à la dynamique de croissance inclusive pour une Côte d'Ivoire plus prospère.

La route est par excellence, un véritable instrument de développement !



III.8. Projet des filets sociaux



matérialiser la solidarité nationale au bénéfice des populations, notamment les couches les plus défavorisées

Le Projet Filets Sociaux a été mis en place par le Gouvernement pour matérialiser la solidarité nationale au bénéfice des populations, notamment les couches les plus défavorisées. Il consiste principalement à octroyer des transferts monétaires directs de 144 000 FCFA/an à des ménages pauvres sur l'étendue du territoire.

Il permet également d'accompagner les ménages bénéficiaires dans le cadre de la mise en place d'activités génératrices de revenus, afin de combiner le soutien immédiat avec la perspective d'aider les ménages concernés à sortir de la situation de précarité.

III.8.1. Objectifs opérationnels

Au cours de l'année 2019, le Projet visait les objectifs suivants :

- poursuivre les transferts aux 35 000 ménages de 2017/2018 ;
- augmenter le nombre de bénéficiaires pour atteindre 125 000 ménages au 31 décembre 2019 ;
- intégrer de nouvelles régions et prendre en compte les zones périurbaines ;
- renforcer le cadre législatif en vue de la mise en place du registre social unique ;



préparer l'extension du projet à l'ensemble du pays à travers la mobilisation de ressources nationales et de ressources extérieures additionnelles ;

- renforcer la capacité opérationnelle du projet.

III.8.2. Réalisations à fin décembre 2019

A fin décembre 2019, les principaux résultats enregistrés dans le cadre du Projet de filets sociaux sont les suivants :

- les 35 000 ménages de la première cohorte ont reçu leurs transferts conformément aux objectifs et 15 000 ménages supplémentaires ont été pris en compte, portant à 50 000 le nombre de bénéficiaires ;
- 75 000 nouveaux ménages ont été identifiés et ajoutés à la base des bénéficiaires grâce aux ressources additionnelles mobilisées auprès de la Banque Mondiale pour un montant de 58,4 milliards de FCFA. Cette extension a permis d'étendre le projet aux zones urbaines et périurbaines, notamment à Bouaké, Korhogo, Daloa, Bondoukou et Abidjan (Yopougon, Attécoubé, Adjamé, Koumassi, Abobo, Anyama, Port-Bouët) pour 20 000 nouveaux ménages bénéficiaires et aux zones rurales pour 55 000 nouveaux ménages bénéficiaires. Ainsi, le projet couvre désormais 21 régions et 1 547 villages (contre 16 régions et 882 villages initialement), dont 665 nouveaux villages au titre de la dernière extension.

- 2 000 ménages supplémentaires ont été identifiés et pris en charge (paiement effectif des quatre trimestres 2019) sur la base des ressources de la contrepartie Etat, portant le nombre de ménages bénéficiaires cumulés à 127 000 à fin décembre 2019 pour un objectif de 125 000 ;

- le dispositif réglementaire a été renforcé avec l'adoption du décret sur le Registre Social Unique (RSU) le 18 septembre 2019. Ce registre doit permettre d'identifier et de consigner progressivement des informations sur la situation socio-économique des ménages pauvres et vulnérables en Côte d'Ivoire. Il devrait ainsi favoriser une synergie d'action intersectorielle tout en permettant des gains d'efficience en matière de gestion de données sur les ménages vivant dans des situations de vulnérabilité. Par exemple, l'existence d'un tel fichier aurait permis dans le cadre de la Couverture Maladie Universelle (CMU), d'identifier directement les indigents à prendre en charge par l'Etat sans faire de collecte de données additionnelles.

- le projet de filets sociaux a permis, dans le cadre d'une interopérabilité des bases de données avec la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), de mettre des informations à la disposition de cette structure pour faciliter l'enrôlement des ménages en milieu rural.

Les acquis au titre de la gestion 2019

intègrent également la mobilisation de 14 milliards de FCFA auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'inscription d'un montant de 6,3 milliards de FCFA au budget de l'Etat pour l'année 2020. Ces efforts de mobilisation de ressources additionnelles vont permettre de couvrir l'ensemble du territoire national et de porter le nombre de ménages bénéficiaires à 227 000 au cours de l'année 2020.

Au plan budgétaire, sur une dotation de 13,4 milliards de FCFA en 2019, un montant de 13,2 milliards de FCFA a été engagé à fin décembre 2019, soit un taux d'exécution de 98,5%.

III.8.3. Méthodologie de sélection des ménages bénéficiaires

Les ménages bénéficiaires du projet de filets sociaux sont retenus selon une approche rigoureuse et participative. En effet, compte tenu de ce que les moyens initialement mobilisés ne permettraient pas de couvrir toutes les régions, une méthodologie a été arrêtée en liaison avec la Banque Mondiale, en vue d'encadrer le processus de sélection des ménages en intégrant les principes de transparence et d'objectivité.

Ainsi, la méthodologie retenue se décline en trois étapes :

D'abord, la sélection des zones d'intervention du projet sur la base du niveau de pauvreté, et ce, selon les statistiques officielles. A cette étape, pour le choix de la région, le taux de pauvreté de la région doit



35 000 ménages de la première cohorte ont reçu leurs transferts en 2019

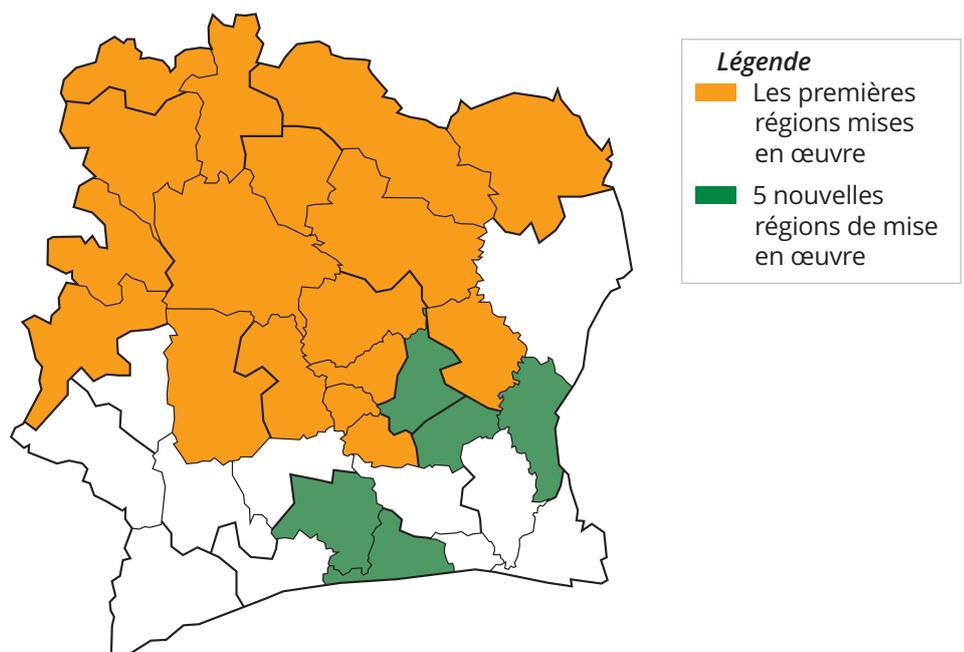
75 000 nouveaux ménages ont été identifiés et ajoutés à la base des bénéficiaires en 2019

le projet couvre désormais 21 régions et 1 547 villages

être supérieur à la moyenne nationale en milieu rural qui est de 56,8%. Une fois ces régions sélectionnés, il est procédé à la détermination du nombre de villages par région, selon une approche basée sur les poids. Ainsi, un tirage aléatoire est effectué pour chaque région, en présence des responsables communautaires, pour choisir les villages au sein de la région.

Ensuite, la conduite d'une enquête auprès des ménages. A l'intérieur des régions qui satisfont le critère d'éligibilité du premier niveau et sur la base des villages retenus, il est procédé à une enquête approfondie pour déterminer le taux de pauvreté effectif et la cartographie des pauvres ; ce qui permet d'avoir la liste des ménages pauvres dans les villages retenus.

Enfin, une consultation communautaire est réalisée pour vérifier et valider la liste des ménages retenus à l'issue de l'enquête, avec les communautés elles-mêmes ainsi que le corps préfectoral. Cette dernière étape permet d'allier l'approche statistique et une approche pragmatique pour s'assurer que les ménages qui sont retenus correspondent effectivement aux plus défavorisés du village et sont légitimes, au sens de la communauté dans laquelle ils vivent, à recevoir cette aide sociale. Elle permet de corriger d'éventuelles erreurs et d'extraire par exemple, certains ménages répondant aux critères, mais recevant des transferts réguliers conséquents de parents ou d'enfants.





Encadré 11

Filets sociaux, un moteur d'inclusion financière et un outil pour sortir les ménages de la précarité



Combiner l'inclusion financière, l'inclusion sociale et la lutte contre la précarité

L'une des questions que l'on se pose lorsqu'on évoque le projet de filets sociaux est de savoir si le principe de transferts monétaires directs peut efficacement aider les ménages retenus à sortir de leur situation de précarité. Poser cette question est légitime. Pour y apporter une réponse, il est nécessaire de comprendre le projet et ses différentes dimensions.

Plus qu'un transfert monétaire, le projet de filets sociaux est une réponse immédiate à la précarité et un instrument d'accompagnement vers l'autonomie du ménage grâce aux activités génératrices de revenus qu'il pourra développer.

A ce titre, les transferts sont effectués sur une période de trois (3) ans. Le choix d'une telle durée vise à donner le temps nécessaire aux ménages, une fois qu'ils bénéficient des transferts, de mettre

en place une activité génératrice de revenus avec l'accompagnement du projet sur une certaine période, avant qu'ils ne se prennent totalement en charge. Cette approche intégrée et de moyen terme a permis à de nombreux ménages de restaurer leur dignité dans leur communauté, en étant désormais capables de faire des activités.

Grâce aux filets sociaux, de nombreuses mères de familles peuvent désormais accéder aux semences pour labourer des parcelles. Des familles peuvent s'acheter des services de laboureurs pour s'accommoder aux contraintes du calendrier cultural et produire à la fois des biens alimentaires et d'autres spéculations à même de leur donner des ressources supplémentaires. Grâce aux filets sociaux, de plus en plus de parents d'élèves défavorisés arrivent à faire face aux dépenses de santé et d'éducation de leur progéniture. Les transferts





Acquérir des boutures pour faire un champ de manioc grâce aux filets sociaux

monétaires des filets sociaux permettent à de nombreuses familles en milieu rural et périurbain de bénéficier d'une couverture santé. Bref, le projet des filets sociaux qui va s'étendre à l'ensemble du territoire national dès cette année 2020, va aussi étendre l'espoir de mettre fin à la précarité pour des milliers de familles.

Dans son approche novatrice, ce projet permet de renforcer l'inclusion financière. Il permet, en effet, à des populations n'ayant aucune chance d'intégrer le circuit financier formel, de faire des transactions à partir du téléphone mobile. Les filets sociaux constituent à cet égard, un double instrument d'inclusion financière et de lutte contre la pauvreté.

Le 05 décembre 2019, le village de Logbakro, dans la sous-préfecture de Yamoussoukro a permis aux acteurs du Projet et à la Banque Mondiale de partager les réalités des bénéficiaires et de mieux approfondir leur connaissance sur la pertinence de cette initiative. La joie était grande et les témoignages frappants. L'espoir se sentait dans

chaque mot et dans l'expression faciale des bénéficiaires rencontrés. Des ménages ont pu agrandir leurs parcelles pour la culture d'ignames, de manioc, de tomates, etc. D'autres ont commencé l'élevage de volailles et de porcs. Certains ont pu faire les extraits d'acte de naissance de leurs enfants pendant que d'autres ont pu achever le paiement des coûts de leurs permis de conduire. Les intérêts communs des uns et des autres ont favorisé la mise en place d'associations et contribué au renforcement de la cohésion sociale.

Désormais, tous ont un téléphone portable, y reçoivent de l'argent et font partie du monde. Ils sont joignables de partout et se sentent vivre et même revivre, grâce aux filets sociaux.

Logbakro n'est pas une exception. C'est aussi le cas à Tapéguhé (Issia), Bénoufla (Vavoua), Akakro (M'Bahiakro), Afounvassou (Prikro), Tessodouo (Bouna). Dans les 1 547 villages retenus dans 21 régions du pays et bientôt toute l'étendue du territoire, des centaines de milliers de ménages vivent une nouvelle expérience.



III.9. Emploi des Jeunes et autonomisation des femmes

Objectif prioritaire de l'action gouvernementale et variable essentielle pour rendre la croissance plus inclusive, l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes sont naturellement pris en compte dans le cadre du programme social du Gouvernement, au titre de l'axe IV.

Les activités sont organisées, d'une part, autour de l'emploi des jeunes avec quatre composantes, à savoir (i) la promotion de l'entrepreneuriat, (ii) le développement des compétences, (iii) les mises en stages, (iv) les travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO) et d'autre part, de l'autonomisation des femmes.

III.9.1. Emploi des jeunes

Appui à l'entrepreneuriat

L'entrepreneuriat est l'un des leviers principaux de la politique de lutte contre le chômage menée par le Gouvernement. Cette alternative aux offres d'emplois proposées par la fonction publique et le secteur privé, pourrait constituer un moyen efficace d'autonomisation des jeunes qui, à terme, permettrait d'offrir des opportunités d'embauche à d'autres jeunes, et contribuer ainsi à la réduction du taux de chômage.

C'est pourquoi, le Gouvernement a décidé, dans le cadre du PSGouv,



d'apporter un appui aux jeunes qui souhaitent s'ouvrir à l'entrepreneuriat. Cet appui se fait à travers des programmes d'encadrement et le financement (i) d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour des montants allant de 100 000 FCFA à 1 000 000 FCFA, (ii) de Micro et Petites Entreprises (MPE) pour des montants compris entre 1 million de FCFA et 5 millions de FCFA, et (iii) de projets structurants pour des montants supérieurs à 5 millions de FCFA.

L'impact attendu de ce programme est :

- la création d'emplois ;

- l'amélioration des revenus des jeunes promoteurs ;
- l'appui et le soutien à l'économie locale ;
- le développement d'un tissu de PME stables.

Le dispositif d'accompagnement de l'entrepreneuriat s'appuie sur un réseau de 201 guichets emplois fonctionnels, couvrant toute l'étendue du territoire national, pour rapprocher les centres d'appui et d'encadrement des populations et réduire subséquemment les coûts liés à l'accès à l'information et aux opportunités. Ce dispositif s'appuie également sur une initiative novatrice, à savoir « Agir



pour les jeunes », qui vise à profiler les demandes de financement, former les jeunes et les financer pour la mise en œuvre de leurs projets, tout en les accompagnant dans la phase opérationnelle avec des conseils de spécialistes, des formations additionnelles et une aide à la gestion.

De façon globale, 181 350 opportunités devraient être offertes aux jeunes en matière d'entrepreneuriat à fin 2020.

Développement des compétences

Le programme de « Développement des compétences » vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes dont l'âge est compris entre 18 et 40 ans à travers des formations qualifiantes et d'apprentissage. Il comprend les Formations Complémentaires Qualifiantes (FCQ), les formations par Apprentissage et Chantier école sur 2 ans maximum et le financement de permis de conduire à des jeunes, en vue de leur permettre d'exercer un métier de conduite de véhicules ou d'engins.

L'impact attendu de ce programme est l'amélioration de l'employabilité et de la capacité à l'auto emploi des jeunes à travers des formations par des maîtres apprentis et sur les chantiers de développement. Il permettra d'offrir 80 000 opportunités aux jeunes, dont 25 000 dans le cadre de l'« Opération Permis de Conduire », 25 000 au titre de l'Apprentissage et Chantier Ecole et 30 000 en ce qui concerne les Formations Complémentaires Qualifiantes (FCQ).

le projet comporte quatre composantes essentielles :

1. la promotion de l'entrepreneuriat

2. le développement des compétences

3. les mises en stages

4. les travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre

Mises en stages

Le programme de « Mises en stages » vient proposer une solution pour pallier les difficultés rencontrées par les jeunes apprenants devant valider leurs diplômes de fin de formation. Il vise également à permettre aux jeunes diplômés ayant connu des difficultés d'insertion, d'obtenir un stage de qualification, en vue d'accroître leur employabilité et leur donner plus de chances pour une première insertion professionnelle.

Il consiste à promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes par des mises en stage de qualification ou d'acquisition d'expérience professionnelle d'une durée de 12 mois à travers le Programme d'Aide à l'Embauche (PAE). Ces mises en situation professionnelle ouvrent droit au paiement d'une prime mensuelle de 45 000 FCFA. Pour ce qui concerne les mises en stage de validation de diplômes, la durée est de 3 mois, avec le paiement d'une prime mensuelle de transport de 15 000 FCFA. Ces contributions de l'Etat (15 000 FCFA ou 45 000 FCFA selon le cas) viennent en appoint aux efforts consentis par les entreprises pour mieux accompagner les jeunes dans leur quête d'opportunités de stages.

L'impact attendu de ce programme est :

- l'amélioration de l'employabilité des primo demandeurs d'emploi ;
- l'embauche de jeunes primo demandeurs d'emploi dans les entreprises ;



L'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires.

Ce programme vise à offrir, à fin décembre 2020, 59 800 opportunités de stages et d'emplois aux jeunes, dont 50 000 opportunités de stages et 9 800 emplois directs.

Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO)

Les programmes à « Haute Intensité de Main d'œuvre » (HIMO) constituent une « méthodologie » ou « technologie » de mise en œuvre de projets, dans laquelle la main d'œuvre est utilisée comme ressource prédominante dans le but de produire (ou entretenir) des infrastructures avec la même qualité que l'aurait fait une approche plus mécanisée mais permettant de générer plus d'emplois.

Ainsi, les Travaux « HIMO » ou THIMO constituent l'un des types de programme d'emploi ou de protection sociale les plus communs. En Côte d'Ivoire, les THIMO concernent les jeunes de 18 à 35 ans de toutes les régions du pays.

Dans le cadre du PSGouv, le programme « THIMO » vise à assurer l'accès à des opportunités d'emploi aux jeunes les plus défavorisés, notamment les déscolarisés et ceux vivant en milieu rural où les opportunités d'emploi sont plus rares. L'objectif est d'atteindre 25 000 bénéficiaires de THIMO à fin 2020.

Objectifs opérationnels du programme d'emploi des jeunes

Dans sa volonté de toucher le maximum de jeunes, le Gouvernement s'est donné pour objectif d'atteindre à terme, 500 000 jeunes. L'optimisation des opportunités grâce à l'implication de l'ensemble des acteurs dans une approche globale et intégrée a permis d'identifier 346 150 opportunités que le Gouvernement travaille à traduire en possibilités de formations, de stages, d'emplois et de financement de projets pour les jeunes.

Pour 2019, l'objectif est d'offrir des opportunités à 77 004 jeunes. Cet objectif se décline comme suit pour les différentes composantes :

En matière d'Entrepreneuriat : 35 799 opportunités à matérialiser

- Aide à l'installation d'activités génératrices de revenus (AGR) : 24 900 opportunités ;
- Aide à la création de micro et petites entreprises (MPE) : 9 196 opportunités ;
- Aide à la création de projets structurants : 1 703 opportunités.

En matière de Développement des compétences : 18 068 opportunités à créer

- Formation Complémentaire Qualifiante (FCQ) : 3 668 opportunités ;
- Apprentissage et Chantier Ecole : 8



600 opportunités ;

- Opération Permis de Conduire : 5 800 opportunités.

Au titre des Mises en stages : 16 587 opportunités à matérialiser

- 9 205 au titre des stages de qualification ;
- 7 382 au titre des stages de validation de diplômes.

Au titre de THIMO :

- 6 550 opportunités ciblées.

Réalisations au titre de l'emploi des jeunes à fin décembre 2019

A fin décembre 2019, l'état d'exécution physique des différents volets se décline comme suit :

- En matière d'entrepreneuriat, 34 399 emplois ont été créés pour les jeunes sur un objectif de 35 799, comprenant :



- 23 900 au titre de l'appui à la création d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) ;
- 8 796 au titre de l'appui à la création de Micro et Petites Entreprises (MPE) ;
- 1 703 pour l'appui à la mise en place de projets structurants.

S'agissant du Développement des compétences, 17 391 jeunes ont été pris en compte (contre un objectif de 18 068), dont :

- 3 609 jeunes qui ont bénéficié de formations complémentaires qualifiantes ;
- 8 724 jeunes qui ont été retenus dans le cadre d'apprentissages et chantiers écoles ;
- 5 058 jeunes qui ont bénéficié de permis de conduire.

Pour ce qui est de la mise en stages, 15 149 jeunes ont été mis en stages (contre un objectif de 16 587), dont :

- 9 144 en stages de qualification ;
- 6 005 stages de validation de diplômes.

En matière de Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO), 6 550 jeunes ont été insérés conformément à l'objectif annuel.

Au total, à fin décembre 2019, 73 489 jeunes ont bénéficié de l'un des projets susmentionnés sur un objectif annuel de 77 004, soit un taux de réa-

lisation de 95,4%.

Au plan budgétaire, sur des dotations annuelles de 52,2 milliards de FCFA en 2019, l'exécution à fin décembre 2019 ressort à 41,8 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution financière de 80,1%.

Acquis du Gouvernement en matière de promotion de l'emploi des jeunes depuis 2011

Depuis 2011, le Gouvernement a fait de la problématique de l'emploi, notamment celle des jeunes, une priorité absolue. Les solutions offertes aux jeunes portent sur la réorganisation des principales filières de l'économie pour offrir du travail, les opportunités découlant de la relance économique de façon générale, les recrutements de jeunes au niveau de la fonction publique et les mesures spécifiques, initiées pour booster l'écosystème pour générer des opportunités en faveur des jeunes.

Les principales avancées au titre de l'évolution du cadre réglementaire se résument comme suit :

- l'adoption d'une politique nationale de l'emploi en 2012 ;
- l'augmentation du SMIG de 36 000 FCFA à 60 000 FCFA ;
- l'adoption d'une stratégie de relance de l'emploi d'un financement à hauteur de 18 milliards de FCFA en 2014-2015 ;
- la mise en place en 2015 d'un Conseil Présidentiel sur l'Emploi ;

- l'adoption d'une Loi portant nouveau code du travail en 2015 ;
- la création, depuis 2015, d'un Ministère spécialement dédié à la question de l'emploi, notamment des jeunes, appuyé par une structure spécialisée dénommée Agence Emploi Jeunes (AEJ) qui constitue le guichet unique de l'emploi en faveur de la promotion de l'insertion professionnelle et de l'emploi des jeunes de Côte d'Ivoire.

Pour ce qui concerne les acquis depuis 2011, ils se résument comme suit :

- l'Agence emploi jeunes a permis d'offrir des opportunités d'emplois, de stages, de développement de compétences et de THIMO à 90 629 jeunes ;
- le BCPE a permis à 89 611 jeunes d'avoir des opportunités d'emploi, stages, etc.

Par ailleurs, dans le cadre des recrutements au niveau de la fonction publique et du secteur privé formel, 715 203 opportunités ont été créées, comprenant :

- 82 250 recrutements à la fonction publique ;
- 632 953 recrutements au niveau du secteur privé formel.

Ces chiffres n'intègrent pas les données du secteur agricole, du secteur du commerce et de façon générale, ne couvrent pas l'ensemble du champ utilisé pour calculer le taux de chômage.



Encadré 12

Une politique de proximité et une approche intégrée pour plus d'efficacité dans les projets d'emploi des jeunes



L'Etat accompagne les jeunes pour concrétiser leurs projets

Lorsqu'on interroge les jeunes sur les difficultés d'accès à l'emploi, l'une des principales contraintes qu'ils évoquaient était l'accès à l'information. Ce problème s'explique d'une part, par le coût de la recherche de l'information, et d'autre part, par la multiplicité des sources d'informations et des difficultés de consolidation des opportunités qu'offre le marché de l'emploi en Côte d'Ivoire.

La problématique était donc de savoir comment faire pour que les jeunes de Tabou, Bouna, Adiaké, Odienné, Bouaké, bref, tous les jeunes de Côte d'Ivoire aient les mêmes chances d'accès à l'information sur les opportunités d'emplois existantes. Comment faire en sorte que les jeunes de Tengréla soient informés des opportunités d'emplois qu'offre le marché au même titre que ceux de Koumassi à Abidjan. C'est à cette problématique que le Gouvernement s'est attaqué à travers la création des guichets emploi et la mise en place de plateformes en ligne qui sont des solutions pragmatiques, construites selon une approche participative et intégrée de l'ensemble des acteurs.

Ces solutions prennent en compte, d'une part,

l'organisation de l'information du côté de l'offre, c'est-à-dire, sous l'angle des opportunités d'emplois, de stages et de formation. D'autre part, du côté de la demande, elles permettent de recenser, centraliser et profiler les besoins des jeunes demandeurs, en vue d'y apporter les réponses appropriées.

La politique de réorganisation entreprise par le Ministère en charge de l'emploi des jeunes s'inscrit dans ce cadre. Elle a permis de mettre à la disposition des acteurs, aussi bien du côté de l'offre que de la demande, des instruments novateurs et de proximité qui mettent fin à l'asymétrie d'information qui rendait difficile la minimisation des risques pour le recruteur et l'optimisation des opportunités pour les chercheurs d'emplois.

Avec l'existence des guichets emploi et la vulgarisation des accès en ligne combinés avec la centralisation des informations de part et d'autre, les jeunes ont désormais à portée de main, ce qui est nécessaire pour impulser leur démarche en vue de l'insertion professionnelle. Mieux, pour ceux qui pourraient rencontrer des problèmes de



Jeunes de Marcory heureux des financements de l'AEJ

connectivité ou qui sont éloignés des grands centres urbains, ils disposent de centres de proximité au sein de leurs communes. Cette double option permet au service de promotion de l'emploi des jeunes de se déplacer vers les populations et de leur donner un accompagnement quasi-personnalisé, réduisant ainsi, d'un seul tenant, les problèmes de coût d'accès à l'information et d'encadrement.

La mise en place des guichets emploi matérialise également l'approche intégrée qui prévaut désormais dans la recherche de solutions dans la problématique de l'emploi. Elle consiste à associer tous les acteurs, qu'ils soient du secteur privé, des organisations socioprofessionnelles, des collectivités territoriales ou des professions libérales ou autres, pour partager les politiques, identifier et examiner les opportunités pour les croiser avec les besoins existants. C'est ce travail de minutie, dans un contexte global intégré, qui a permis d'identifier 346 150 opportunités qui doivent être croisées après leur traitement, avec les besoins exprimés. L'approche intégrée se traduit du côté de la demande également. Ainsi, les jeunes sont accueillis, recensés et profilés, formés pour certains et orientés en rapport avec les informations découlant du travail préalable effectué du côté de l'offre.

L'approche intégrée ainsi explicitée, a commencé à redonner confiance aux jeunes. Ils sont de plus

en plus nombreux, les nouveaux diplômés, les étudiants, les jeunes en quête d'opportunités, à fréquenter les guichets emplois. Le nombre de fréquentations est passé de 2 672 au lancement en août 2019 à 170 879 à fin décembre 2019. Les guichets emplois ont permis à 6 469 jeunes d'avoir des stages, 5 503 jeunes d'avoir des opportunités de formation complémentaires qualifiantes et formations par apprentissage et chantiers écoles, à 4 258 jeunes de bénéficier du permis de conduire et à 19 500 jeunes de bénéficier de financements d'activités génératrices de revenus (AGR). Chaque jour, de nouveaux jeunes comprennent que l'encadrement du Gouvernement est une réalité. Chaque jour, des jeunes voient leurs voisins témoigner du caractère objectif, indépendant et transparent du dispositif mis en place. Chaque jour, de nouveaux témoignages sont recensés par le Ministère en charge de l'emploi des jeunes et ses services opérationnels.

C'est ainsi que Monsieur TOKPA Lucien, 32 ans et résidant dans la localité de Tiassalé, après avoir obtenu un financement grâce à l'AEJ affirmait « J'étais sur le point de renoncer quand l'Agence m'a appelé pour me dire que mon projet de culture maraîchère a été sélectionné pour un financement de 6 029 500 FCFA. Je ne connaissais personne au moment de la soumission de mon projet ».

Mademoiselle, Acho Edwige Rachelle, qui ne croyait pas à la réalité de l'accompagnement de l'Etat, a soumis tout de même son projet avec les encouragements d'amis, dans le cadre de « Agir pour les Jeunes ». A l'occasion de la remise de chèques dans la localité de Katiola et suite à la sélection de son projet, elle a bénéficié du financement requis pour développer son activité.

Ces exemples sont légions. Le Gouvernement entend poursuivre et renforcer ces acquis au cours de l'année 2020.



III.9.2. Autonomisation des jeunes et des femmes (SWEDD)

Le PSGouv intègre un volet particulier sur la sensibilisation des jeunes filles et l'appui à l'autonomisation des jeunes et des femmes dans le cadre du projet « Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (SWEDD) ».

Ce projet cible principalement les femmes et les adolescentes, et couvre entre autres, la formation en notions entrepreneuriales, la mise en place d'activités génératrices de revenus, l'octroi d'appuis alimentaires de même que la sensibilisation aux bonnes notions en compétences de vie, droits humains, genre, santé sexuelle et reproduction.

La zone d'intervention regroupe la moitié nord du pays (mitoyenne à la région sahélienne) ainsi que le centre ouest et quelques poches de vulnérabilité d'Abidjan.

Objectifs opérationnels

Les principaux objectifs au titre de l'année 2019 dans le cadre du projet SWEDD se résument comme suit :

- 303 912 personnes sont sensibilisées sur la santé sexuelle et la reproduction (SSR) ;
- 2 000 jeunes filles vulnérables dans 10 collèges (Korhogo et Bondoukou) ont bénéficié d'un appui alimentaire ;
- 28 000 jeunes filles scolarisées de la 6ème à la 3ème ont de bonnes notions en compétence de vie, droits humains, genre, santé sexuelle et reproduction ;
- 22 620 jeunes filles ont participé aux activités des espaces sûrs en milieu communautaire ;

8 724 jeunes retenus dans le cadre d'apprentissages et chantiers écoles

5 058 jeunes ont eu l'opportunité d'obtenir le permis de conduire

déjà 34 399 emplois créés pour les jeunes



5 292 jeunes filles et femmes ont bénéficié de formation et de moyens pour mener une activité génératrice de revenus

- 5 292 jeunes filles déscolarisées/non scolarisées et femmes ont bénéficié d'une activité génératrice de revenu.

Réalisations à fin décembre 2019

De janvier à fin décembre 2019, les réalisations physiques relatives au projet « filets sociaux » se résument comme suit :

- 362 471 personnes ont été sensibilisées sur la santé sexuelle et la reproduction dans les districts sanitaires d'ISSIA, VAVOUA, BOUAFLE, ZUENOULA et SINFRA, dans le cadre de visites à domicile et de causeries de groupes.
- 2 270 jeunes filles vulnérables ont bénéficié d'un appui alimentaire dans 10 collèges (Korhogo et Bondoukou), pour une prévision de 2 000, soit un taux de réalisation de 113,5% ;
- 27 876 filles ont été enrôlées en milieu scolaire et 762 espaces sûrs ont été ouverts avec 17 243 filles bénéficiaires ;

- 15 681 filles ont participé aux activités des espaces sûrs en milieu communautaire pour un objectif de 22 620 jeunes filles à fin 2019 sur les compétences de vie et la santé sexuelle en vue de leur autonomisation. Dans ce cadre, 1 067 espaces sûrs ont été ouverts sur 1 131 prévus, soit un taux de réalisation de 94,3% ;

- 2 141 filles ont été formées en notions entrepreneuriales et 775 filles ont bénéficié d'une subvention dans le cadre des AGR (317 AGR, dont 210 AGR individuelles et 107 AGR collectives) dans l'optique de favoriser leur intégration socio-économique et professionnelle, notamment en milieu rural.

En ce qui concerne l'exécution budgétaire, les ressources engagées et payées s'établissent à 1 925 688 695 FCFA, sur une dotation budgétaire annuelle de 3 803 326 868 FCFA au titre de la part bailleur provenant de la Banque Mondiale. Pour ce qui est de la part Etat, un montant de 177 millions de FCFA a été mobilisé sur la dotation budgétaire de 213 millions de FCFA.



III.10. Accès à l'eau potable

La question de l'accès à l'eau potable a constitué une préoccupation majeure pour le Gouvernement dès 2011, car le secteur de l'eau faisait face à un déséquilibre de très forte ampleur et ce, sur toute l'étendue du territoire. Cette situation résulte d'une combinaison de facteurs. D'une part, la faiblesse des investissements dans le secteur durant de nombreuses années a fini par entraîner la vétusté des équipements de traitement, de transport et de distribution. D'autre part, l'occupation anarchique des installations dans certains quartiers, combinée avec l'augmentation rapide des besoins exprimés des populations en matière d'eau potable ont aggravé le déficit tant à Abidjan qu'à l'intérieur du pays.

Ainsi, en 2011 :

- en Hydraulique Urbaine (HU), 789 localités étaient desservies, soit un taux de couverture estimé à 55%, avec une production totale de 183 millions de m³ d'eau permettant d'alimenter 680 287 abonnés sur l'ensemble du territoire ;
- en Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA), 243 localités étaient équipées sur 1 875 éligibles, soit un taux de couverture de 13% ;



- en Hydraulique Villageoise (HV), 16 665 points d'eau modernes étaient exploités sur 22 225 forages réalisés dans le cadre du Programme National d'Hydraulique Villageoise (PNHV), permettant de couvrir 77% des besoins. Ces infrastructures d'hydraulique villageoise ne faisaient pas l'objet de maintenance et d'entretien réguliers, de sorte que le taux de panne a atteint plus de 40%.

Au titre de l'approvisionnement en eau potable, le district d'Abidjan exprimait, en 2011, une demande d'environ 500 000 m³/jour pour une production de 350 000 m³/jour. Pour les villes de l'intérieur du pays, avec une consommation moyenne de 50 litres/habitant/jour (pour l'ensemble des besoins), la demande était estimée à 350 000 m³/jour en 2011, dé-

gageant un déficit variant entre 30% et 75%.

Pour faire face à ces défis, le Gouvernement a fait d'importants investissements pour accroître la production d'eau et améliorer la distribution dans les zones urbaines.

En zone rurale, soit environ 11 millions de personnes, la fourniture d'eau potable est assurée en général à partir de forages (ou de puits) munis de pompes à motricité humaine (PMH). La gestion et l'entretien de ces ouvrages sont assurés par les communautés villageoises à travers les comités de gestion de point d'eau (CGPE).

Le nombre de PMH était estimé, en début 2019, à 21 000 en tenant compte des destructions définitives



sur le stock antérieur existant, avec un taux de panne de 40%. Ce niveau de panne très élevé, est la résultante de plusieurs facteurs :

- un parc de PMH vieillissant (un âge moyen estimé à 30 ans) ;
- une surexploitation des PMH ;
- les difficultés des communautés villageoises à assurer l'entretien et la maintenance des PMH.

Face à cette situation qui compromet l'accès à l'eau potable pour près de la moitié de la population nationale, le Gouvernement a décidé, en plus de la réalisation de nouveaux points d'eau à travers divers projets, que **l'Etat se substitue aux communautés villageoises en procédant lui-même dans le cadre du PSGouv à la réparation des PMH en panne et à l'entretien de tout le parc de l'hydraulique villageoise sur l'étendue du territoire.**

III.10.1. Objectifs opérationnels

Ce projet de maintenance et de réhabilitation des PMH concourt à **assurer la continuité de la fourniture d'eau potable en milieu rural.** Pour atteindre cet objectif, les activités suivantes sont prévues :

- faire un état des lieux des ouvrages hydrauliques en milieu rural sur toute l'étendue du territoire,
- réparer toutes les PMH en panne ou et remplacer les PMH obsolètes,
- assurer la maintenance de tout le parc de PMH pendant la durée du projet,

- redynamiser les Comités de Gestion des Points d'Eau et mener des actions de sensibilisation des populations,

- contrôler la qualité de l'eau dans les points de puisage par échantillonnage sur toute l'étendue du territoire

Pour l'année 2019, les réalisations ci-dessous étaient attendues :

- procéder à l'état des lieux des ouvrages hydrauliques sur toute l'étendue du territoire ;
- réparer ou remplacer 3 000 PMH en 2019 (1 000 remplacements à neuf et 2 000 réparations) ;
- assurer la maintenance de 9 000 PMH ;
- redynamiser 3 000 Comités de gestion des PMH ;
- effectuer 300 contrôles de qualité dans les points de puisage.

L'état des lieux, le volet réparation/réhabilitation et la maintenance des PMH sont exécutés par la Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire (SODECI). L'Office National de l'Eau Potable (ONEP) est en charge en plus du suivi et contrôle des travaux de la redynamisation des CGPE et du contrôle de la qualité des eaux. L'ONEP réalise le contrôle de la qualité des eaux par l'entremise de son laboratoire d'analyse et de contrôle de la qualité des eaux (LACQUE).

Les objectifs en 2019 en matière d'hydraulique intégraient également la finalisation du projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable de la zone de la Riviera Palmeraie à Abidjan à partir du champ captant de Saint-Viateur, qui a une capacité de 12 000 m³/j.

III.10.2. Réalisations du PSGouv à fin décembre 2019

Les principaux résultats enregistrés en matière d'accès à l'eau potable au titre du PSGouv au 31 décembre 2019 se résument comme suit :

- l'état des lieux a été réalisé sur toute l'étendue du territoire. Dans ce cadre, **11 927 localités ont été visitées.** L'état des lieux au 31 juillet a permis de dénombrer **20 276 PMH** sur les 22 352 ouvrages d'hydraulique villageoise, dont **9 084 (44,8%) en panne** (ne donne pas d'eau) et **6 934 (34,1%) en mauvais état** (donne de l'eau mais fonctionne difficilement). L'Etat des lieux a aussi permis de constater que 2 076 ouvrages ont été totalement détruits ou abandonnés ;
- **1 661 PMH** ont été réparées pour un objectif de 2 000 ;
- **1 004 PMH** ont été remplacées pour un objectif de 1 000 ;
- **3 184 PMH** ont fait l'objet de maintenance pour un objectif de 9 000 ;
- **1 661 Comités de gestion ont été redynamisés** pour un objectif de 3 000 ;
- **207 contrôles de qualité** ont été ef-



fectués dans les points de puisage pour un objectif de 300 localités.

Les contrôles effectués par la Coordination Générale du PSGouv auprès des répondants dans les villages dont les pompes ont été réparées ont conclu en l'effectivité des mises en état de fonctionnement des PMH concernées. Ils ont toutefois mis en exergue le besoin d'avoir une meilleure visibilité du plan de déploiement des équipes de réparation dans les régions.

En ce qui concerne l'hydraulique urbaine, le projet de renforcement de la production d'eau potable à partir du champ captant de Saint-Viateur a été réalisé dans le cadre du C2D, pour un montant de 8,9 milliards. Il permettra de produire 12 000 m³/j d'eau supplémentaire, améliorant ainsi l'accès à l'eau potable pour environ 200 000 personnes dans la Commune de Cocody (Djorogobité,

Saint-Viateur, Cité SIR, Bessikoi...).

Au plan budgétaire, l'état d'exécution à fin décembre 2019 indique que sur la dotation de 6 392 313 215 FCFA allouée au PSGouv, la totalité a été engagée et transférée auprès de l'ONEP, soit un taux d'engagement de 100%. Le Trésor Public a liquéfié 5 292 313 215 FCFA, soit un taux de liquéfaction de 83 %. Il reste donc à liquéfié 1,1 milliards.

La dotation de 6 392 313 215 FCFA a été répartie comme suit :

- 1 000 000 000 FCFA pour la maîtrise d'œuvre ;
- 5 392 313 215 FCFA pour les travaux.

A fin décembre 2019, le montant total des factures émises par la SODECI (hors acompte sur approvisionnement) était de 5 201 927 139 FCFA

soit un taux d'exécution financière de 96%.

Sur ce montant total de factures 3 306 315 484 FCFA ont été payé soit un taux de décaissement de 61% sur les 5 392 313 215 FCFA budgétisés.

III.10.3. Réalisations hors du champ du PSGouv à fin décembre 2019

En plus des activités relatives à la réparation/réhabilitation et maintenance des PMH, d'importants projets ont été finalisés à fin décembre 2019 pour améliorer l'accès à l'eau potable.

Ainsi, 15 nouvelles localités ont été raccordées au réseau de distribution d'eau potable, portant le nombre des localités desservies par la SODECI à 1098 en 2019 contre 789 en 2011. Ces localités sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14

Localités raccordées au réseau de distribution d'eau potable en 2019

N°	REGION	SOUS-PREFECTURE	LOCALITES
1	GBEKE	BOUAKE	N'GATTA SAKASOU
2	GBEKE	BOUAKE	ASSAN KOUADIOKRO
3	GBEKE	BOUAKE	BAMORO BAOULE
4	INDENIE-DJUABLIN	DUFFREBO	DUFFREBO
5	BAFING	OUANINO	SERIFINA
6	HAUT SASSANDRA	VAVOUA	SEITIFLA
7	HAUT SASSANDRA	BEDIALA	LUENOUFLA
8	HAUT SASSANDRA	VAVOUA	BONOUFLA
9	HAUT SASSANDRA	ZOUKOUGBEU	BELLE VILLE
10	GONTOUGO	TAOUDI	KEMEDI
11	HAUT SASSANDRA	BEDIALA	OUROUTA THON
12	HAUT SASSANDRA	BEDIALA	BAIFLA
13	HAUT SASSANDRA	BEDIALA	NANOUFLA
14	HAUT SASSANDRA	BEDIALA	BEDIALA
15	TONKPI	SANGOUINE	MAHAPLEU

Source : Ministère de l'Hydraulique



Par ailleurs, la composante Bouna du projet de renforcement de l'approvisionnement en eau potable de la région de l'est (Alimentation de la ville de Bouna à partir du fleuve voltaire à Vonkoro), d'un coût de 8,3 milliards a été achevée. La station de

traitement d'une capacité de 4 000 m³/j et tous les équipements réalisés sont en exploitation et vont permettre d'améliorer l'accès à l'eau potable à Bouna et dans les localités environnantes.

D'autres travaux de renforcement des infrastructures d'adduction en eau potable de plusieurs localités ont été achevés et mises en exploitation dans les localités listées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15

■ Localités ayant bénéficié de travaux de renforcement des infrastructures d'adduction en eau potable

DÉPARTEMENT	SOUS PRÉFECTURE	LOCALITÉS ALIMENTÉES
ABENGOUROU	ABENGOUROU	ABENGOUROU
GAGNOA	GAGNOA	GAGNOA
ABENGOUROU	ANIASSUÉ	ANIASSUÉ
DIVO	OGOUDOU	HERMANKONO
GUITRY	GUITRY	GUITRY
BOUNA	BOUNA	BOUNA
AGNIBILÉKRO	AGNIBILÉKRO	ATTIÉKRO
DAOUKRO	OUÉLLÉ	OUÉLLÉ
BOTTRO	OUESSÉ N'ZUÉ	OUESSÉ N'ZUÉ
SAKASSOU	DILA	DILA
GAGNOA	DIGNAGO	DIGNAGO
M'BATTO	M'BATTO	EHUIKRO

Source : Ministère de l'Hydraulique

les équipements réalisés sont en exploitation et vont permettre d'améliorer l'accès à l'eau potable dans de nombreuses localités

Par ailleurs, dans le cadre du Projet de Pôle Agro-Industriel de la région du Bélier (2PAI-Bélier) financé par la BAD, 100 pompes villageoises ont fait l'objet de réparation dans cette région. De même, les populations ont bénéficié de la construction de 50 nouveaux forages équipés de pompes à motricité humaine. En outre, il a été procédé à la réhabilita-

tion de 10 systèmes d'hydraulique villageoise améliorée. Ces efforts ont permis à 553 878 personnes d'avoir accès à l'eau potable en milieu rural.



III.10.4. Acquis en matière d'eau potable depuis 2011

D'importants progrès ont été enregistrés dans la prise en charge de la problématique de la production et de la distribution d'eau potable en Côte d'Ivoire depuis 2011.

Pour faire face au déséquilibre structurel dans le secteur de l'eau, le Gouvernement a mis en place un plan visant à (i) améliorer la gouvernance du secteur ; (ii) sécuriser les ressources mobilisables pour l'alimentation en eau potable ; (iii) réhabiliter les infrastructures d'hydraulique humaine ; (iv) construire les infrastructures d'hydraulique humaine de qualité ; (v) renforcer les capacités humaines, techniques et financières des acteurs du secteur de l'eau ; et (vi) promouvoir les innovations technologiques dans le secteur.

L'effet combiné des différentes dimensions de ces réformes a contribué à améliorer substantiellement la capacité de production au plan national, bien que des défis demeurent pour ce qui concerne la politique d'entretien et de maintenance des points d'eau en milieu rural et le remplacement des infrastructures pour la distribution de l'eau potable en milieu urbain.

Sur la période 2011-2018, les investissements réalisés ont permis d'augmenter la production. Le district d'Abidjan a bénéficié de la réalisation de douze (12) projets majeurs, dont six (6) traitements d'eau potable, portant à vingt et un (21) le nombre d'unités de production



**2665 MPH
réparées ou
remplacées en
2019**

**3184 MPH ont fait
l'objet de
maintenance**

**207 contrôles de
qualité réalisés**

d'eau potable. En doublant les infrastructures de production à Abidjan par rapport à la situation à fin 2010, la production d'eau potable du district a presque doublé, passant de 350 000 m³/jour en 2011 à 652 000 m³/jour à fin 2019, grâce à la mise en fonctionnement du champ captant de Saint-Viateur.

Le défi qui reste à relever pour avoir un bon niveau d'accessibilité à l'eau par les ménages est celui de la distribution. Il s'agit de renforcer le réseau dans les zones non ou insuffisamment canalisées et de renouveler des conduites obsolètes. Ceci est un vaste chantier sur lequel le Gouvernement travaille.

Pour les villes de l'intérieur, il a été mis en place un programme consistant à accélérer les projets en cours en vue de rendre fonctionnel les centres de production. La capacité de production au sein des villes de l'intérieur est passée de 79 655 m³/jour en 2011 à 131 566 m³/jour en 2018.



De nombreux projets d'infrastructures de renforcement de l'accès à l'eau potable sont aussi en cours en milieu urbain

Au titre des réalisations majeures, on note :

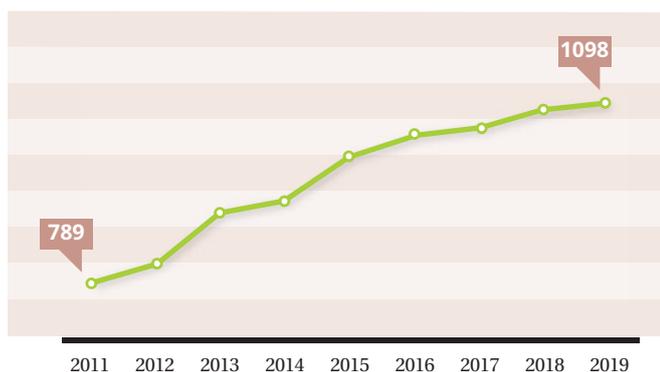
- la mise en exploitation de 24 systèmes d'hydraulique urbaine (HU) pour une population impactée d'environ 45 000 habitants ;
- l'équipement de 218 nouvelles localités en systèmes d'Hydrauliques Villageoises Améliorées (HVA), portant le nombre total de localités bénéficiant de HVA à 414 à fin 2019 ;
- la réalisation de 1 450 forages munis de Pompes à Motricité Humaine (PMH) ;
- la réhabilitation de 5 868 PMH de 2011 à 2018 ;
- la réhabilitation de 25 systèmes Hydraulique Villageoise Améliorée ;

- l'achèvement de l'usine de production d'eau potable de Bonoua 2 pour une capacité installée de 80 000 m³/jour ;
- la mise en service de l'usine de production d'eau potable de Tafiré et les localités environnantes pour une capacité installée de 3 500 m³/jour.

De nombreux projets d'infrastructures de renforcement de l'accès à l'eau potable sont en cours de réalisation dont les projets de l'est (Bondoukou, Abengourou, Adzopé, Aboisso), les projets du programme de renforcement de l'alimentation en eau potable en milieu urbain (PREMU) dans les localités de Korhogo, Ferkessedougou, Tiassalé, Bingerville et Béoumi, sans oublier le grand projet structurant des villes de Gagnoa et Sinfra et de 39 localités environnantes.

Graphique 6

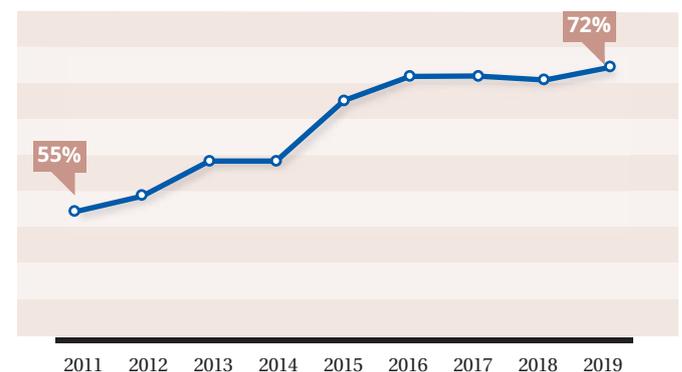
■ Evolution du nombre de localités desservies en hydraulique urbaine de 2011 à 2019



Source : ource : Ministère de l'Hydraulique

Graphique 7

■ Evolution du taux de couverture en hydraulique urbaine de 2011 à 2019



Source : ource : Ministère de l'Hydraulique



Encadré 13

Donner de l'eau potable aux populations : une priorité de premier ordre pour le Gouvernement



La joie des populations suite à mise en service de pompes

« L'eau est source de vie » ! Pourtant, l'accessibilité à l'eau potable n'a pas toujours été aisée pour de nombreuses populations en Côte d'Ivoire. C'est pourquoi, dans le cadre de la politique sociale initiée par le Président de la République, un accent particulier a été mis sur l'accès à l'eau potable. L'objectif est de satisfaire les besoins des populations et réduire les risques de maladies liées à l'absence d'eau potable. Il s'agit également de réduire la pénibilité de la recherche d'eau pour les populations, notamment les femmes en milieu rural. Pour y parvenir, le Gouvernement a dû faire de nombreux investissements, démarrer des projets ambitieux, comme le projet d'approvisionnement d'Abidjan à partir du champ captant de Bonoua, investir d'importantes sommes pour réduire considérablement le gap en infrastructures et en équipements. Grâce à cela, les populations de nombreuses localités ont retrouvé le sourire.

Ce 19 juillet 2019, Monsieur le Premier Ministre procédait à l'inauguration du système de renforcement d'alimentation en eau potable de la ville

de Tafiré et des localités environnantes. Ces installations devraient permettre d'améliorer l'accès à l'eau potable pour 51 400 personnes.

Au-delà de cette inauguration, les femmes qui ont pris une part active à la cérémonie manifestaient davantage leur joie du fait que, avoir l'eau dans les robinets, c'est gagner quelques heures additionnelles de sommeil et des conditions de vie moins contraignantes. Obligées de se réveiller à 4 heures du matin pour ramener de l'eau dans leurs domiciles, ces braves femmes étaient exposées à une insécurité liée aux reptiles et à la qualité de l'eau. La recherche de l'eau exposait également ces femmes à un risque plus important de fragilité par rapport aux phénomènes comme les viols et les agressions. C'est tout cela que l'adduction en eau potable, notamment dans les zones rurales permet de régler.

Donner donc de l'eau, c'est donner la vie, mais aussi donner de la dignité à nos populations. C'est à juste titre que Monsieur le Premier Ministre qua-





Faciliter la vie des femmes en milieu rural

lifie la pénibilité de la situation par la notion de cauchemar. Il disait à Tafiré : « Aujourd'hui, ce cauchemar a pris fin. Les 51 400 personnes qui sont touchées par le projet auront, à partir de maintenant, de l'eau potable à profusion ».

Tout comme à Tafiré, les populations de Godiabré (département de Gagnoa) ont manifesté la même joie le 19 mai 2019 à l'occasion de la réparation de leur pompe à motricité humaine. Cela a été aussi le cas dans le village de Tékikro dans la sous-préfecture de Bocanda le 22 août 2019, de Babiakro (Yaoussoukro) le 26 août 2019, de Kétongouiné (Logoulé) le 27 août 2019, de Pofoun (Ouangolo) le 02 septembre 2019, de Sogovagné le 28 septembre 2019. Bref, cette effervescence a été notée à l'occasion de la réparation et/ou du remplacement de l'ensemble des 2665 PMH mis en état de fonctionnement au cours de l'année 2019.

C'est là, le sens de la politique sociale du Gouvernement : permettre aux populations, sur toute l'étendue du territoire, d'avoir accès aux biens et services de première nécessité.

La poursuite des travaux et le renforcement du suivi au cours de l'année 2020 permettront de fournir l'eau potable à plus de 10 000 villages sur toute l'étendue du territoire et garantir un accès pérenne à 11 millions de personnes vivant en milieu rural.



Investir dans de bonnes infrastructures pour une disponibilité de long terme

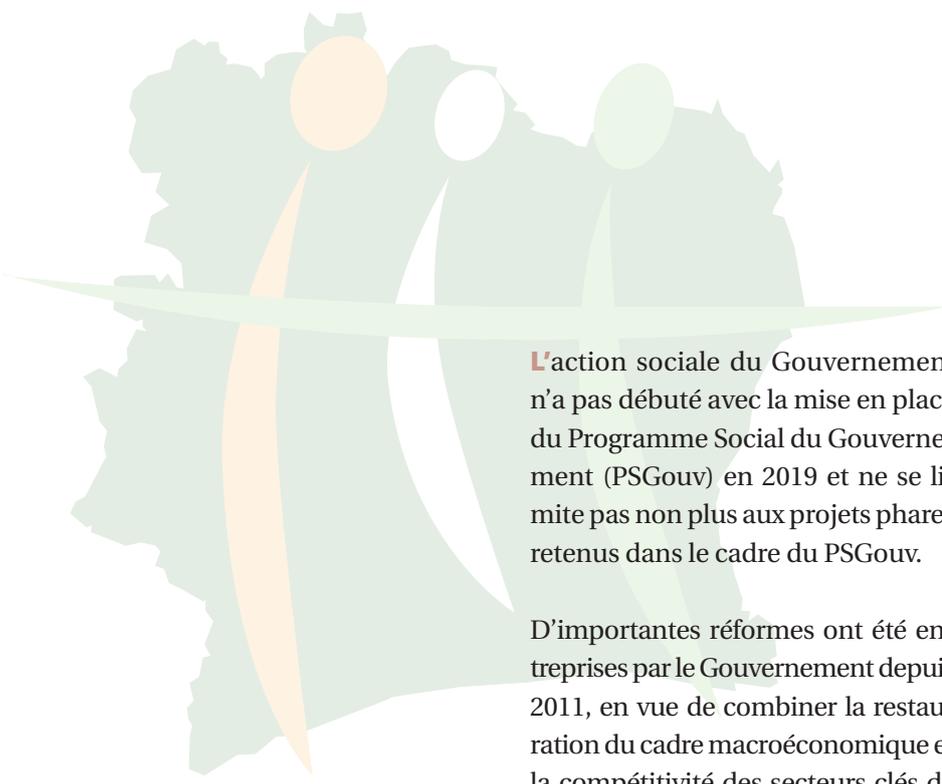
L'eau est source de vie ! L'eau potable est source de vie saine ! C'est cela qui guide le Gouvernement dans ses efforts sans relâche concernant la problématique d'accès à l'eau potable.



Chapitre 4



Acquis sociaux majeurs hors du champ du PSGouv



L'action sociale du Gouvernement n'a pas débuté avec la mise en place du Programme Social du Gouvernement (PSGouv) en 2019 et ne se limite pas non plus aux projets phares retenus dans le cadre du PSGouv.

D'importantes réformes ont été entreprises par le Gouvernement depuis 2011, en vue de combiner la restauration du cadre macroéconomique et la compétitivité des secteurs clés de l'économie, avec l'amélioration progressive des conditions de vie des populations.

Les actions majeures mais non exhaustives mises en œuvre qui sont

présentées dans ce chapitre, concernent les politiques d'amélioration des revenus, dans le secteur public et dans le secteur agricole, notamment la filière café-cacao, l'anacarde et le coton. Ces actions prennent également en compte la réforme des systèmes de retraites ainsi que l'amélioration des conditions de distribution du gaz butane en Côte d'Ivoire.

L'effet combiné de ces réformes a permis d'améliorer les conditions de vie des populations vivant en Côte d'Ivoire et de mettre fin à des déséquilibres structurels qui dataient de plus de 30 ans.



IV.1. Amélioration des revenus des fonctionnaires et agents de l'Etat



*Des solutions
historiques et
structurelles
pour améliorer
les conditions de
travail des
fonctionnaires*

En 2011, les fonctionnaires et agents de l'Etat faisaient face à certains problèmes structurels. En effet, les salaires étaient restés bloqués depuis 1989, les seules évolutions possibles étant liées à des changements de statut, promotions suite à des concours ou application de mesures découlant de revendications. De plus, les avancements indiciaires dont le principe a toujours été en vigueur n'étaient plus appliqués. Des avantages avaient été accordés à certaines corporations sans qu'une suite financière totale ou partielle ne soit donnée. D'autres avantages, bien qu'accordés dans le principe, au cours de discussions avec les orga-

nisations socio-professionnelles, n'avaient pas fait l'objet de textes en vue de leur application.

Ce contexte a été à la base d'importantes attentes, avec la reprise de la croissance économique en 2012. A cet égard, faisant de l'amélioration des conditions de travail des fonctionnaires et agents de l'Etat un point d'attention particulier, le Gouvernement a apporté des solutions à la fois historiques et structurelles.

En effet, pour traiter les problèmes en instance depuis des décennies sans compromettre la viabilité des finances publiques, le Gouverne-



ment a adopté une stratégie qui définit le cadre d'évolution de la masse salariale. C'est cette stratégie qui encadre les évolutions globales tout en favorisant une hausse significative des revenus des fonctionnaires et agents de l'Etat depuis 2013.

Ainsi, des efforts importants ont été faits pour (i) corriger les disparités, (ii) mettre fin au blocage des salaires en vigueur depuis 1989, (iii) reprendre les avancements indiciaires et (iv) donner une suite favorable aux mesures prises avant 2010 en faveur des fonctionnaires et n'ayant pas été suivies d'effets.

Les avantages concédés prennent en compte, entre autres :

- la bonification indiciaire catégorielle d'au moins 100 points ;
- la promotion aux grades A5 des agents totalisant au moins 7 ans de présence dans le grade A4 ;
- le déblocage des salaires (gelés depuis 1989) ;
- l'instauration des avancements indiciaires pour tous les fonctionnaires tous les 2 ans ;
- la reprise des promotions aux grades supérieurs de l'Administration ;
- l'adoption et la mise en œuvre du statut des greffiers ;
- l'augmentation de l'indemnité contributive au logement des personnels paramilitaires, l'institution d'une indemnité de logement au profit des pompiers civils et l'institution d'un régime indemnitaire particulier au profit des personnels pénitentiaires ;
- l'alignement des membres du corps préfectoral sur celui des grands corps de l'Etat.

Sur cette base, le montant cumulé additionnel reçu par les fonctionnaires et agents de l'Etat par rapport à leur situation à fin 2012 si des mesures n'avaient pas été prises par le Gouvernement, se chiffre, de 2011 à 2019, à 1 485,4 milliards de FCFA.

En termes d'impacts sur les salaires et traitements salariaux, on enregistre une hausse substantielle. Ainsi, en prenant le cas de fonctionnaires et agents de l'Etat ayant 15 ans de service au 31 décembre 2010, les variations de traitement enregistrées sont résumées dans le tableau 16 ci-après, pour différentes catégories.

Tableau 16

■ Impact des avantages accordés par l'Etat sur les salaires d'agents du corps enseignant et du corps médical

	Salaire brut à situation inchangée par rapport à 2010 (A)	Salaire brut à fin 2018 suite aux mesures (B)	Variation (B)-(A)	
			Valeur	Pourcentage
Educateur préscolaire adjoint	164 058	237 889	73 831	45,00%
Educateur préscolaire	281 916	400 045	118 129	41,90%
Instituteur adjoint	199 058	277 889	78 831	39,60%
Instituteur ordinaire	276 916	400 045	123 129	44,50%
Professeur de Collège	347 692	500 723	153 031	44,00%
Professeur de Lycée	419 441	635 564	216 123	51,50%
Assistant d'Université	673 260	1 002 388	329 128	48,90%
Assistant chef de clinique	1 095 948	1 499 875	403 927	36,90%
Médecin	414 514	851 537	437 023	105,40%
Infirmier	214 292	378 296	164 004	76,50%
Sage-femme	214 292	378 296	164 004	76,50%

Source MPMBPE/Solde



Encadré 14

Disponibilité du gaz butane à moindre coût : désormais une réalité



Solution à la fois écologique et économique, le gaz butane reste une denrée essentielle dans la vie quotidienne de la population

Dans le secteur des hydrocarbures, le contexte au moment de l'accession à la magistrature suprême du Président de la République, SEM Alasane OUATTARA, était marqué par une accumulation de dettes importantes au niveau de la SIR. Ces dettes résultaient notamment de l'accumulation d'années en années, de charges financières du fait de l'incapacité de la SIR à faire face à ses engagements vis-à-vis de ses partenaires. Enfin, la constitution d'impayés résultant de la consommation de carburant de l'Etat et en particulier des armées, de 2000 à 2010, avait également contribué à la dégradation de l'équilibre financier du secteur des hydrocarbures.

La conséquence de cette situation était une perte de crédibilité vis-à-vis des partenaires de la SIR, et l'incapacité de la société à assurer la disponibilité en gaz butane, produit subventionné, pour la consommation des ménages.

Avant 2010, du fait de la rareté des produits et de

la non prise en compte des coûts de transport des bouteilles d'Abidjan aux autres villes, la petite bouteille de gaz (B6) qui coûte 2 000 FCFA, était achetée à 6 000 FCFA à Abidjan, voire plus, à l'intérieur du pays. Cette indisponibilité du gaz butane faisait peser un risque important en termes d'impact sur la déforestation due à des substitutions entre le gaz et le charbon de bois et/ou le bois de chauffe.

A partir de 2012, le Gouvernement a d'abord travaillé à stabiliser l'exploitation courante de la SIR et à trouver un mécanisme de traitement de la dette qui remettait en cause la viabilité financière de cette société. Ces efforts ont permis de restaurer la confiance entre la SIR et ses partenaires et garantir l'approvisionnement en gaz butane.

Comme indiqué plus haut, malgré la subvention, les prix des emballages n'étaient pas uniformes sur l'ensemble du territoire national, contrairement à ceux du carburant. Dans ce contexte, les





Fréquentes il y a quelques années, les pénuries aujourd'hui sont devenues un lointain souvenir

prix des emballages étaient plus élevés dans les localités éloignées de la ville d'Abidjan du fait de la répercussion du coût du transport par les sociétés de distribution. Ainsi, en 2013, le Gouvernement a uniformisé les prix du gaz butane subventionnés sur l'ensemble du territoire national.

Depuis le 1er avril 2013, les prix des emballages sont identiques dans tous les points de vente autorisés sur l'étendue du pays. Ainsi, la petite bouteille de gaz B6, appelée « fait-tout », est vendue à 2 000 FCFA sur l'ensemble du territoire. La grande bouteille de gaz, communément utilisée par les ménages (B12) est vendue à 5 200 FCFA. Les autres bouteilles sont vendues aux prix suivants : B15 (6 965 FCFA), B17 (8 125 FCFA), B25 (11 610 FCFA) et B28 (13 000 FCFA).

Sur la période de 2012 à 2018, le prix de l'emballage B6 a été subventionné en moyenne à 73% et, celui de B12 à 37%. Les montants de la subvention sur le gaz butane se chiffrent en milliards de francs CFA. Sur la période, on note une subvention moyenne d'environ 40 milliards de FCFA par an. En 2018, la subvention accordée sur la B6 a représenté globalement 59% du prix de vente.

La restauration de la viabilité financière de la SIR

et la prise en compte des frais de transports du gaz butane subventionné » par l'Etat ont encouragé les partenaires, qui ont investi dans les capacités de stockage du gaz butane, afin d'améliorer l'autonomie du pays. Cette capacité qui était d'environ 2 000 Tonnes Métriques (TM) en 1993, et 5 990 TM en 2007, est aujourd'hui à 19 545 TM. L'on note également que la consommation nationale était de 21 367 TM en 1 993, 85 170 TM en 2007 et 363 056 TM en 2018.

Enfin, pour s'assurer que les prix réglementés sont effectivement appliqués, le Gouvernement a veillé à réorganiser la chaîne de distribution en mettant un accent particulier sur la responsabilité individuelle et collective des acteurs dans le respect desdits prix. C'est l'ensemble de ces ac-



Un geste simple devenu banal : on est passé du feu de bois à la cuisine au gaz butane

tions qui permet de garantir, depuis quelques années, la disponibilité du gaz butane et le respect des prix de ce produit dans les points de vente régulièrement autorisés, contribuant ainsi à la lutte contre la cherté de la vie.

Grâce à la politique sociale du Gouvernement, utiliser le gaz butane domestique à moindre coût dans les familles est désormais une réalité sur toute l'étendue du territoire national.



IV.2. Réforme des grandes filières agricoles pour des revenus plus conséquents aux producteurs



La stratégie d'amélioration des revenus agricoles, notamment dans les grandes filières comme le cacao et la noix de cajou part du principe qu'il faut faire en sorte que les producteurs aient un revenu décent, en contrepartie des efforts déployés pour mettre à la disposition des marchés, des produits de qualité.

La notion de revenus décents tire sa source dans le constat que dans la chaîne de valeurs de l'industrie du cacao par exemple, seulement 5% à 6% des valeurs générées reviennent aux producteurs, ceux-là même qui sont à l'origine de ladite chaîne.

Le Gouvernement va, à cet égard, or-

ganiser sa stratégie autour de trois piliers, à savoir (i) renforcer la gouvernance de la filière et consacrer au moins 60% du prix CAF aux producteurs (ii) travailler en liaison avec d'autres pays producteurs pour influencer à la hausse le prix CAF et (iii) accroître la chaîne de valeurs en Côte d'Ivoire par l'incitation à la transformation, afin de capter davantage de ressources au bénéfice de l'économie nationale. Ces piliers se déclinent comme suit :

- **Adoption d'une politique de fixation des prix octroyant la part la plus importante du prix CAF aux producteurs.** Le Gouvernement a décidé que les producteurs doivent

faire en sorte que les producteurs aient un revenu décent, en contrepartie des efforts déployés



le Gouvernement a renoncé à toute ou partie du droit d'enregistrement afin d'augmenter la part des producteurs

recevoir au moins 60% du prix CAF auquel le produit se vend. En période de baisse des cours internationaux, le Gouvernement a renoncé à toute ou partie du droit d'enregistrement (5% du prix CAF) afin d'augmenter la part des producteurs. Ainsi, la part des producteurs dans la structure des prix du

cacao a varié depuis 2011, entre 60 et 65% du prix CAF. Cette politique de tarification a été accompagnée par le renforcement de la gouvernance de la filière et d'un encadrement des producteurs. Il a également été procédé à la mise en place d'une stratégie d'amélioration de la productivité du cacao. C'est cette réorganisation qui a permis, avec la chute drastique des cours en 2017, à la filière cacao de supporter les pertes financières subséquentes, par recours aux ressources propres de la filière sans qu'il n'ait été nécessaire de faire appel à l'Etat.

- **Mise en place de partenariats visant à renforcer l'influence des pays producteurs dans la formation des prix.** Partant du fait que la

Côte d'Ivoire et le Ghana représentent près de 65% de la production mondiale de cacao, le Gouvernement ivoirien a entamé dès 2013, les discussions avec ce pays en vue de parvenir à influencer les prix mondiaux, dans le but d'accroître la rémunération des producteurs. Cette approche constitue un grand changement dans la perception du rôle de nos Etats producteurs, qui ont toujours subi les prix des marchés. C'est le sens des accords conclus avec le Ghana, dans le but de faire de nos pays, des acteurs à même d'influencer suffisamment les prix internationaux au lieu de rester des « price-taker ». De façon méthodique et irréversible, les mécanismes devant permettre de faire du revenu décent une réalité, se mettent en place progressivement.



• **Mise en place d'un écosystème favorable à la transformation du cacao et des autres produits en Côte d'Ivoire.**

Si les deux premiers piliers permettent d'apporter une réponse de court et moyen termes à la problématique d'amélioration des rémunérations des producteurs, le Gouvernement considère que la solution de long terme pour accroître la contribution des filières agricoles à l'économie nationale réside dans la transformation. C'est pourquoi, il a fixé des objectifs précis à atteindre en termes de taux de transformation et de développement de l'agro-industrie. Il a également adopté une politique fiscale adéquate (code des investissements, DUS différencié, secteurs prioritaires intégrant le café-cacao

et l'anacarde) pour contribuer à la mise en place de l'écosystème requis pour la transformation totale de nos produits exportés sans valeur ajoutée.

L'effet combiné des actions mises en œuvre dans le cadre du développement de ces trois (3) axes, a permis une amélioration significative du prix bord-champ des principaux produits agricoles de rente.

Résultats :

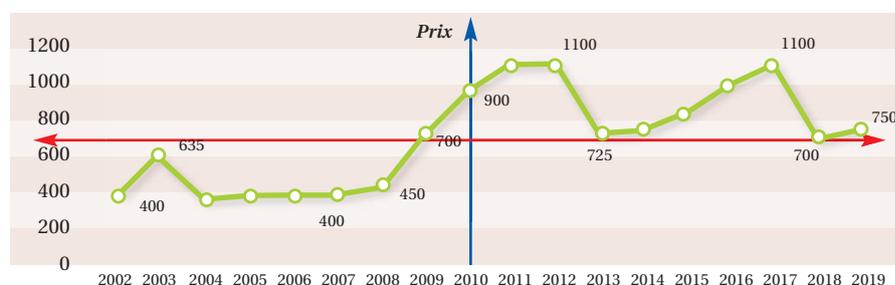
• **Filière cacao :** la politique de fixation des prix a permis de servir aux producteurs, depuis 2011, un prix minimum de 700 FCFA/Kg correspondant au prix maximum servi de 2000 à 2009.

• **Filière anacarde :** le prix bord-champ s'est situé entre 175 FCFA/Kg et 715 FCFA/Kg de 2011 à 2018, contre un maximum de 200 FCFA/kg de 2003 à 2010. Les revenus des producteurs sont passés de 101 milliards de FCFA en 2012 à 404 milliards de FCFA en 2018.

• **Filière coton :** le prix bord-champ s'est situé entre 250 FCFA/Kg et 300 FCFA/Kg de 2012 à 2019, contre un maximum 216 FCFA/Kg de 2001 à 2010. Les revenus des producteurs sont passés de 36 milliards de FCFA en 2011 à 123 milliards de FCFA au cours de la campagne 2018-2019.

Graphique 8

■ **Evolution du prix bord-champ du cacao (en FCFA/Kg)**



Source : Coordination PSGouv/CCC

Graphique 8

■ **Evolution du prix bord-champ du coton (en FCFA/Kg)**



Source : Coordination PSGouv/CCA



IV.3. Réforme des caisses de retraite pour améliorer les conditions de paiement des pensions

Les deux caisses de retraite, publique et privé, ont fait l'objet d'une réforme profonde pour améliorer leur viabilité financière, leur gouvernance ainsi que les conditions de paiement des pensions.

Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), *De l'ombre... 2001-2011*

De 2005 à 2011, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), en charge de la protection sociale des travailleurs du privé et assimilés affichait une situation peu reluisante.

En effet, la CNPS se trouvait confrontée à des difficultés majeures qui mettaient en péril la pérennité de son régime. Ces difficultés se traduisaient notamment par un déficit financier cumulé de plus de 200 milliards de FCFA dont 32 milliards au titre de l'année 2011. Ces déficits avaient un impact négatif sur le paiement régulier des pensions et rentes viagères, et imposaient un gel du niveau des prestations sociales servies. La caisse faisait face à un problème de survie à long terme et le système de retraite privé était condamné à la crise si rien n'était fait.

Des réformes courageuses devaient donc être prises pour ne pas laisser cet idéal de sécurité sociale disparaître.



**des réformes
courageuses
prises pour faire
vivre l'idéal de
sécurité sociale**

**réforme du
système de
retraite**

**taux de cotisation
sociale modifié**

A la lumière...depuis 2012

Dès son accession au pouvoir, le Président de la République son Excellence M. Alassane OUATTARA a intégré au cœur de ses priorités, la stabilité des différents organismes de sécurité sociale de la Côte d'Ivoire dont la CNPS.

Ainsi, dès 2012, afin de faire face immédiatement à l'urgence qui s'attachait à la situation des retraités et pour éviter les conséquences d'une faillite incontournable de la CNPS, le Gouvernement a procédé à la réforme du système de retraite. Celle-ci a consisté principalement à augmenter l'âge de départ à la retraite (de 55 à 60 ans) et à modifier le taux de cotisation sociale (de 8% en 2011 à 12% en 2012 puis à 14% à partir de 2013). Aussi, la pension minimum



est-elle passée de 18 303 FCFA à 30 000 FCFA, permettant ainsi de soutenir les assurés les plus vulnérables. Par ailleurs, la gouvernance et le système de management de la caisse ont été améliorés pour en faire un acteur plus actif sur le segment des investissements productifs à l'instar des caisses de retraite modernes.

Les résultats de ces actions ont permis d'apurer les déficits structurels du régime géré par la CNPS, et surtout, d'engranger des excédents qui ont fait passer le portefeuille monétaire et financier de l'Institution en FCFA, de 26 milliards en 2012 à 568 milliards en septembre 2019.

Ces excédents ont facilité la prise de participation dans des sociétés privées et parapubliques dans des secteurs stratégiques de l'économie nationale (immobilier, santé, hôtellerie, transport et l'énergie), afin de garantir les emplois directs et indirects dans des entreprises dont la BNI ou encore la CNCE.

Par ailleurs, prenant appui sur l'amélioration de la situation financière de la CNPS, les salariés retraités ont pu constater, à leur plus grand avantage, une augmentation de leur pension de retraite à hauteur de 8% en 2014 puis de 5% en 2016.

Le Gouvernement, qui entend toujours aider à l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités, a instruit la CNPS pour que des mesures soient prises pour une nouvelle revalorisation de la pension de retraite en 2020.

Au titre des allocations familiales, après un relèvement substantiel en 2015 du montant par mois et par enfant à 2 500 FCFA contre 1 500 FCFA par le passé, ce montant a été porté en 2016 à 5 000 FCFA par mois et par enfant, soit un accroissement de 300%. De même, les rentes d'accidents du travail et maladies professionnelles ont été revalorisées de 8% en 2016.

Toutes ces mesures ont permis d'accroître la résilience des plus vulnérables et positionnent la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, comme un acteur important de la redistribution des richesses et de la lutte contre la pauvreté telles que demandé par le Président de la République.

Des réformes judiciaires entreprises pour améliorer la qualité du service aux retraités

Amélioration des prestations aux retraités

Conformément à la politique d'amélioration de l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire par la facilitation des formalités administratives à travers la dématérialisation et la digitalisation des processus, la CNPS a intensifié, ces dernières années, ses efforts en vue de satisfaire à cette exigence du Gouvernement.

Ainsi, un portail baptisé E-CNPS accessible à l'adresse « e.cnps.ci » a été déployé avec fierté pour l'ensemble des partenaires sociaux. Ce portail permet aussi bien à l'employeur qu'au salarié d'accomplir toutes les formalités administratives auprès de la CNPS depuis un compte personnel en ligne, sans avoir à se déplacer.

L'objectif de la transformation digitale de la CNPS est de se rapprocher davantage des assurés sociaux. Cette politique de proximité sera complétée par une extension de son réseau d'agences à travers son implantation dès 2020 dans tous les chefs-lieux de région de la Côte d'Ivoire.

Soucieux de la préservation de ce fleuron de la sécurité sociale en Côte d'Ivoire que constitue la CNPS, le Gouvernement Ivoirien entend veiller à son renforcement de sorte à ce qu'elle continue d'apporter sa contribution au combat pour la lutte contre la pauvreté.

Extension de la protection sociale aux travailleurs indépendants

Jusqu'en juillet 2019, les dispositifs institutionnels applicables à la CNPS ne couvraient que les salariés, excluant une frange importante des travailleurs du privé. Estimés à plus de 6 millions, ces travailleurs indépendants exclus du champ traditionnel de la protection sociale intégraient notamment les exploitants agricoles, les commerçants, les artisans, les transporteurs, les religieux et assimilés, les artistes et professionnels des médias, les professions libérales, les exploitants miniers, les sportifs.

Dans le but de donner à chaque ivoirien et à toutes les populations vivant en Côte d'Ivoire, une protection sociale, le Président de la République a pris le 17 juillet 2019, l'ordonnance N° 2019-636 portant institution de « régimes de prévoyance sociale des travailleurs indépendants ». Cette Ordonnance a fait l'objet d'examen et



d'approbation par l'Assemblée Nationale le 24 octobre 2019. Ainsi, à l'instar de la Couverture Maladie Universelle (CMU) qui donne la possibilité à toutes les couches de la population d'avoir une protection contre le risque de maladie, les populations exerçant des professions libérales indépendantes pourront être prises en charge par la CNPS à partir de 2020.

Retraités et assurés sociaux du secteur public

À l'instar du secteur privé, des avancées notables ont été enregistrées depuis 2012 dans le cadre de la gestion des pensions publiques de la Côte d'Ivoire, avec la mise en œuvre de la réforme de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE).

Ces améliorations s'observent notamment, à travers :

- **la facilitation de l'accès aux droits, avec :**
 - la réduction du nombre de pièces requises pour la constitution du dossier de pension, de plus de 20 pièces en 2012, à seulement 5 en 2019 ;
 - la simplification du circuit de traitement des demandes de prestations à travers la mise en place d'un guichet unique de traitement des pensions, contrairement à l'ancien mode de fonctionnement qui faisait intervenir plusieurs interlocuteurs. De même, une fois la liquidation achevée ou en cas d'incident lors

Tableau 17

■ Quelques revalorisations de prestations sociales entre 2014 et 2016

Type de prestations	2014	2015	2016
Retraite	8%	-	5%
Rentes (AT/MP)	-	-	8%
Allocations Familiales	-	2500 F par enfant et par mois	5000 F par enfant et par mois

Source : CNPS

du traitement, le pensionné est systématiquement informé via une notification par courrier, appel téléphonique et SMS ;

- l'amélioration du dispositif d'accueil et d'information avec la réduction du délai moyen d'attente d'un assuré social aux espaces d'accueil de l'IPS-CGRAE, de 12 minutes en 2016 à 5 minutes en 2019, contre des heures par le passé.

- **la déconcentration des activités de l'IPS-CGRAE avec l'ouverture, depuis 2015, de 11 agences à travers le pays** (Cocody, Plateau, Yopougon, Yamoussoukro, Korhogo, Man, Grand-Bassam, Daloa, Bouaké, Gagnoa et Abengourou). Avant cette initiative, toutes les activités de l'IPS-CGRAE étaient concentrées à son siège social à Abidjan ;

- **la réduction du délai moyen de traitement des dossiers de prestations**, à compter de la réception du dossier par la CGRAE, de plus de 6 mois à moins de 2 semaines. Cette réforme permet de mettre en paiement tout dossier complet et régulier reçu dans les 30 jours du dépôt, afin d'assurer la continuité entre le

dernier salaire d'activité et la première pension de retraite. En 2018, plus de 1200 retraités ont bénéficié du paiement de la première pension de retraite sans délai de carence par rapport au mois dans lequel ils ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite ;

- **la mise en œuvre des mesures sociales du Gouvernement adoptées en 2017**, notamment :

- le rétablissement de la majoration pour famille nombreuse ;
- le rétablissement des allocations familiales ;
- l'utilisation du traitement indiciaire détenu 6 mois au moins avant le départ à la retraite du fonctionnaire pour le calcul de sa pension de retraite en lieu et place de la moyenne des traitements indiciaires des 5 dernières années d'activités ;
- la prise en charge immédiate, par l'IPS-CGRAE, des conjoints survivants des fonctionnaires décédés alors qu'auparavant ils devaient attendre d'atteindre eux-mêmes la li-



mite d'âge statutaire applicable au corps auquel appartenait le cujus ;

- la continuité du paiement du capital décès aux ayants cause des fonctionnaires décédés en activité.

De la date d'entrée en vigueur de ces textes (mars 2017) jusqu'au 31 décembre 2018, la mise en œuvre de ces mesures par l'IPS-CGRAE a représenté un coût global de 24,9 milliards FCFA.

- *l'extension progressive de la couverture sociale* à travers des travaux visant à :
 - mettre en place, avant la fin de l'année 2019, un mécanisme de retraite complémentaire par capitalisation, permettant de relever le taux de remplacement maximum offert par le régime de base par répartition.

déconcentration avec 11 agences à travers le pays

délai de traitement des dossiers de prestations réduit

paiement continu du capital aux ayants cause décédés en activité

La réforme vise à faire passer ce taux à 100% du traitement indiciaire de base pour 40 années de services effectuées, contre 70% actuellement ;

- mettre en œuvre un système de sécurité sociale permettant de gérer notamment les cas d'accident de travail et de maladies professionnelles.
- *la signature d'un contrat de programme et de performance entre l'IPS-CGRAE et l'Etat*, permettant à l'Etat de fixer des objectifs à l'IPS-CGRAE en matière sociale et d'assurer l'évaluation des engagements pris. Cette réforme devrait contribuer substantiellement à améliorer la qualité des services et garantir la pérennité des régimes de pensions publiques.



Conclusion



Conclusion

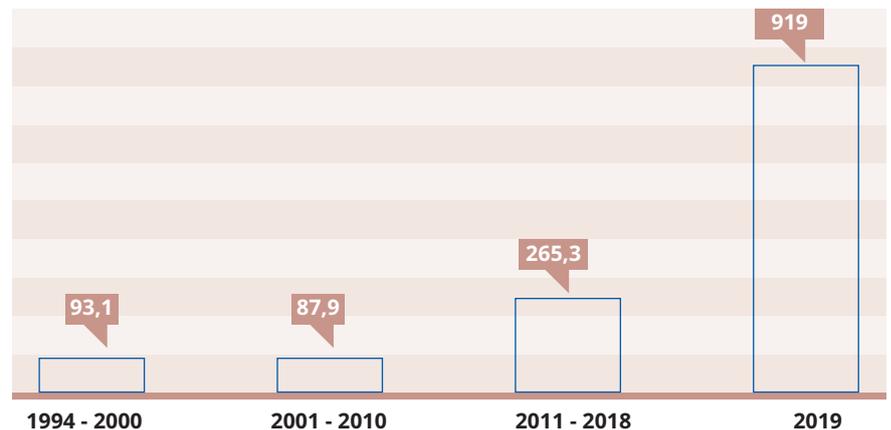
Conformément aux orientations de SEM le Président de la République en date du 06 août 2018, le dynamisme imprimé à la mise en œuvre du PSGouv par les membres du Gouvernement et l'ensemble des acteurs, sous l'impulsion et le suivi rigoureux de Monsieur le Premier Ministre, a permis d'avoir, à fin 2019, des résultats qui traduisent bien la notion d'intensification de l'action sociale du Gouvernement.

Après une année d'exécution, le PSGouv est une réalité connue de tous, car il a su toucher toutes les régions. L'évolution du niveau de l'électrification villageoise en 2019, l'augmentation du nombre de bénéficiaires des filets sociaux, l'engagement en forte hausse dans l'enrôlement au titre de la Couverture Maladie Universelle (CMU) en sont des preuves tangibles.

Des projets complexes comme la CMU sont devenus opérationnels, donnant ainsi la possibilité à près de 1,5 million de personnes de bénéficier, pour la première fois, d'une couverture maladie. Avoir le courant électrique dans les villages n'est plus une exception. Le taux de couverture nationale est passé de 33% en 2011 à 69% à fin 2019. Les conditions d'étude des élèves se sont fortement améliorées avec les efforts de recrutement des 17 226 enseignants en 2019, d'équipement des écoles en

Graphique 10

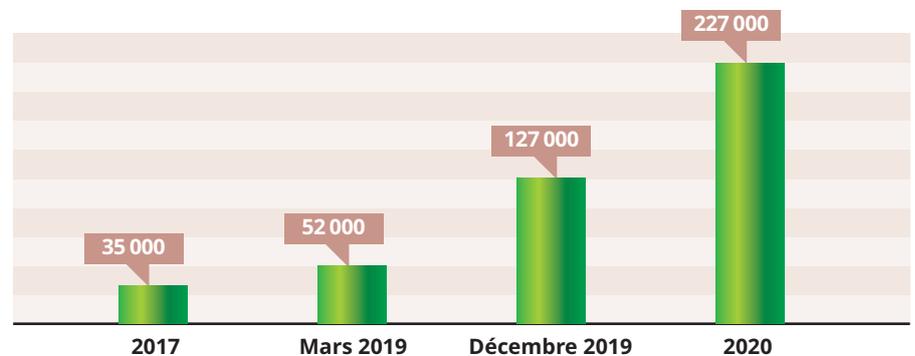
■ Evolution du nombre moyen de villages électrifiés par an de 1994 à 2019



Source : MPEER

Graphique 12

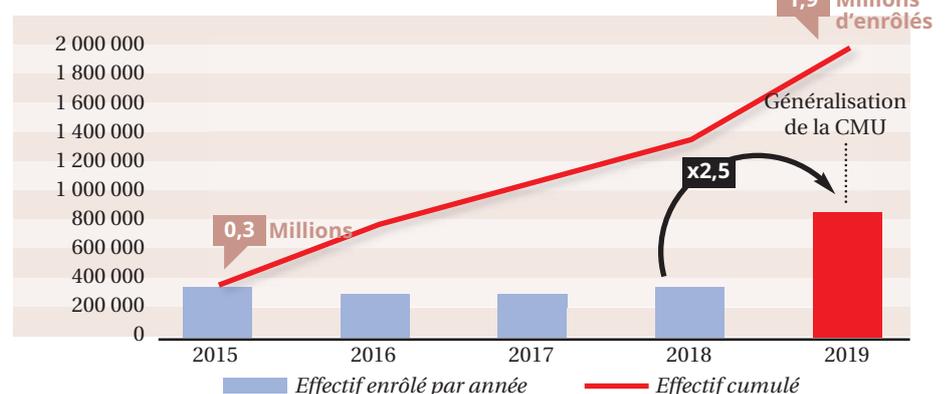
■ Evolution du nombre de ménages bénéficiaires du Projet de filets sociaux



Source : PFSP

Graphique 12

■ Evolution annuelle du nombre d'enrôlements de 2015 à 2019



Source : CNAM



tables-bancs et de construction de latrines en milieu rural. L'eau potable est de plus en plus accessible dans les villages grâce à la mise en état de fonctionnement de 2 665 pompes villageoises en 2019. Les programmes d'emplois jeunes ont permis à 73 489 jeunes de bénéficier de l'accompagnement de l'Etat vers l'insertion dans la vie professionnelle. De nombreuses localités rurales ont vu leurs conditions de circulation améliorées grâce à l'entretien de 18 434 kilomètres de pistes en plus de l'amélioration significative du réseau de routes urbaines et interurbaines.

Ces avancées traduisent un taux d'exécution financière de 89,9% à fin décembre 2019.

Les résultats ainsi décrits viennent renforcer les acquis enregistrés par le Gouvernement de 2011 à 2018. Ils devraient contribuer à accélérer l'amélioration des conditions de vie des populations. En effet, de 2012 à 2018, le revenu réel par tête a augmenté de près de 40%. La hausse tendancielle du niveau de pauvreté depuis 1985 a été inversée depuis 2012. Ainsi, le niveau de pauvreté a commencé à baisser pour s'établir à 46,3% en 2015 et converge à 35% cette année.

Au cours de l'année 2020, les efforts continus pour une exécution efficace du PSGouv devraient permettre de consolider les acquis de 2019. Le séminaire gouvernemental du 27 janvier 2020 consacré au Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2020 a en effet décidé que les activités du PSGouv constituent la seconde priorité de l'année 2020, après la consolidation de la paix et la sécurité. En d'autres termes, tous les efforts seront maintenus et renforcés, en vue d'une plus grande efficacité dans la mise en œuvre des projets pour toucher encore plus d'ivoiriens.



Annexes

Dénomination des projets	Budget Ajusté PSGouv (2019-2020)	Financement 2019	Financement 2020	Etat d'exécution à fin décembre 2019	
				Montant exécuté	Taux d'exécution
Mesures santé	94,7	50,6	44,1	50,6	100,00%
- Programme Elargi de Vaccination (PEV)	58,7	32,6	26,1	32,6	100,00%
- Part-Etat		12,9		12,9	100,00%
- Part-Bailleurs		19,7 ^[1]		19,7	100,00%
- Gratuité ciblée des soins	36	18	18	18	100,00%
CMU	59,3	26,4	32,9	22,9	86,60%
- Réhabilitation ESPC	22,7	7,5	15,2	6,9	91,90%
- Equipement hôpitaux militaires	2,4	2,4	0	0	0,00%
- Acquisition de médicaments	15	11,2	3,8	11,2	100,00%
- MUGEF-CI prise en charge cotisations	8,9	3,8	5,1	3,8	100,00%
- Soutien aux indigents	10,2	1,5	8,7	1	66,70%
Filets sociaux	53,2	13,4^[2]	39,8	13,2	98,50%
Mesures éducation	73,6	13,9	59,7	13,9	100,00%
- Acquisition de tables-bancs	23,3	8,1	15,2	8,1	100,00%
- Recrutement 10 300 enseignants	20,3	5,8	14,5	5,8	100,00%
- Construction collèges de proximité C2D	12		12		
- Réhabilitation et équipement de l'INPHB	9		9		
- Construction, réhabilitation et équipement des structures de formation professionnelle / C2D	9		9		
Programme de latrinsisation	6,8	2,7	4,1	2,5	94,00%
Electrification	244	114,7	129,4	135	117,80%
- Electrification villageoise (PRONER)	184	79,8	104,3	104,9	131,60%
- Abonnement des ménages à 1000 FCFA (PEPT)	60,0 ^[3]	34,9	25,1	30,1	86,30%
Logements sociaux	62,2	10	52,2	2,2	22,00%
Autonomisation jeunes et femmes	152,2	56,2	96	43,9	78,20%
- Emplois des Jeunes	141,7	52,2	89,5	41,8	80,10%
- Autonomisation des femmes SWEDD	10,5	4	6,5	2,1	52,40%
Réhabilitation des pompes villageoises	16	6,4	9,6	6,4	100,00%
Adduction d'eau Gagnoa - Sinfra / C2D	20	13	7	0	0,00%
Adduction en eau potable Abidjan à partir du champ captant de Saint-Viateur/ C2D	8,9	8,9	0	8,9	100,00%
Pistes rurales	97,3	49,3^[4]	48	30,2	61,40%
Projet kits agricoles	15		15		
Projet nutrition	5		5		
Développement d'infrastructures sociales sensibles au genre	37		37		
Autres nouveaux projets	65,5	4	61,5	2,2	53,80%
- Volet Nutrition	10,1		10,1		
- Volet Hydraulique	32,3		32,3		
- Volet Santé	5,3		5,3		
- Volet Agriculture	4,9		4,9		
- Volet Education	8,9		8,9		
- Projets d'investissements en milieu rural / doléance des élus	4	4	0	2,2	53,80%
Total	1 010,6**	369,5	641,1	332,0	89,9%

Source : Coordination PSGouv

** L'écart entre le montant de 1 010,6 milliards de FCFA de budget global ajusté et le montant antérieur de 1 003,4 milliards de FCFA s'explique par la prise en compte de quelques financements additionnels obtenus en 2019, notamment au titre des projets filets sociaux (3,4 milliards de FCFA), l'entretien routier (2,3 milliards de FCFA) et de l'acquisition des tables-bancs (1,3 milliard de FCFA).

¹ Ce montant correspond à la quantité de vaccins livrés par les bailleurs.

² Le projet a bénéficié d'intégration de nouvelles ressources en cours d'année, faisant passer le montant du financement 2019 de 9,9 milliards à 13,4 milliards.

³ Le financement de la BAD de 14,6 milliards fait qu'il reste 10,5 milliards à rechercher pour boucler les 60 milliards nécessaires de 2019 à 2020

⁴ 2,3 milliards supplémentaires ont été pris en compte au titre du suivi et du contrôle des travaux.

N°	DREN	Nombre d'enseignants
1	DREN ABENGOUROU	116
2	DREN ABOISSO	97
3	DREN ADZOPE	79
4	DREN AGBOVILLE	96
5	DREN BONDOUKOU	269
6	DREN BONGOUANOU	53
7	DREN BOUAFLE	144
8	DREN BOUAKE 1	37
9	DREN BOUAKE 2	219
10	DREN BOUNA	117
11	DREN BOUNDIALI	144
12	DREN DABOU	30
13	DREN DALOA	451
14	DREN DAOUKRO	92
15	DREN DIMBOKRO	100
16	DREN DIVO	273
17	DREN DUEKOUE	389
18	DREN FERKESSEDOUGOU	124
19	DREN GAGNOA	203
20	DREN GUIGLO	183
21	DREN KATIOLA	131
22	DREN KORHOGO	218
23	DREN MAN	406
24	DREN MANKONO	127
25	DREN MINIGNAN	47
26	DREN ODIENNE	103
27	DREN SAN PEDRO	195
28	DREN SASSANDRA	212
29	DREN SEGUELA	127
30	DREN SOUBRE	338
31	DREN TOUBA	67
32	DREN YAMOUSSOUKRO	113
TOTAL		5300

Source : MENETFP

N°	Direction régionale	Nombre d'enseignants
1	ABENGOUROU	174
2	ABIDJAN 1	0
3	ABIDJAN 2	0
4	ABIDJAN 3	0
5	ABIDJAN 4	0
6	ABOISSO	161
7	ADZOPE	177
8	AGBOVILLE	98
9	BONDOUKOU	409
10	BONGOUANOU	133
11	BOUAFLE	155
12	BOUAKE 1	41
13	BOUAKE 2	74
14	BOUNA	133
15	BOUNDIALI	260
16	DABOU	71
17	DALOA	249
18	DAOUKRO	112
19	DIMBOKRO	117
20	DIVO	142
21	DUEKOUE	122
22	FERKESSEDOUGOU	145
23	GAGNOA	143
24	GUIGLO	122
25	KATIOLA	195
26	KORHOGO	360
27	MAN	235
28	MANKONO	149
29	MINIGNAN	78
30	ODIENNE	169
31	SAN PEDRO	138
32	SASSANDRA	63
33	SEGUELA	141
34	SOUBRE	184
35	TOUBA	81
36	YAMOUSOUKRO	169
TOTAL		5 000

Source : MENETFP

DREN	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
ABENGOUROU	2	0	1	0	5	0	0	0
ABIDJAN 1	0	0	0	0	0	1	0	0
ABIDJAN 2	0	0	0	1	0	0	0	0
ABIDJAN 3	0	1	0	0	0	0	0	0
ABIDJAN 4	1	0	0	2	0	0	0	0
ABOISSO	1	0	1	5	5	0	0	2
ADZOPE	0	1	0	0	4	2	3	0
AGBOVILLE	0	1	1	0	0	1	0	1
BONDOUKOU	2	2	1	0	11	3	0	1
BONGOUANOU	0	0	0	1	2	2	0	0
BOUAFLE	0	0	0	1	2	3	2	1
BOUAKE 1	1	0	0	0	0	0	0	1
BOUAKE 2	0	1	0	0	2	0	0	0
BOUNA	0	0	1	1	6	1	0	0
BOUNDIALI	0	0	0	0	9	2	0	2
DABOU	0	1	1	0	0	0	1	0
DALOA	0	0	1	1	5	2	0	0
DAOUKRO	0	0	0	0	1	0	0	0
DIMBOKRO	1	1	1	2	0	0	0	0
DIVO	0	0	0	1	1	0	0	3
DUEKOUE	0	0	0	0	1	0	3	0
FERKESSEDOUGOU	0	0	0	0	6	0	1	2
GAGNOA	0	0	2	0	0	3	0	2
GUIGLO	1	0	1	0	1	0	0	1
KATIOLA	0	0	1	0	0	0	0	4
KORHOGO	0	0	1	2	8	0	5	4
MAN	1	0	2	3	3	1	0	5
MANKONO	0	0	0	2	1	0	0	0
MINIGNAN	0	0	2	0	1	0	0	1
ODIENNE	0	1	0	1	5	3	0	0
SAN PEDRO	0	2	0	0	0	0	1	0
SASSANDRA	0	0	0	0	0	0	0	1
SEGUELA	2	0	0	0	1	1	3	5
SOUBRE	0	1	0	1	1	0	0	1
TOUBA	0	0	0	0	2	0	1	1
YAMOOUSSOUKRO	0	0	4	0	3	0	1	3
Total 2011-2018	12	12	21	24	86	25	21	41
	242							
Construits et mis en service en 2019	22							
Construits en 2019 et non encore opérationnels	12							
Lycée d'Excellence de Grand-Bassam	1							
Total 2011-2019	277							

DREN	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ABENGOUROU	56	77	57	90	100	99	80	97	80
ABIDJAN 1	43	41	54	77	50	50	50	82	93
ABIDJAN 2	6	0	20	27	18	20	3	44	
ABIDJAN 3	25	8	60	112	100	21	67	74	
ABIDJAN 4	63	35	67	120	90	67	75	47	
ABOISSO	87	162	53	111	100	124	90	151	68
ADZOPE	48	95	68	120	100	79	80	105	40
AGBOVILLE	62	114	94	121	135	129	174	122	114
BONDOUKOU	84	86	103	131	130	140	90	89	87
BONGOUANOU	****	****	57	90	68	44	39	44	30
BOUAFLE	95	100	111	126	105	122	184	174	138
BOUAKE 1	59	83	64	121	90	50	47	72	111
BOUAKE 2	88	109	55	137	99	65	153	108	
BOUNA	****	45	114	121	85	99	87	71	31
BOUNDIALI	58	91	79	111	100	49	86	86	104
DABOU	94	113	143	132	75	100	86	75	22
DALOA	85	90	152	180	374	175	247	272	153
DAOUKRO	****	107	79	100	99	90	90	97	65
DIMBOKRO	82	93	97	100	100	70	71	68	49
DIVO	88	102	159	99	119	165	265	265	176
DUEKOUE	****	51	118	99	161	271	154	310	140
FERKESSEDOUGOU	****	116	154	120	149	338	175	161	57
GAGNOA	99	94	122	125	110	200	308	174	85
GUIGLO	****	91	129	88	99	50	44	50	27
KATIOLA	93	113	90	100	100	100	94	53	53
KORHOGO	55	133	116	141	136	448	191	220	233
MAN	78	88	154	120	177	217	207	180	180
MANKONO	****	144	154	100	110	118	135	178	42
MINIGNAN	****	****	81	88	110	64	70	109	113
ODIENNE	60	99	93	95	100	24	48	74	30
SAN PEDRO	194	201	116	100	100	54	107	93	59
SASSANDRA	****	127	115	91	137	123	111	120	133
SEGUELA	****	112	100	99	138	100	80	131	39
SOUBRE	****	131	212	200	254	210	216	277	273
TOUBA	40	97	43	90	45	87	101	163	113
YAMOOUSSOUKRO	112	214	111	135	201	169	413	245	139
TOTAL	1 854	3 362	3 594	4 017	4 264	4 331	4 518	4 681	3 077
	33 698								

Source : MENETFP

DREN	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
ABENGOUROU	11	17	42	49	40	44	55	28	31	35
ABIDJAN 1	164	331	291	369	191	176	71	55	79	16
ABIDJAN 2					179	117	124	54	30	33
ABIDJAN 3										22
ABIDJAN 4										55
ABOISSO								82	51	74
ADZOPE										34
AGBOVILLE						26	35	29	50	32
BONDOUKOU	82	68	47	44	56	63	70	192	67	94
BONGOUANOU										
BOUAFLE									45	52
BOUAKE 1	51	66						140	75	57
BOUAKE 2										
BOUNA										
BOUNDIALI									21	14
DABOU									81	79
DALOA	180	92	62	194	104	92	88	152	121	86
DAOUKRO										
DIMBOKRO	44	44	47	44	50	41	65	106	56	71
DIVO								94	114	85
DUEKOUE										
FERKESSEDOUGOU										
GAGNOA					31	57	60	49	113	183
GUIGLO								95	72	80
KATIOLA									45	65
KORHOGO	45	28						180	24	47
MAN	155	124				6	35	257	122	156
MANKONO										
MINIGNAN										
ODIENNE	61	25						88	99	59
SAN PEDRO	129	114	186	179	202	166	124	290	185	227
SASSANDRA										
SEGUELA									62	106
SOUBRE										
TOUBA										29
YAMOOUSSOUKRO	35	43	38	65	72	72	51	62	69	81
TOTAL	957	952	713	944	925	860	778	1953	1612	1872
	11 566									

Source : MENETFP

Statut des localités par région				
Localités	En cours de passation	En cours de réalisation	Terminé	Total
AABIDJAN	1			1
AGNEBY-TIASSA	17	6	11	34
BAFING	8	4	47	59
BAGOUE		11	51	62
BELIER		24	11	35
BERE	25	14	47	86
BOUNKANI	38		5	43
CAVALLY		16	18	34
FOLON		1		1
GBEKE	16	8	67	91
GBOKLE	27	13	4	44
GOH	3		2	5
GONTOUGO	29		28	57
GRANDS-PONTS	9	4	11	24
GUEMON		44	16	60
HAMBOL	1	25	80	106
HAUT-SASSANDRA	40	7	4	51
IFFOU	20	15	20	55
INDENIE-DJUABLIN		7	6	13
KABADOUGOU			15	15
LA ME	8	6		14
LOH-DJIBOUA	46	14	12	72
MARAHOUÉ	47	33	42	122
MORONOU	2	2	13	17
NAWA	37	33	2	72
N'ZI	13	19	34	66
PORO		27	219	246
SAN-PEDRO	39	52	11	102
SUD-COMOE		8	4	12
TCHOLOGO		9	48	57
TONKPI	4	70	55	129
WORODOUGOU	9	8	33	50
YAMOOUSSOUKRO			3	3
Total général	439	480	919	1 838

Source : MPEER

■ Evolution du nombre de localités électrifiées et du taux de couverture par région de 2011 à 2019

Régions	Nombre total de localités	Nombre total de localités de +500 hbts	Localités électrifiées 1960-2011	Taux de Couverture à fin 2011	Localités électrifiées 2011-2018	Cumul 1960-2018	Taux de Couverture à fin 2018	Localités électrifiées 2019	Localités électrifiées en cumul 2011-2019	Localités électrifiées en cumul 1960-2019	Taux de Couverture à fin 2019	Nombre de localités de +500 hbts restant à électrifier
ABIDJAN	84	78	72	85,70%	5	77	91,70%	0	5	77	91,70%	1
AGNEBY-TIASSA	188	170	119	63,30%	9	128	68,10%	11	20	139	73,90%	23
BAFING	314	87	26	8,30%	81	107	34,10%	47	128	154	49,00%	12
BAGOUE	163	132	39	23,90%	67	106	65,00%	51	118	157	96,30%	11
BELIER	285	203	161	56,50%	52	213	74,70%	11	63	224	78,60%	24
BERE	213	176	30	14,10%	89	119	55,90%	47	136	166	77,90%	39
BOUNKANI	640	116	21	3,30%	149	170	26,60%	5	154	175	27,30%	38
CAVALLY	137	119	57	41,60%	43	100	73,00%	18	61	118	86,10%	16
FOLON	81	64	16	19,80%	50	66	81,50%	0	50	66	81,50%	1
GBEKE	623	344	178	28,60%	125	303	48,60%	67	192	370	59,40%	24
GBOKLE	104	77	20	19,20%	12	32	30,80%	4	16	36	34,60%	40
GOH	206	200	199	96,60%	1	200	97,10%	2	3	202	98,10%	3
GONTOUGO	469	323	141	30,10%	153	294	62,70%	28	181	322	68,70%	29
GRANDS-PONTS	134	108	87	64,90%	1	88	65,70%	11	12	99	73,90%	13
GUEMON	222	213	85	38,30%	72	157	70,70%	16	88	173	77,90%	44
HAMBOL	301	212	38	12,60%	148	186	61,80%	80	228	266	88,40%	26
HAUT-SASSANDRA	332	316	225	67,80%	20	245	73,80%	4	24	249	75,00%	47
IFFOU	230	176	73	31,70%	46	119	51,70%	20	66	139	60,40%	35
INDENIE-DJUABLIN	147	124	71	48,30%	31	102	69,40%	6	37	108	73,50%	7
KABADOUGOU	166	113	34	20,50%	105	139	83,70%	15	120	154	92,80%	0
LA ME	113	110	81	71,70%	5	86	76,10%	0	5	86	76,10%	14
LOH-DJIBOUA	249	223	123	49,40%	13	136	54,60%	12	25	148	59,40%	60
MARAHOUÉ	294	256	114	38,80%	6	120	40,80%	42	48	162	55,10%	80
MORONOU	114	98	72	63,20%	17	89	78,10%	13	30	102	89,50%	4
N'ZI	205	140	64	31,20%	19	83	40,50%	34	53	117	57,10%	32
NAWA	202	193	80	39,60%	10	90	44,60%	2	12	92	45,50%	70
PORO	736	245	104	14,10%	300	404	54,90%	220	520	624	84,80%	27
SAN-PEDRO	277	186	51	18,40%	34	85	30,70%	11	45	96	34,70%	91
SUD-COMOE	198	160	146	73,70%	18	164	82,80%	4	22	168	84,80%	8
TCHOLOGO	206	140	38	18,40%	115	153	74,30%	48	163	201	97,60%	9
TONKPI	604	458	135	22,40%	239	374	61,90%	54	293	428	70,90%	74
WORODOUGOU	210	118	64	30,50%	84	148	70,50%	33	117	181	86,20%	17
YAMOOUSSOUKRO	71	65	54	76,10%	3	57	80,30%	3	6	60	84,50%	0
Total	8518	5743	2818	33,10%	2122	4940	58,00%	919	3041	5859	68,80%	919

Année	Mesures	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
2013	Relèvement de 25% des mesures actées de 2009	42,6	42,6	42,6	42,6	42,6	42,6	42,6	42,6
2014	Relèvement de 25% (passage de 75% à 100%) du taux de prise en charge des mesures actées de 2009		36,2	36,2	36,2	36,2	36,2	36,2	36,2
	Bonification indiciaire de 150 et 450 points au profit respectivement des personnels techniques et cadres supérieurs de la santé		14,9	14,9	14,9	14,9	14,9	14,9	14,9
	Promotion aux grades A5 de personnels administratifs de grade A4 totalisant au moins sept (07) années de présence dans ce grade		2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7
	Bonification indiciaire de 150 points au profit des ingénieurs et techniciens supérieurs autres que les informaticiens et les agents de la santé		2,5	7,5	5	5	5	5	5
	Déblocage des avancements indiciaires gelés depuis 1989		19,8	96,5	126,5	126,5	126,5	126,5	126,5
	Reprise des avancements indiciaires tous les deux (02) ans			4	10	10	10	10	10
	Promotion de personnels du grade A4 aux grades A5 à A7			5,5	6,9	6,9	6,9	6,9	6,9
2017	Statut des personnels greffiers					1,8	3,1	3,1	3,1
2018	Paiement du stock des arriérés issus des mesures actées de 2009						34,9	35	35
	Bonification indiciaire catégorielle de 100 ou 150 points au profit des personnels ne bénéficiant pas de grille particulière						17,5	17,5	17,5
	Augmentation de 20 000 FCFA de l'indemnité contributive au logement des personnels paramilitaires						2,9	2,9	2,9
	Institution d'une indemnité de logement au profit des pompiers civils						1	1	1
	Institution d'un régime indemnitaire particulier au profit des personnels pénitentiaires						2	2	2
	Alignement du traitement des membres du corps préfectoral sur celui des autres grands corps de l'Etat						1,4	8,96	11,2
	Gains découlant des efforts du Gouvernement (par an)	42,6	118,7	209,9	244,8	246,6	307,6	315,2	317,5
	Gains découlant des efforts du Gouvernement (en cumul)	42,6	161,3	371,2	616	862,6	1 170,2	1 485,4	1802,9

Source : MPMBPE/Solde

N°	Région	Remplacement			Réparation			Total des mises en fonctionnement			Total réparations/remplacements mis en fonctionnement vs objectif global PSGouv		
		Prévisions 2019	Réalisations	Taux d'exécution	Prévisions 2019	Réalisations	Taux d'exécution	Prévisions 2019	Réalisations	Taux d'exécution	Prévisions 2019-2020	Réalisations	Taux d'exécution
1	ABIDJAN	6	2	33,30%	4	8	200,00%	10	10	100,00%	29	10	34,50%
2	AGNEBY-TIASSA	64	43	67,20%	28	33	117,90%	92	76	82,60%	174	76	43,70%
3	BAFING	6	6	100,00%	78	30	38,50%	84	36	42,90%	317	36	11,40%
4	BAGOUE	36	29	80,60%	45	50	111,10%	81	79	97,50%	243	79	32,50%
5	BELIER	39	43	110,30%	44	30	68,20%	83	73	88,00%	307	73	23,80%
6	BERE	5	2	40,00%	31	25	80,60%	36	27	75,00%	158	27	17,10%
7	BOUKANI	64	67	104,70%	80	43	53,80%	144	110	76,40%	354	110	31,10%
8	CAVALLY	6	11	183,30%	46	38	82,60%	52	49	94,20%	153	49	32,00%
9	FOLON	17	16	94,10%	16	13	81,30%	33	29	87,90%	111	29	26,10%
10	GBEKE	28	47	167,90%	112	129	115,20%	140	176	125,70%	486	176	36,20%
11	GBOKLE	4	8	200,00%	8	2	25,00%	12	10	83,30%	123	10	8,10%
12	GOH	138	91	65,90%	64	51	79,70%	202	142	70,30%	455	142	31,20%
13	GONTOUGOU	39	58	148,70%	124	160	129,00%	163	218	133,70%	442	218	49,30%
14	GRANDS-PONTS	12	7	58,30%	7	7	100,00%	19	14	73,70%	43	14	32,60%
15	GUEMON	15	18	120,00%	98	58	59,20%	113	76	67,30%	423	76	18,00%
16	HAMBOL	9	17	188,90%	58	80	137,90%	67	97	144,80%	187	97	51,90%
17	HAUT-SASSANDRA	25	16	64,00%	108	67	62,00%	133	83	62,40%	376	83	22,10%
18	IFFOU	65	113	173,80%	90	82	91,10%	155	195	125,80%	477	195	40,90%
19	INDENIE-	8	21	262,50%	49	79	161,20%	57	100	175,40%	161	100	62,10%
20	KABADOUGOU	27	16	59,30%	38	4	10,50%	65	20	30,80%	213	20	9,40%
21	LOH-DJIBOUA	22	23	104,50%	96	94	97,90%	118	117	99,20%	296	117	39,50%
22	MARAHOUÉ	31	39	125,80%	132	85	64,40%	163	124	76,10%	452	124	27,40%
23	ME	8	15	187,50%	12	2	16,70%	20	17	85,00%	77	17	22,10%
24	MORONOU	7	10	142,90%	12	0	0,00%	19	10	52,60%	84	10	11,90%
25	NAWA	23	21	91,30%	42	44	104,80%	65	65	100,00%	247	65	26,30%
26	N'ZI	29	39	134,50%	19	79	415,80%	48	118	245,80%	161	118	73,30%
27	PORO	110	79	71,80%	198	173	87,40%	308	252	81,80%	861	252	29,30%
28	SAN-PEDRO	20	20	100,00%	52	15	28,80%	72	35	48,60%	198	35	17,70%
29	SUD-COMOÉ	10	18	180,00%	18	37	205,60%	28	55	196,40%	107	55	51,40%
30	TCHOLOGO	96	65	67,70%	68	81	119,10%	164	146	89,00%	411	146	35,50%
31	TONKPI	20	26	130,00%	175	46	26,30%	195	72	36,90%	710	72	10,10%
32	WORODOUGOU	10	13	130,00%	39	6	15,40%	49	19	38,80%	137	19	13,90%
33	YAMOUSSOUKRO	1	5	500,00%	9	10	111,10%	10	15	150,00%	111	15	13,50%
	Total	1000	1004	100,40%	2000	1661	83,10%	3000	2665	88,80%	9084	2665	29,30%

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total 2012-2018
Abidjan	488	50	700	758	545	341	236	3 118
Logements sociaux	112	0	130	202	30	0	36	510
Logements économiques	376	0	570	556	515	306	200	2 523
Logements à moyen standing	0	28	0	0	0	0	0	28
Logements à haut standing	0	22	0	0	0	35	0	57
Intérieur	0	381	61	0	0	299	0	741
Logements sociaux	0	81	1	0	0	45	0	127
Logements économiques	0	300	50	0	0	254	0	604
Logements à moyen standing	0	0	10	0	0	0	0	10
Logements à haut standing	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	488	431	761	758	545	640	236	3 859

Source : MCLU

N°	Sites de construction	Promoteurs	Tranche	Nombre de logements						
				Prévus	Achevés	En cours	Livrés	Prêts à être livrés	Total de logements implantés	
1	BINGERVILLE	OPES HOLDING	1	320	50	248	50	0	317	
			2	129	0	19				
2		S 3 I	1	255	203	52	97	106	301	
			2	66	0	46				
3		ITAL COSTRUZIONI	1	137	120	17	120	0	137	
			2	0	0	0				
4		SPIAC	1	120	120	0	120	0	120	
			2	0	0	0				
TOTAL BINGERVILLE				1 027	493	382	387	106	875	
5		MODESTE (Grand-Bassam)	3CB	1	267	265	0	150	223	483
	2			219	108	110				
6	ENTREPRISE MOUROUFIE		1	302	302	0	0	305	338	
			2	36	3	33				
7	CEB		1	263	11	246	0	11	478	
			2	221	0	221				
8	SOCIETE SEFAN		1	50	0	47	0	0	47	
			2	0	0	0				
9	CAD-CI		1	46	0	46	0	0	46	
			2	0	0	0				
10	LES LYS DE MARIE		1	194	97	95	75	35	254	
			2	65	13	49				
11	AGB SARL		1	181	107	48	0	107	155	
			2	0	0	0				
12	MAB GASNIER		1	124	124	0	0	132	188	
			2	126	8	56				
TOTAL MODESTE (GRAND-BASSAM)				2 094	1 038	951	225	813	1 989	
13	AUTRES SITES	ADDOHA CI Koumassi	1	315	120	195	0	120	832	
			2	517	0	517				
14		ADDOHA CI Locodjro	1	219	0	219	0	0	1 175	
			2	1 040	0	956				
15		ALLIANCES CI Route Anyama	1	840	608	232	500	108	840	
			2	0	0	0				
16		BATIM-CI Anonkoua Kouté	1	340	56	49	56	0	105	
			2	0	0	0				
17		CEB Abadjin Kouté	1	250	250	0	250	0	250	
			2	0	0	0				
18		PIEMME-CI Cité ADO	1	652	512	0	512	0	512	
			2	1 520	0	0				
20		PALMERAIE DEVELOPPEMENT	1	2 000			0		0	
			2							
TOTAL AUTRES SITES				7 693	1 546	2 168	1 318	228	3 714	

Source : MCLU

■ Etat d'avancement de la construction des logements sociaux par les opérateurs privés à fin 2019

N°	Sites de construction	Promoteurs	Tranche	Nombre de logements					Total de logements implantés
				Prévus	Achevés	En cours	Achevés et livrés	Prêts à être livrés	
21	SONGON KASSEMBLE	AEBI SERVICES	1	58	0	58	0	0	58
			2	0	0	0			
22		AFRIKCONSULT	1	22	0	3	0	0	3
			2	0	0	0			
23		AFRIKBAT	1	5	0	5	0	0	22
			2	17	0	17			
24		AGEM-CI	1	65	13	52	13	0	125
			2	60	0	60			
25		AGINEC GROUPE	1	64	3	61	0	3	120
			2	152	0	56			
26		BATIM-CI	1	0	0	0	0	0	0
			2	0	0	0			
27		BISMACKENOK HOLDING	1	238	0	41	0	0	41
			2	0	0	0			
28		CNE-CITP N'SIKAN	1	74	74	0	226	0	544
			2	470	152	318			
29		EGBV Internationale	1	75	50	25	50	0	230
			2	155	0	155			
30		EGC-CI	1	57	6	51	0	6	60
			2	3	0	3			
31	ENSBTP	1	29	3	26	0	3	57	
		2	28	0	28				
32	ETS CNET	1	70	0	30	0	0	30	
		2	0	0	0				
33	GDMF	1	123	2	64	0	2	66	
		2	0	0	0				
34	GROUPE AMAOS	1	148	53	73	0	53	126	
		2	0	0	0				
35	2G BATIM & THARA IMMOBILIER	1	42	0	42	0	0	96	
		2	54	0	54				
36	INTERBAT	1	31	26	5	26	0	149	
		2	118	0	118				
37	KIMEC CONSTRUCTION	1	29	1	28	0	1	29	
		2	0	0	0				
38	LES LAURIERS	1	82	31	51	0	31	82	
		2	0	0	0				
39	LGI BTP	1	173	2	171	0	2	215	
		2	42	0	42				
40	ORIBAT	1	153	153	0	110	45	350	
		2	197	2	195				
41	PIEMME CI	1	36	0	36	0	0	57	
		2	21	0	21				
42	PROMOGIM	1	336	307	29	280	27	529	
		2	193	0	193				
43	RESIAM SARL	1	7	7	0	0	7	7	
		2	56	0	0				
44	RHEVA SERVICES	1	75	6	69	0	6	75	
		2	0	0	0				
45	SAFARI CONSTRUCTION	1	63	0	63	0	0	164	
		2	101	0	101				
46	SCI LES ROSIERS	1	207	0	207	0	0	213	
		2	6	0	6				
47	SCTPH	1	50	0	26	0	0	26	
		2	0	0	0				
48	SOGECIM INTER	1	28	7	12	0	7	19	
		2	0	0	0				
49	VALLEES FLEURIES CORPORATE	1	55	0	55	0	0	55	
		2	0	0	0				
TOTAL SONGON KASSEMBLE				4 068	898	2 650	705	193	3 548
TOTAL GENERAL				14 882	3 975	6 151	2 635	1 340	10 126

Source : MCLU

Site	Lots de 108 m2	Lots de 80 m2	Nombre total de lots
Bingerville Djondoumin	70	88	158
Biabou route d'Alépé	143	220	363
Songon Kassemblé	286	382	668
Songon Adiopodoumé	149	295	444
Total	648	985	1 633

Source : MCLU

Programmes	Budget PSGOUV (2019-2020) Pour mémoire	Budget 2019	Etat d'exécution à fin décembre 2019	Taux d'engagement
Stage de qualification	11 271,44	5 400,57	2 981,19	55,20%
Stage de validation de diplôme	1 373,91	667,41	667,41	100,00%
Programme THIMO	5 634,60	3 225,50	3 061,96	94,93%
Formation Complémentaire Qualifiante (FCQ)	5 213,40	3 419,80	2 623,17	76,71%
Apprentissage et Chantier Ecole	12 045,37	9 089,52	4 764,26	52,41%
Opération Permis de Conduire	2 057,44	1 123,39	961,36	85,58%
AGR	40 150,00	14 500,00	14 000,00	96,55%
MPE	13 095,00	10 420,00	8 420,00	80,81%
Projets structurants	23 896,39	4 258,00	4 258,00	100,00%
Frais de structure	2 810,48	86,59	86,59	100,00%
Ressources non encore mobilisées	24 118,09	-	-	
Total	141 666,12	52 190,78	41 823,94	80,14%

PROGRAMMES	Effectifs Totaux AEJ+BCPE (2019-2020) Pour mémoire	Effectif prévisionnel 2019	Effectifs réalisés à fin décembre 2019	Taux de réalisation
Stage de qualification	26 500	9 205	9 144	99,34%
Stage de validation de diplôme	23 500	7 382	6 005	81,35%
Programme THIMO	25 000	6 550	6 550	100,00%
Formation Complémentaire Qualifiante (FCQ)	30 000	3 668	3 609	98,39%
Apprentissage et Chantier Ecole	25 000	8 600	8 724	101,44%
Opération Permis de Conduire	25 000	5 800	5 058	87,21%
AGR	130 000	24 900	23 900	95,98%
MPE	42 750	9 196	8 796	95,65%
Projets structurants	8 600	1 703	1 703	100,00%
Mise en emploi direct (*)	9 800	-	-	
TOTAL	346 150	77 004	73 489	95,44%

Source : MPJEJ



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

